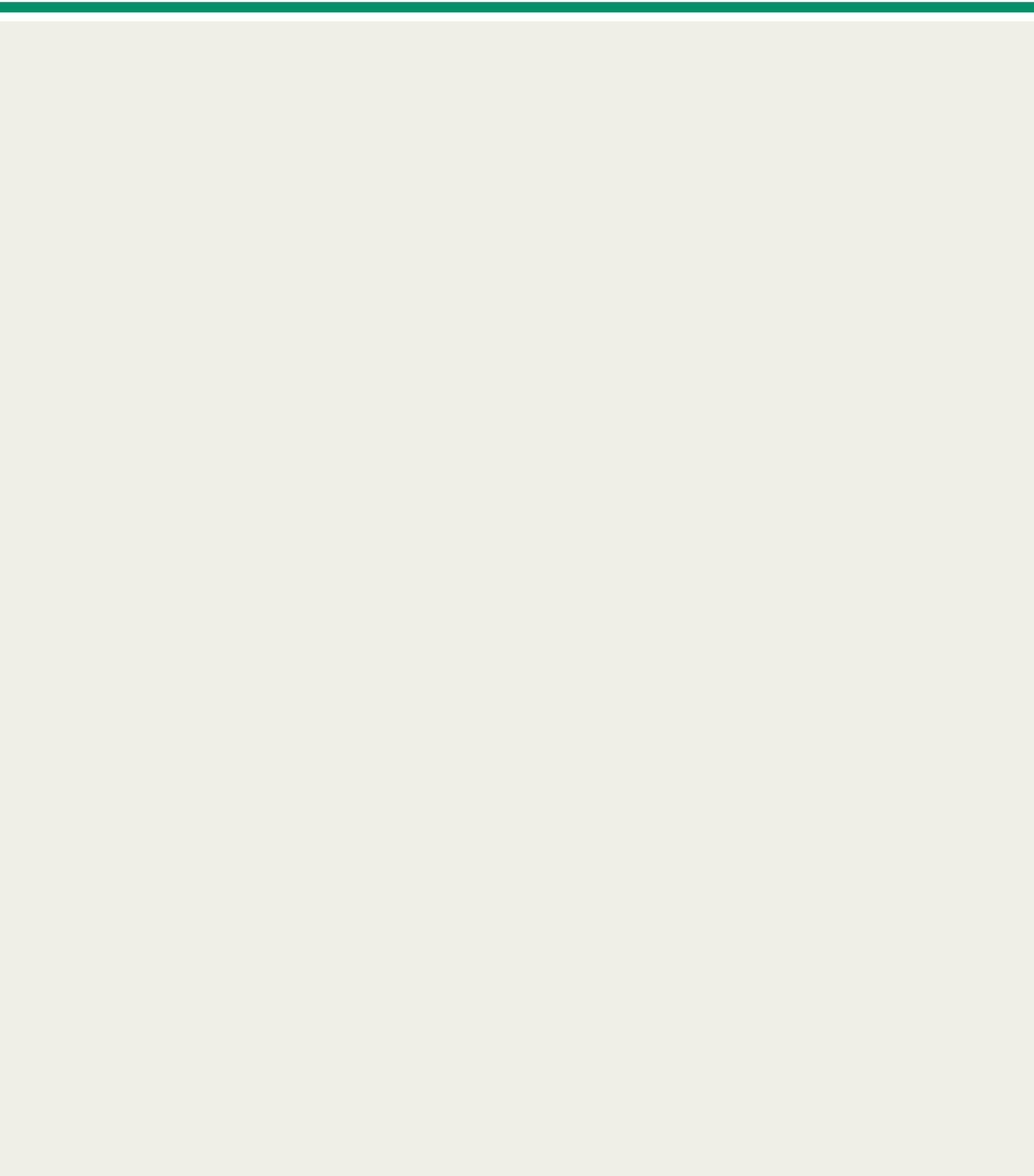


Les aires
paysagères
du Plateau
condrusien



Au sein de la Wallonie, le Plateau condrusien se particularise par un relief alternant crêtes et dépressions et une occupation du sol qui se partage entre labours, herbages et forêts. L'habitat, surtout en pierre calcaire ou en grès pour ce qui concerne l'habitat traditionnel, s'y présente sous la forme de villages et de hameaux entre lesquels s'intercalent de grosses fermes parfois fortifiées et de nombreux châteaux. C'est ainsi que le Plateau condrusien est considéré, à l'échelle régionale, comme constituant un ensemble paysager. Mais si on y regarde de plus près, si l'on change d'échelle, les paysages que présente cet ensemble sont bien plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence, possédant chacune des caractéristiques bien définies et qui les différencient l'une de l'autre.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une caractérisation précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION**, de leur **PRÉSERVATION** ou de leur **AMÉNAGEMENT**.

Trente aires paysagères ont été identifiées selon la méthodologie détaillée ci-après. Une particularité de l'ensemble est la répétition de certains traits paysagers dans des aires qui ne sont pas jointives. Cette caractéristique a conduit à un regroupement de certaines d'entre elles dans la présentation détaillée.

Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

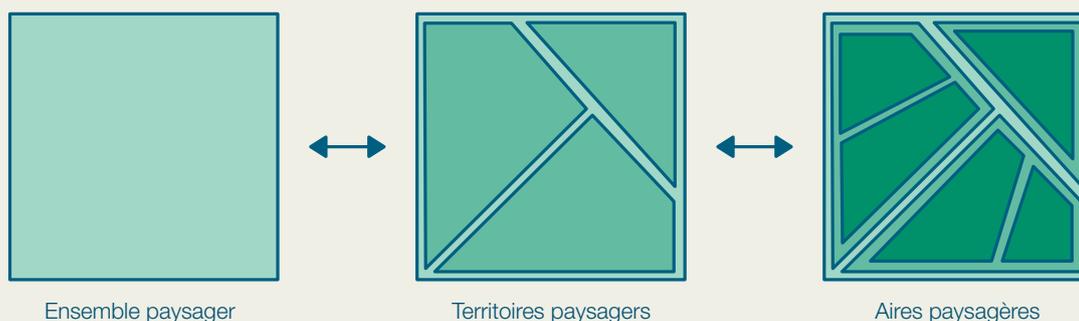
Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers*.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure Les Territoires paysagers de Wallonie. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager du Plateau condrusien, cette analyse a conduit à deux petites adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine : une partie des creusements de la Marlagne est reportée dans l'ensemble paysager mosan, tandis que la portion sud du moyen plateau du vrai Condroz (Falmignoul) est incluse dans la bordure sud. Les territoires sont au nombre de onze, ce qui fait de l'ensemble paysager du Plateau condrusien un des ensembles les plus complexes de la Région wallonne.

Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire. Le terme générique de « campagne périurbaine » est développé dans la première partie du document (p. 25 et 26).

Les numéros sont attribués aux aires du nord au sud, d'abord pour la partie occidentale (Entre-Sambre-et-Meuse), ensuite pour la partie médiane et enfin pour la partie orientale, à l'est du Hoyoux.

Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

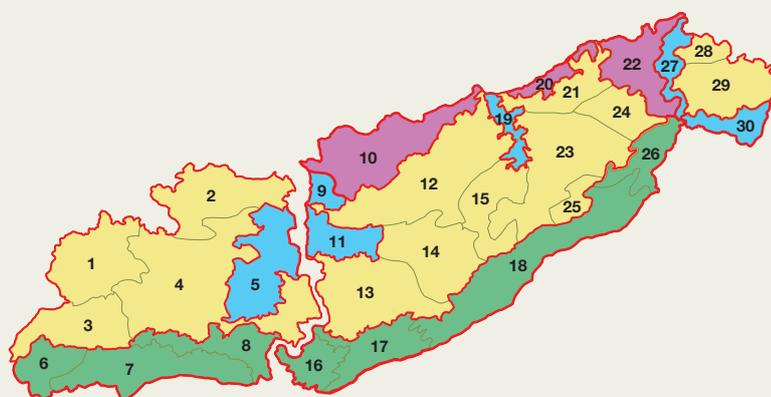
Le tableau (voir pages suivantes) synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent fortement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés en quelques mots.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Campagne périurbaine du Pays d'Acoz	1	Plateau peu érodé	Prédominance des labours	Pression urbaine de Charleroi
Campagne périurbaine de la Marlagne	2	Plateau peu érodé	Agro-forestière	Pression urbaine de Namur et de Charleroi
Vallonnements agricoles de Walcourt	3	Plateau recreusé par l'Eau d'Heure et ses affluents	Labours et herbages	
Plateau agricole de Florennes – Mettet	4	Plateau peu érodé	Prédominance des labours	
Vallée de la Molinee	5	Vallée encaissée		
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure	6	Vallées ennoyées		
Bordure herbagère de la Fagne	7	Entaillement par de nombreux cours d'eau	Prédominance des herbages	
Vallée forestière de l'Hermeton	8		Prédominance du couvert forestier	
Boisements des Fonds de Dave et Lustin	9	Vallées encaissées	Interfluve boisé	
Bordure agro-forestière du Samson	10	Plateau disséqué (collines)	Agro-forestière	Pression urbaine de Namur à l'ouest
Vallée du Bocq	11	Vallée		
Plateau agricole de Gesves – Ohey	12	Large ondulations du plateau	Labours et herbages	
Plateau agricole d'Achêne	13	Large ondulations du plateau	Labours et herbages	
Vallonnements herbagers de Ciney	14	Plateau recreusé	Prédominance des herbages	
Vallonnements boisés de Havelange	15	Plateau recreusé	Boisée	
Plateau agricole de Falmignoul	16	Large ondulations sans orientations préférentielles	Prédominance des terres agricoles	

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Vallée forestière de la Basse Lesse	17	Ondulations entaillées par la vallée de la Lesse	Prédominance du couvert forestier	
Bordure agro-forestière de la Famenne	18	Entaillement par de nombreux cours d'eau	Agricole et forestière	
Vallée du Hoyoux	19	Vallée encaissée	Prédominance du couvert forestier	Industrie et habitat ouvrier en aval
Bordure forestière d'Amay et Engis	20	Versant de la Meuse	Forestière	
Campagne périurbaine de Nandrin	21	Plateau peu érodé	Herbagère et agricole	Pression urbaine de Liège et Huy
Bordure forestière périurbaine de Neupré	22	Plateau entaillé	Herbagère et forestière	Pression urbaine de Liège
Plateau agricole d'Ouffet	23	Larges ondulations	Herbagère et agricole	
Vallonements boisés d'Anthisnes	24	Plateau recreusé	Boisée	
Vallonements herbagers d'Ocquier	25	Plateau recreusé	Herbagère	
Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon	26	Plateau entaillé	Forestière	Succession d'agglomérations
Vallée de la Basse Ourthe	27	Vallée encaissée	Boisements sur versants pentus et herbages	Urbanisation de fond de vallée
Plateau périurbain de Beaufays	28	Plateau entaillé aux marges	Herbagère et présence de haies	Pression urbaine de Liège
Plateau herbager de Sprimont	29	Plateau entaillé aux marges	Herbagère et présence de haies	Villages en forte extension linéaire
Vallée de la Basse Amblève	30	Vallée encaissée	Herbagère et boisée	Urbanisation de fond de vallée

	Territoire paysager	Aire paysagère	
Plateaux	Moyen plateau de l'Entre-Sambre-et-Meuse	1 - Campagne périurbaine du Pays d'Acoz 2 - Campagne périurbaine de la Marlagne 4 - Plateau agricole de Florennes – Mettet 3 - Vallonnements agricoles de Walcourt	
		12 - Plateau agricole de Gesves – Ohey 13 - Plateau agricole d'Achêne 21 - Campagne périurbaine de Nandrin 23 - Plateau agricole d'Ouffet 14 - Vallonnements herbagers de Ciney 25 - Vallonnements herbagers d'Ocquier 15 - Vallonnements boisés de Havelange 24 - Vallonnements boisés d'Anthisnes	
	Moyen plateau de Sprimont	28 - Plateau périurbain de Beaufays 29 - Plateau herbager de Sprimont	
	Bordure nord	Collines de la bordure nord du vrai Condroz	10 - Bordure agro-forestière du Samson
		Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz	20 - Bordure forestière d'Amay et Engis
		Forêts de plateau et de versant sud-liégeois	22 - Bordure forestière périurbaine de Neupré
Bordure sud	Bordure condrusienne méridionale	6 - Bordure des lacs de l'Eau d'Heure 16 - Plateau agricole de Falmignoul 7 - Bordure herbagère de la Fagne 18 - Bordure agro-forestière de la Famenne 8 - Vallée forestière de l'Hermeton 17 - Vallée forestière de la Basse Lesse 26 - Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon	
		5 - Vallée de la Molinee 9 - Boisements des Fonds de Dave et Justin 11 - Vallée du Bocq	
		19 - Vallée du Hoyoux	
		27 - Vallée de la Basse Ourthe	
		30 - Vallée de la Basse Amblève	
Vallées	Creusements des affluents de la Haute Meuse	5 - Vallée de la Molinee 9 - Boisements des Fonds de Dave et Justin 11 - Vallée du Bocq	
	Vallée du Hoyoux	19 - Vallée du Hoyoux	
	Vallée de la Basse Ourthe	27 - Vallée de la Basse Ourthe	
	Vallée et versants de la Basse Amblève	30 - Vallée de la Basse Amblève	



La carte montre l'ensemble paysager du Plateau condrusien. Les limites rouges sont celles des territoires paysagers qui ont été définis antérieurement. Ils sont présentés en quatre grandes catégories : plateaux (jaune), bordure nord (mauve), bordure sud (vert) et vallées (bleu). Dans le tableau ci-dessus, les aires qui composent ces territoires sont énumérées dans la colonne de droite. Elles sont éventuellement regroupées quand elles présentent des traits paysagers proches.

Les aires : mode d'emploi

Chaque aire ou groupement d'aires paysagères est présenté au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, avec plusieurs niveaux de lecture. Après une photo emblématique et un court résumé des principaux traits de l'aire paysagère, ou des aires regroupées, le lecteur découvre celle(s)-ci de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé des caractéristiques actuelles.

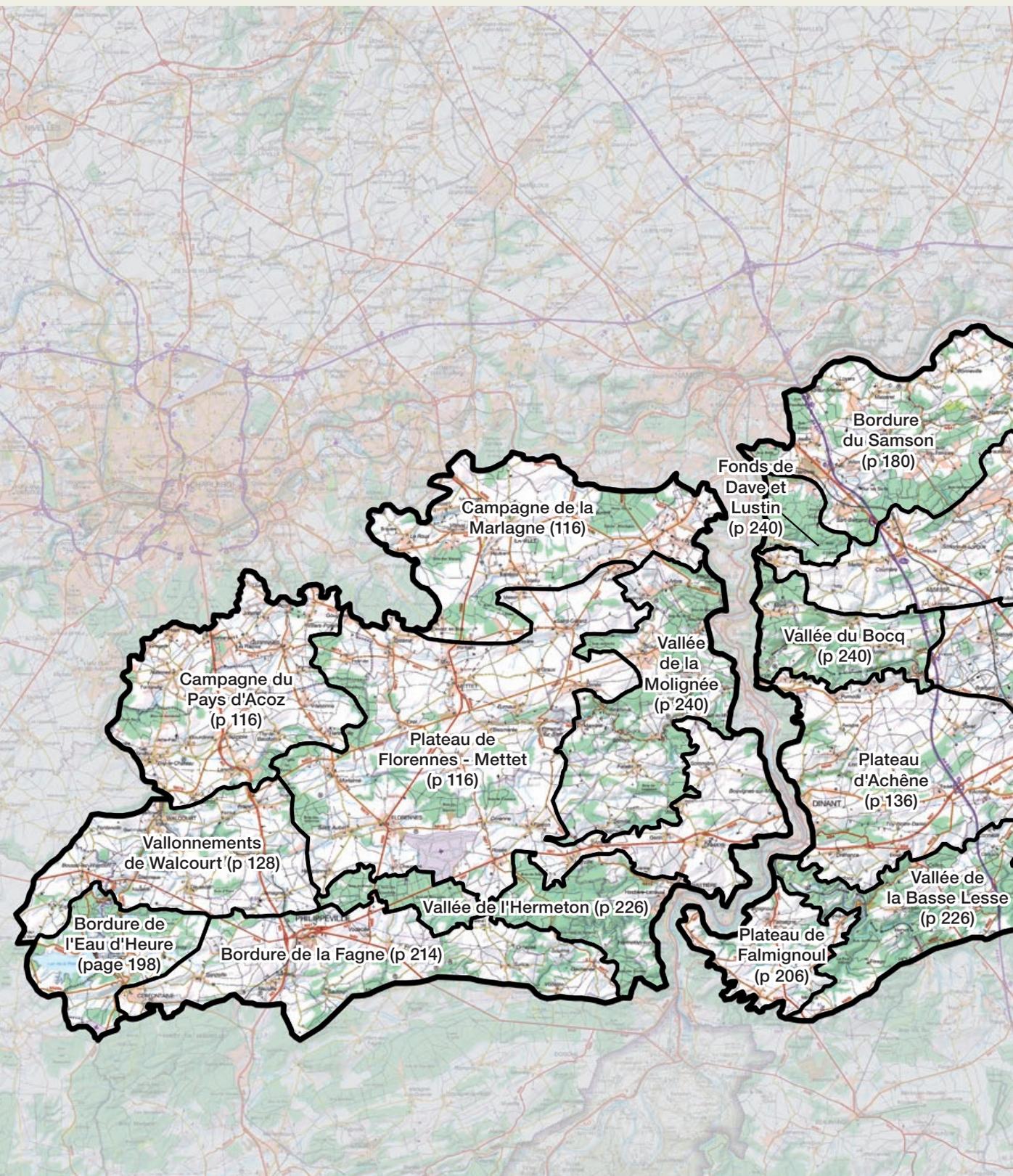
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Dans le cas d'aires regroupées, la (les) première(s) page(s) présente(nt) les caractéristiques communes à ces diverses aires ; ensuite, les spécificités de chaque aire sont illustrées et commentées. Pour certaines aires ou groupements d'aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

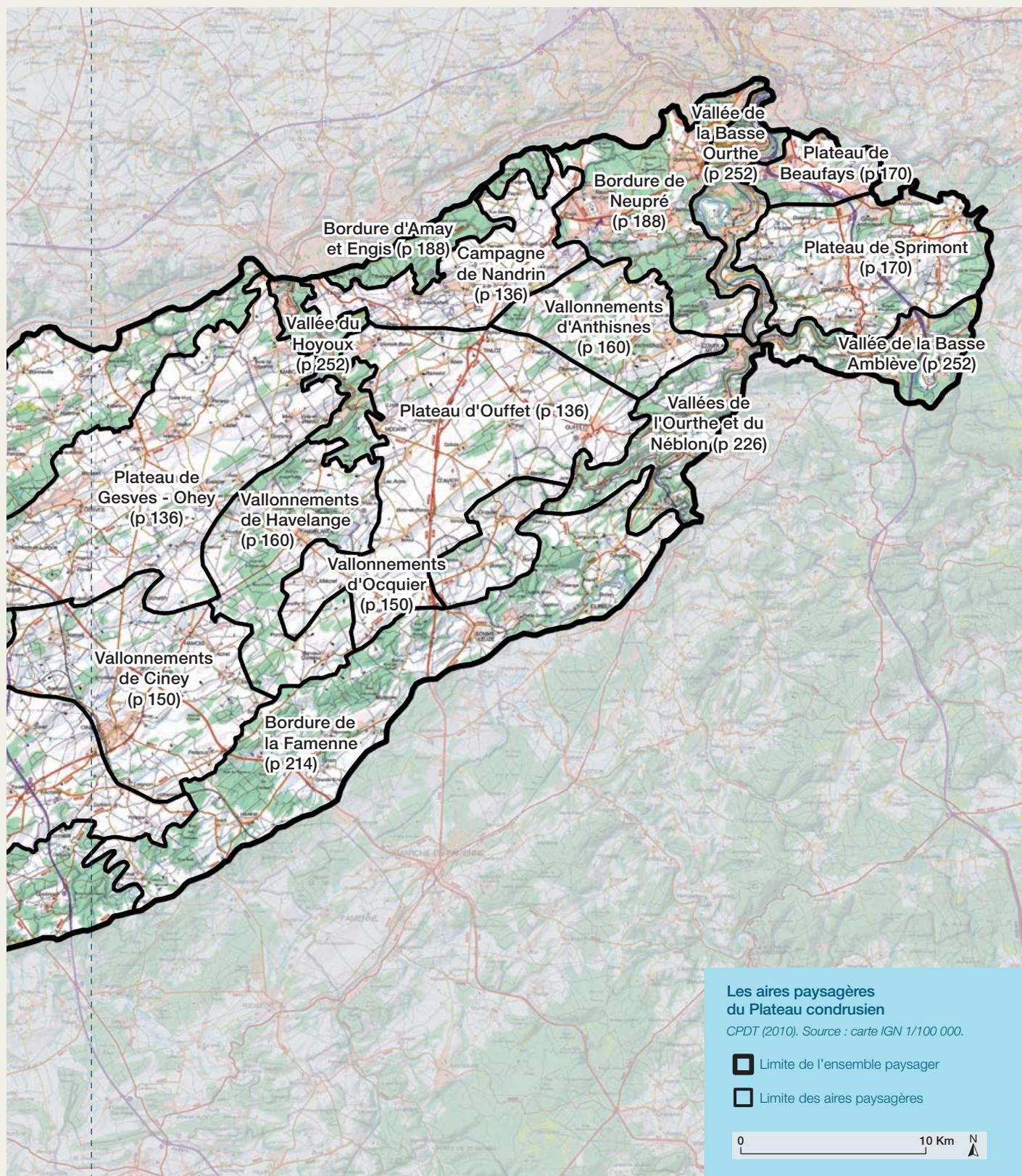
Enfin, l'identification succincte des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions doit interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire ou groupement d'aires. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas, ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Ces objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action, très concrètes, qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !









Campagne périurbaine du Pays d'Acoz¹

Campagne périurbaine de la Marlagne²

Plateau agricole de Florennes – Mettet³



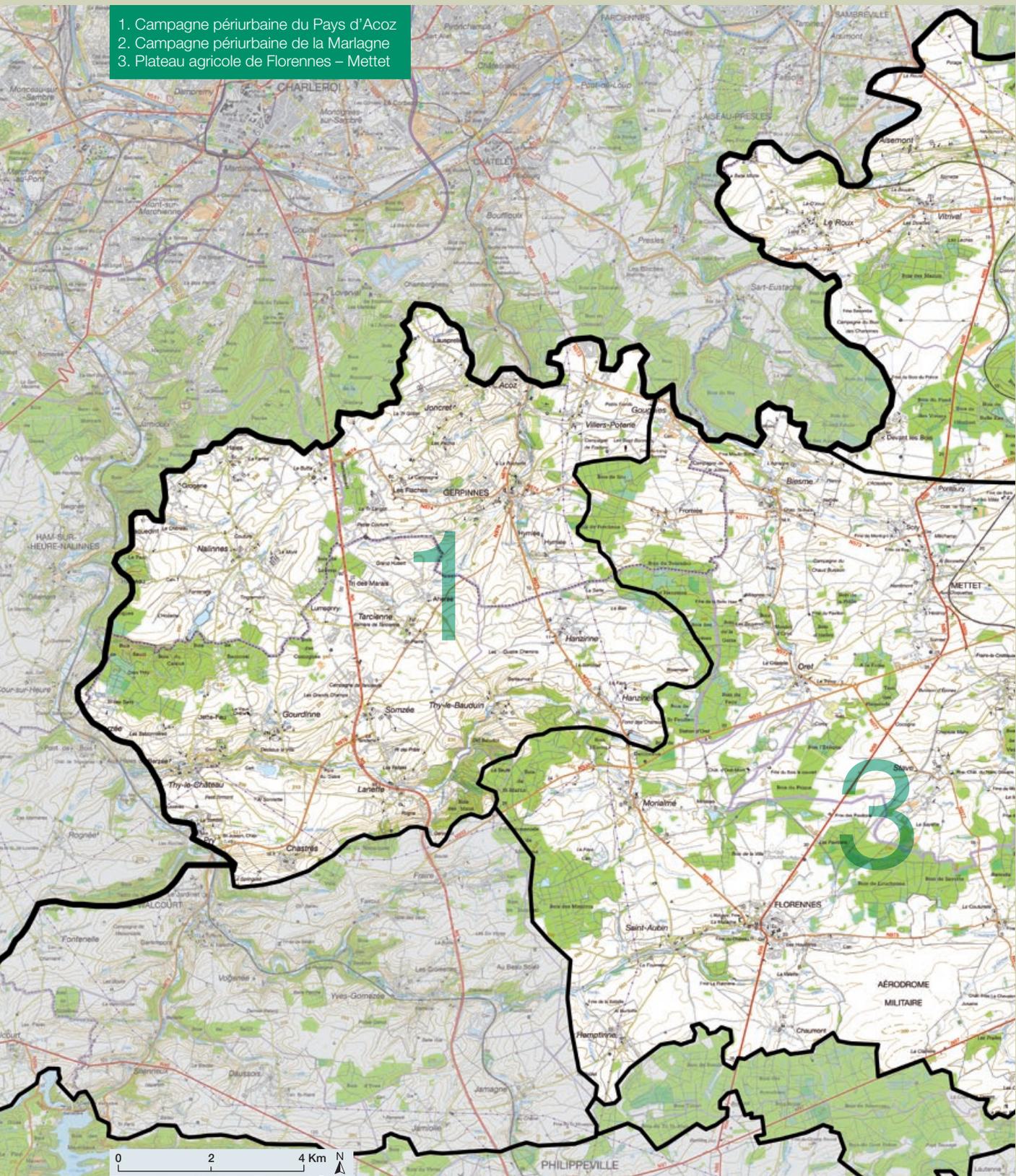
	1	2	3
Superficie totale de l'aire^A	10 268	10 363	25 513
Superficie agricole (ha)	7 234	6 858	18 809
Terres arables (%)	62	57	66
Prairies (%)	38	43	34
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 264	2 070	3 655
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 219	837	1 530
Nombre d'habitants^B	26 142	14 946	24 437

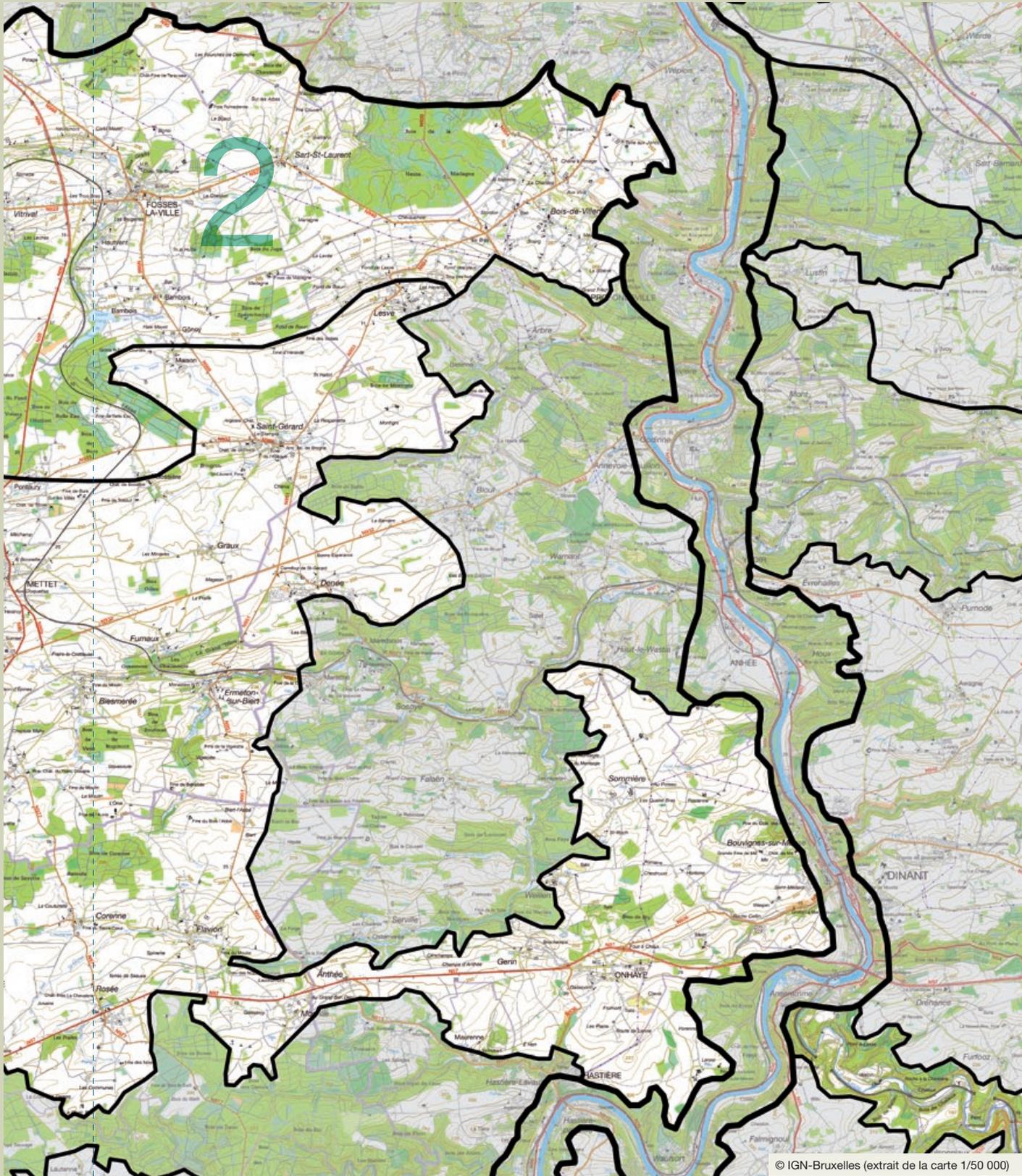
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Ces trois aires du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse présentent un paysage de plateau peu érodé. Les ondulations caractéristiques de l'ensemble ne sont bien marquées qu'entre Florennes et Mettet. Deux larges bancs de calcaires surmontés d'une épaisse couche limoneuse forment des étendues planes propices à une agriculture majoritairement vouée aux labours. Les boisements sont moins morcelés qu'ailleurs dans l'ensemble, et plus fréquents dans le paysage de la Marlagne. L'influence des agglomérations toutes proches de Charleroi et de Namur se ressent par une forte diffusion de l'urbanisation le long des axes convergeant vers ces villes.

- 1. Campagne périurbaine du Pays d'Acoz
- 2. Campagne périurbaine de la Marlagne
- 3. Plateau agricole de Florennes – Mettet





© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



Dans le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les aires de la Campagne du Pays d'Acoz, de la Campagne de la Marlagne et du Plateau de Florennes – Mettet marquent la transition entre le relief plus marqué des tiges et chavées au centre de l'ensemble et le relief calme du bas-plateau limoneux hennuyer.

Le RELIEF se présente sous la forme d'un plateau légèrement ondulé. La Campagne du Pays d'Acoz s'individualise comme une succession de replats disséqués par les affluents de l'Eau d'Heure et de la Sambre. La Campagne de la Marlagne forme un plateau creusé de vallonnements s'inclinant doucement vers le nord où le relief s'accroît au contact des vallées de la Sambre et de la Meuse. Les ondulations caractéristiques du paysage condrusien ne sont bien marquées qu'entre Florennes et Mettet. Enfin, deux larges bandes calcaires individualisent deux lambeaux de plateaux cultivés autour de Graux et de Sommière.

L'AGRICULTURE occupe la plus grande part de la superficie des aires, principalement sous la forme de LABOURS. La part d'HERBAGES est cependant plus grande dans la Campagne de la Marlagne où les limons plus humides et plus acides en raison du sous-sol se montrent moins propices aux labours. Par contre, les sols limoneux sur calcaires du Plateau de Florennes – Mettet et les limons bien drainés de la Campagne du Pays d'Acoz (sur un placage de sables et graviers du Tertiaire) se montrent plus favorables aux labours. A proximité de Bois-de-Villers et de Gerpennes, des cultures maraîchères (principalement la fraise de Wépion) se signalent dans le paysage par leurs serres-tunnels, mais la superficie qui leur est dédiée est faible.

Les BOISEMENTS sont localisés où les conditions sont plus défavorables à l'agriculture, sur les pentes plus fortes ou les tiges gréseux. En certains endroits, ils ferment l'horizon. La part de boisements est plus grande dans la Campagne de la Marlagne défrichée plus tardivement et moins complètement.

Peu de NOYAUX BÂTIS importants sont présents : Gerpennes et Nalinnes (Pays d'Acoz), Fosses-la-Ville (Marlagne) Florennes et Mettet (Plateau de Florennes – Mettet) sont les principaux bourgs des aires.

En dehors de Fosses-la-Ville et Florennes, à la morphologie plus urbaine, le caractère rural domine. Sur le Plateau de Florennes – Mettet et dans le Pays d'Acoz, l'HABITAT est GROUPE en gros villages avec une faible dispersion intercalaire, tandis que dans la Marlagne la dispersion est plus présente. Là, ainsi qu'entre Flavion et Ermeton-sur-Biert, les défrichements tardifs des forêts de Haute-Marlagne (18^e siècle) et de Biert (19^e siècle) ont induit l'installation de fermes isolées voire de hameaux de taille modeste (voir chapitre Mise en place des paysages, p. 56).

Le patrimoine bâti et non bâti rappelle que ces aires mêlèrent jadis agriculture et industrie. Les gisements de fer, qui étaient nombreux, impriment encore leur marque dans le paysage, comme les minières de Morialmé. Les villages industriels comptent une bonne part de logements ouvriers. La sidérurgie a perduré dans la région jusqu'à la fin des années 1980 (à Thy-le-Château) et seule l'industrie extractive (carrières et sablières) subsiste encore dans ces aires. Les châteaux et châteaux-fermes du Pays d'Acoz et du Plateau de Florennes – Mettet témoignent quant à eux d'une certaine opulence agricole.

La proximité immédiate des agglomérations de Charleroi et de Namur a favorisé la diffusion de l'URBANISATION RÉSIDENTIELLE, principalement et plus anciennement dans le Pays d'Acoz et la Marlagne, plus récemment sur le Plateau de Florennes-Mettet, surtout le long de ses grands axes. La principale INFRASTRUCTURE de transport est la N5. Deux autres axes importants complètent la desserte : les routes N98 (Florennes – Fosses vers la E42) et N97 (Philippeville – Dinant).

Traits communs



Le noyau villageois s'insère dans un petit vallon en bas de versant, le rendant peu visible du plateau. Le relief étant calme, il n'est pas très étiré. La position sur le versant d'adret* est moins systématique que dans les Plateaux centraux. De petits massifs boisés ferment l'horizon. Les prairies occupent les pentes intermédiaires ou les terrains plus proches du village. Les cultures se localisent sur les terrains de meilleure aptitude agronomique ou mieux exposés (Oret).



L'urbanisation résidentielle s'est développée dans les trois aires. Plus ancienne en Marlagne et dans le Pays d'Acoz (constructions typiques des années 1970 à Gerpinnes ou Bois-de-Villers), elle touche désormais les trois aires. Si les habitations comblent parfois les espaces laissés libres par un tissu bâti plus lâche dans la Marlagne, c'est cependant le plus souvent une urbanisation d'extensions linéaires qui profite des largesses du plan de secteur, contribuant à une banalisation des noyaux villageois (Gerpinnes, Bois-de-Villers, Florennes).



La ferme tricellulaire en long (grange, corps de logis et étable en ordre variable) est une forme très répandue du bâti rural, même si sa fonction est souvent devenue uniquement résidentielle. On trouve aussi dans certains villages une ferme en carré d'origine seigneuriale. La reconversion de ces demeures en habitations familiales devrait veiller à ne pas dénaturer le caractère original de la volumétrie ou des matériaux (Corenne, Tarcienne).



1



2



3



4



5

1. Cette ancienne sablière a exploité une poche de sable du Tertiaire piégée dans les calcaires. Sa présence dans le paysage reste discrète depuis le plateau. L'eau de la nappe phréatique et la végétation ont reconquis la sablière, la transformant en un écosystème de régénération (Onhaye).
2. Dans ce village industriel, les petites habitations jointives étaient destinées aux ouvriers du laminoir local. La maison plus élancée en fond de rue abritait les bureaux de l'usine (Thy-le-Château).
3. Le site des minières à Morialmé (extraction de minerai de fer jusqu'au 19^e siècle) abrita par la suite une verrerie fermée dans les années 1960. Les bâtiments sont toujours présents et les maisons ouvrières du site occupées.
4. A Florennes, ce terzil composé des inertes de la carrière de calcaire en activité en contrebas impose sa marque dans tout le paysage local, servant de repère ou de point d'appel.
5. Les cheminées du laminoir de Thy-le-Château sont une partie de l'identité industrielle du village et à ce titre méritent d'être conservées.



Campagne périurbaine du Pays d'Acoz



Les replats limoneux bien drainés sur le substrat sablo-graveleux sont occupés par les labours. Des petits ruisseaux découpent ces replats, offrant leurs versants peu abrupts aux pâturages et boisements. Sur la gauche de la photo, un clocher signale la présence de Gerpinnes, tandis que sur la droite s'élèvent les éoliennes de Tarcienne (Joncret).

Noyau ancien

Ferme du château

Extensions du 19^e siècle

Extensions périurbaines



Le noyau de Villers-Poterie, village typique de l'aire, s'est développé près de l'église et de la ferme du château et s'est étendu au fil du temps. Il est entouré d'une couronne de prairies. Une des caractéristiques de l'aire est l'utilisation de la tuile rouge en couverture de toit, moins fréquente dans les autres aires du Condroz. Des constructions modernes sur la droite du village s'affranchissent du caractère traditionnel, contribuant à une perte de spécificité de l'aire.



La vue porte au-delà de l'aire paysagère. Les terrils du bassin minier carolorégien sont ainsi bien visibles. Celui du Boubier à Châtelet culmine à 265 mètres et constitue un point d'appel important qui modifie les rapports d'échelles visuelles du paysage calme de l'aire (Hanzinne).



La N5 se rétrécit à deux voies à Nalines-Bultia. Commerces et résidences se sont installés le long de l'axe, conférant un caractère presque urbain à cet ancien hameau. Les boisements visibles à l'horizon délimitent la « ceinture verte » au sud de Charleroi et l'approche des versants sambriens.



Campagne périurbaine de la Marlagne



La structure originelle de l'habitat est très lâche et la dispersion plus fréquente que dans les deux autres aires. Cette disposition de l'habitat est très sensible et propice à la périurbanisation, qui continue à s'y insérer, induisant la densification du bâti villageois et une perte de spécificité de l'aire (Bois-de-Villers).



Les boisements et les pâturages sont plus fréquents que dans les deux autres aires en raison de la nature du sous-sol. Par endroit, ils peuvent complètement fermer l'horizon, comme dans cette clairière issue du défrichement tardif du Bois des Chanoines.



Le défrichement de la forêt de Haute-Marlagne, débuté au Moyen Âge, a connu une deuxième vague aux 18^e et 19^e siècles. Cette ferme isolée récente où domine l'usage de la brique en est le témoignage (Sart-Saint-Laurent).



Onze éoliennes se dressent sur le plateau venteux entre Fosses-la-Ville et Mettet. Elles marquent le paysage en raison de leur hauteur. Le parc voisin, implanté entre Fosses-la-Ville et Floreffe, est distant de cinq kilomètres (Vitrival).



Plateau agricole de Florennes – Mettet



Entre Florennes et Mettet, les ondulations du relief sont un peu plus marquées dans le paysage. Les labours dominent dans l'occupation du sol. En position sommitale, on distingue le petit massif boisé auquel s'adosse la zone d'activité économique de Mettet, atténuant son impact paysager. Les quelques bosquets résiduels visibles à l'avant-plan occupent des terrains remaniés correspondant à d'anciennes zones d'extraction.



Autour de Sommière, un banc de calcaire particulièrement large et recouvert de limons bien drainés donne au paysage un aspect de plateau cultivé rappelant les Plateaux brabançon et hesbignon. Ce type de paysage bien ouvert s'observe également autour de Graux.



Le caractère groupé des villages, légèrement étirés en fond de versant, reste majoritaire dans l'aire. La préservation de ces noyaux bien groupés, sans extensions linéaires, représente un enjeu important là où la périurbanisation n'a pas encore pris trop d'importance (Saint-Aubin).



Une exception au groupement : le défrichement de la forêt royale de Biert au 19^e siècle a engendré un îlot de dispersion entre Flavion et Ermeton-sur-Biert, marqué par la présence de grosses fermes isolées récentes ou de hameaux (Ermeton-sur-Biert).

Enjeux

- Les agglomérations de Charleroi et de Namur ont engendré une forte dynamique de périurbanisation de ces aires, favorisée par une bonne accessibilité (N5, N98 et réseau local vers Namur). Dans la Marlagne, la structure originellement lâche des villages favorise l'apparition de logements contemporains. L'extension linéaire des noyaux d'habitat se poursuit toujours.
- Dans la Campagne du Pays d'Acoz (Thy-le-Château) et sur le Plateau de Florennes – Mettet (Morialmé), le patrimoine industriel et bâti rappelle le passé métallurgique des deux aires : bâtiments industriels, maisons ouvrières et patronales, traces d'extraction de minerai. Des actions de réaménagement ou de mise en valeur sont possibles.
- Les aires accueillent déjà nombre de parcs éoliens, ce qui pose certaines questions (covisibilité, recomposition des paysages) et nécessite une réflexion à une échelle supra-communale.

Objectifs paysagers

1. Préférer la densification des villages du Plateau de Florennes – Mettet et du Pays d'Acoz à leur extension linéaire.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Intégrer le patrimoine industriel ancien comme élément clé et identitaire des paysages ordinaires.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Encadrer l'implantation ou l'extension de parcs éoliens en prenant en compte leur impact paysager à l'échelle supra-communale.	AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Différer l'équipement des voiries hors des villages pour décourager l'urbanisation linéaire.
- Sélectionner les éléments du patrimoine industriel à préserver et réaménager ou réaffecter les sites non préservés.
- Identifier les acteurs concernés par la reconversion des sites industriels.
- Recomposer les parcs éoliens existants lors de leurs extensions en privilégiant la lisibilité paysagère de l'ensemble.



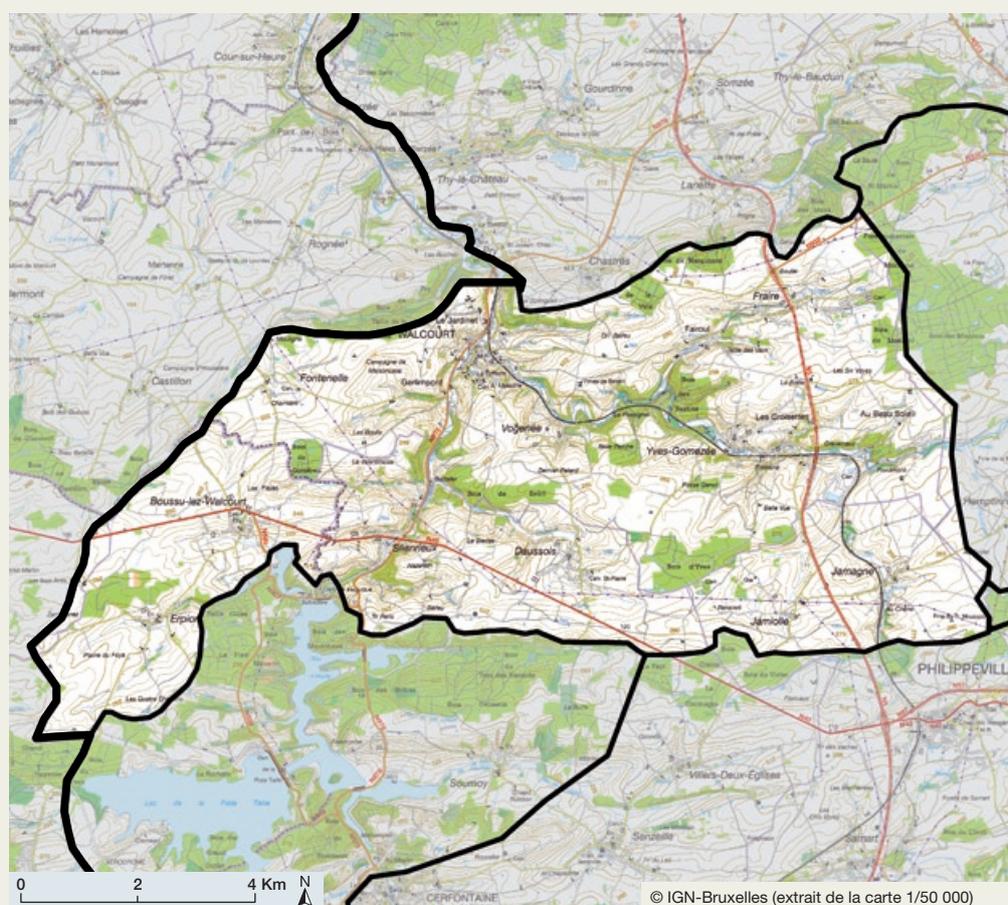
Vallonnements agricoles de Walcourt



Superficie totale de l'aire^A	8 217
Superficie agricole (ha)	6 354
Terres arables (%)	58
Prairies (%)	42
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	932
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	390
Nombre d'habitants^B	8 048

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Les Vallonnements agricoles de Walcourt constituent l'extrémité occidentale de l'ensemble, jouxtant le bas-plateau limoneux hennuyer et l'ensemble fagnard. La forte action érosive de l'Eau d'Heure et de ses affluents y génère un relief fort marqué. Les terres agricoles et les pâturages dominent le paysage alors que la composante boisée reste cantonnée sur les versants pentus. Les villages de l'aire sont groupés et implantés principalement au bas des versants ou en tête de vallon, les rendant peu visibles du plateau.



Les Vallonnements de Walcourt constituent l'extrémité sud-ouest du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. L'Eau d'Heure, en aval des lacs de barrage, et ses affluents marquent les paysages.

Le RELIEF plus incisé différencie ces paysages des aires voisines de la Campagne périurbaine du Pays d'Acoz et du Plateau de Florennes – Mettet. L'aire culmine à environ 280 mètres, sur le tige de Philippeville. Le plateau s'incline ensuite doucement vers le nord. L'Eau d'Heure coule perpendiculairement à la structure générale des tiges condrusiens. Avec ses affluents, elle a creusé la surface du plateau. Il en résulte des vallées assez étroites et encaissées, plus particulièrement dans les grès plus résistants où les versants sont les plus pentus.

L'OCCUPATION DU SOL est dominée par l'agriculture. Les replats et les sols calcaires recouverts de limons se montrent les plus aptes à accueillir les LABOURS qui sont majoritaires dans le paysage. La part des PRAIRIES est cependant plus importante que dans les aires voisines du moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Deux facteurs contribuent à cette situation : les versants gréseux et fonds de vallée voués aux herbages et un effet de voisinage de l'ensemble fagnard herbager tout proche (Beaumont, Froidchapelle).

L'HABITAT est groupé, avec quelques fermes isolées plus récentes. Le bourg principal, Walcourt, occupe le petit éperon rocheux à l'interfluve de l'Eau d'Heure et de l'Eau d'Yves. Bâtie dès le Moyen Âge sur ce site de défense typique, la petite cité présente une silhouette urbaine qui a conservé son caractère médiéval. Les ruelles étroites, escaliers et jardins en terrasse sont nombreux sur les flancs des coteaux. Walcourt fut, dès le 13^e siècle, l'un des hauts lieux de pèlerinage catholique dont est issue la marche folklorique actuelle.

Le patrimoine religieux, monumental (basilique Notre-Dame, classée Patrimoine exceptionnel de la Région wallonne) ou de taille plus modeste (potales dédiées à Notre-Dame de Walcourt), en est le témoignage. Les autres villages de l'aire se situent préférentiellement à proximité des points d'eau : en tête de petits vallons ou en bas de versant pour les plus gros cours d'eau. Yves-Gomezée et Fraire offrent un aspect de petits BOURGS INDUSTRIELS, développés autour de l'industrie du fer au 19^e siècle (comme à Morialmé dans l'aire voisine) et accueillent des maisons ouvrières. L'exploitation des minières a cessé à Fraire à la fin du 19^e siècle. L'usine métallurgique Saint-Lambert à Yves-Gomezée a fermé ses portes en 1973. Seule l'industrie extractive est encore présente. Les autres localités présentent l'aspect groupé typique des villages de l'ensemble. Comme souvent, le moellon calcaire, chaulé ou nu, est le matériau dominant, parfois mélangé à des grès ou des briques en fonction des disponibilités locales et des modes architecturaux propres à chaque époque. Une extension récente de l'habitat hors des noyaux villageois se développe sous la forme habituelle de ruban linéaire, mais de façon plus modérée que dans l'aire voisine de la Campagne périurbaine du Pays d'Acoz, plus proche de Charleroi. Cet habitat récent est particulièrement visible quand il s'étend sur une crête.

Les INFRASTRUCTURES confèrent une bonne accessibilité à l'aire. La N5 la traverse selon un axe nord-sud. Les villages y sont bien connectés, notamment via la route dite « des Barrages » (N978) qui longe la vallée de l'Eau d'Heure, ménageant parfois des ouvertures visuelles sur le cours d'eau ou sur Walcourt. La seule ligne de chemin de fer encore en service dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, reliant Charleroi à Couvin, dessert Walcourt et Yves-Gomezée.



La vue porte à une distance relativement courte, ce qui est typique de l'aire en raison des incisions du relief. Les versants pentus de la vallée de l'Eau d'Yves sont boisés et les pentes intermédiaires vouées aux pâturages. De petits replats limoneux accueillent les labours, consacrés aux céréales ou au maïs fourrager.



Le site originel de Walcourt se trouve sur l'éperon rocheux constituant l'interfluve entre les vallées encaissées de l'Eau d'Heure (1) et de l'Eau d'Yves (2). La basilique Notre-Dame, important édifice gothique, domine la silhouette urbaine d'une flèche à bulbe terminal. Sur la Grand Place, le décrochement des bâtiments atteste de l'ampleur de la dénivellation de l'éperon. Les immeubles bourgeois de style classique ou néoclassique confèrent à Walcourt un caractère urbain. Les différents traitements de façade donnent un aspect hétérogène, renforcé par quelques constructions plus récentes. Badigeon et enduit pourraient rendre une unité à la place.



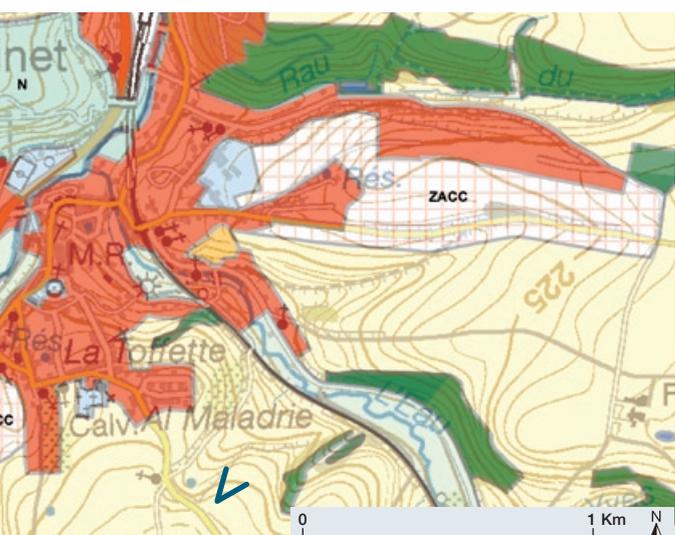
La route des barrages (N978) constitue l'une des principales voies d'accès au site touristique des lacs de l'Eau d'Heure. En aval de ceux-ci, elle offre des vues intéressantes sur le cours d'eau. Certains aménagements (maintien d'ouvertures visuelles, glissières en bois) pourraient être apportés (Silenrieux).



Artère principale de l'aire, la N5 se présente comme une autoroute, avec des incidences paysagères comparables. Le viaduc d'Yves-Gomezée lui permet de franchir la vallée encaissée de l'Eau d'Yves. Depuis le fond de la vallée, la végétation des rives atténue l'impact visuel de l'ouvrage d'art.



Les noyaux villageois anciens s'insèrent souvent en tête de petits vallons ou en bas de versant, rendant leur présence discrète dans le paysage (Erpion).



Source : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2007).

Un lotissement en développement linéaire s'est implanté à la sortie de Walcourt, débordant du site original (l'angle de vue de la photo est indiqué sur l'extrait du plan de secteur). Cette extension, située sur une crête, est visible de loin et contraste avec le noyau ancien mieux inséré dans le relief. La zone d'habitat est doublée d'une zone d'aménagement communal concerté dont une mise en œuvre créerait presque un nouveau village hors site.



Fraire est l'un des villages témoins de la métallurgie condrusienne. Outre le nom évocateur du village (du latin ferraria signifiant mine de fer), les traces de ce passé sont nombreuses dans l'habitat et le finage. Les premières maisons du quartier ouvrier de la Maroquette sont datées de 1840-1850 ; elles étaient destinées aux ouvriers mineurs, comme en atteste une plaque commémorative.



Le patrimoine métallurgique a été mis en valeur le long d'itinéraires balisés. Le relief mouvementé du terrain révèle la présence d'anciennes minières. Le « bayau du Zin » (photo du milieu) est un ancien lavoir à minerai qui fait aujourd'hui office d'étang. Les « croix d'occis », visibles le long des chemins témoignent quant à elles des rudes conditions de travail de l'époque (Fraire).



A Yves-Gomezée, la carrière des Petons (photo de gauche) est un site d'extraction de calcaire. Le site de l'ancienne usine métallurgique de Saint-Lambert, fermée en 1973 et aujourd'hui en ruine, pourrait être réaménagé (photo de droite).

Enjeux

- Comme dans les aires voisines (Plateau de Florennes – Mettet et Pays d’Acoz), les Vallonnements de Walcourt disposent d’un intéressant patrimoine lié à l’industrie métallurgique. Une démarche de mise en valeur d’initiative locale et appuyée par Qualité-Villages-Wallonie a été initiée à Fraire.
- Le passé médiéval et la fonction religieuse de Walcourt (ville de pèlerinage) ont doté l’aire d’un patrimoine religieux monumental (basilique de Walcourt) mais aussi plus modeste (chapelles et potales, croix d’occis en lien avec la métallurgie). Quelques initiatives vont dans le sens de leur mise en valeur.
- Les villages de l’aire sont situés dans les vallées et sont peu visibles depuis les hauteurs. Les débordements de l’habitat sur les plateaux deviennent fréquents, déstructurant les paysages originels.
- La route des barrages constitue un couloir d’accès aux lacs de l’Eau d’Heure. La présence de l’eau, en lien avec la fonction touristique des lacs, est peu valorisée alors qu’il existe un potentiel à mettre en valeur.

Objectifs paysagers

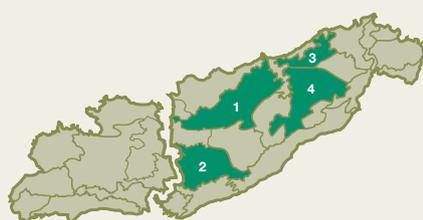
1. Accroître la visibilité du patrimoine industriel et religieux en généralisant les démarches locales initiées.	PROTECTION-GESTION
2. Garder la structure de villages blottis dans la vallée.	AMÉNAGEMENT
3. Profiter de la perception visuelle de l’eau le long de la route des barrages.	AMÉNAGEMENT

Pistes d’action

- Soutenir les actions de sensibilisation en généralisant les démarches locales de mise en valeur du patrimoine appuyées par des organismes de soutien (Qualité-Villages-Wallonie, GAL Entre-Sambre-et-Meuse).
- Postposer la mise en œuvre des réserves foncières situées sur les reliefs.
- Offrir à la route touristique des Barrages des vues vers les paysages traversés par les visiteurs se rendant aux Lacs de l’Eau d’Heure.



Plateau agricole
de Gesves – Ohey¹
Plateau agricole d'Achêne²
Campagne périurbaine
de Nandrin³
Plateau agricole d'Ouffet⁴

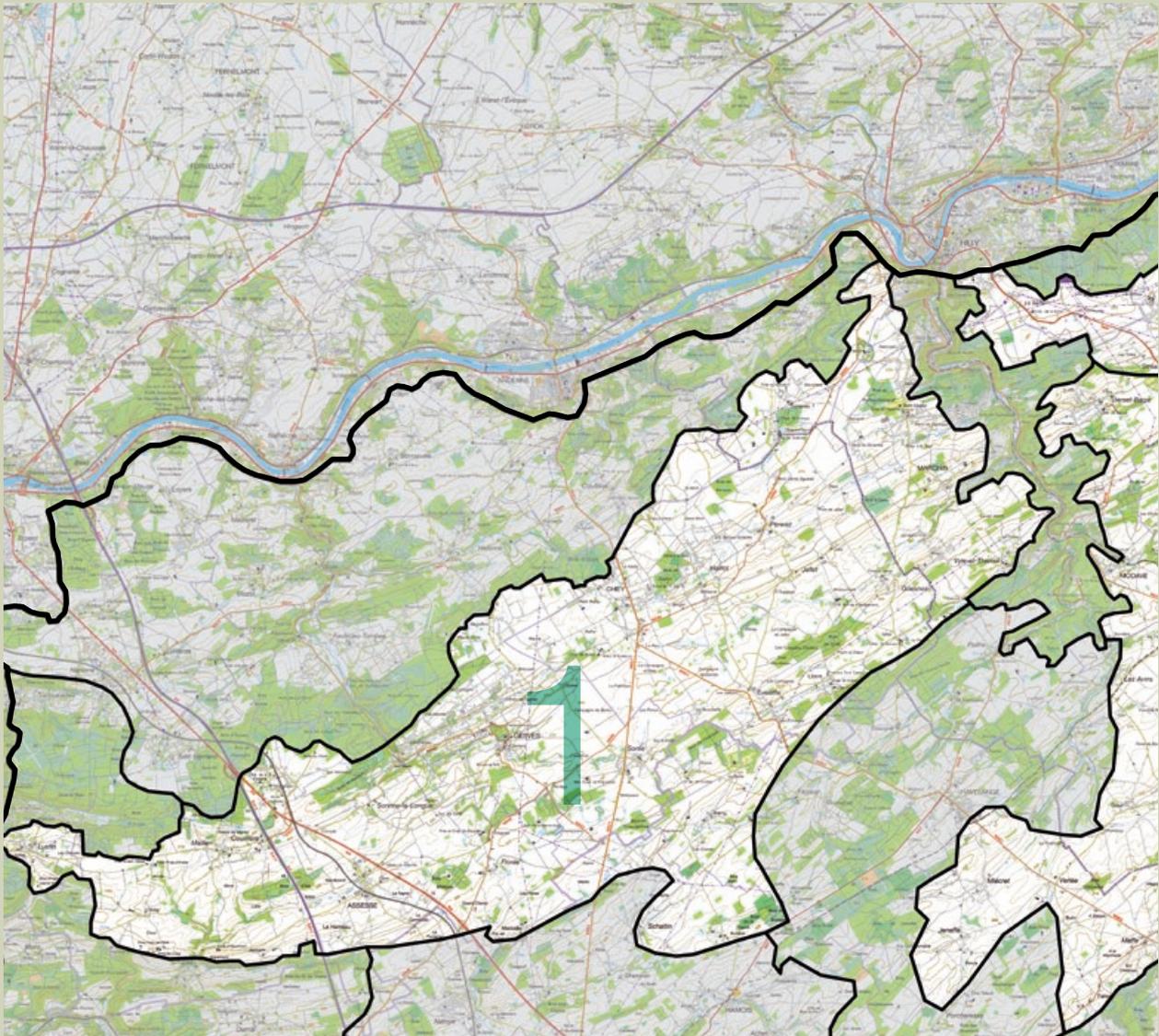


	1	2	3	4
Superficie totale de l'aire^A	18 633	12 622	5 511	15 303
Superficie agricole (ha)	14 621	9 432	4 364	12 332
Terres arables (%)	54	54	58	54
Prairies (%)	46	46	42	46
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 983	1 663	327	1 622
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	1 211	692	577	725
Nombre d'habitants^B	18 046	10 226	8 321	10 621

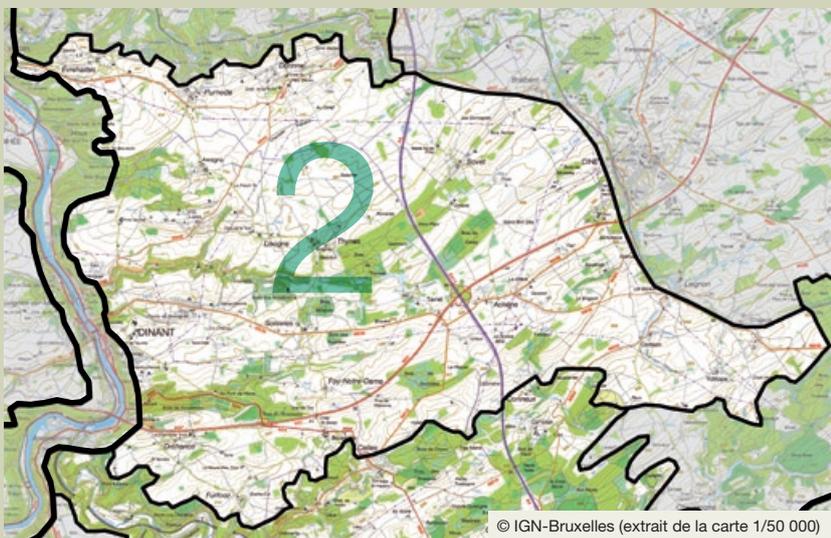
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Situées entre la Haute Meuse à l'ouest et l'Ourthe à l'est, ces quatre aires forment les aires typiques du moyen plateau du vrai Condroz. Elles présentent la succession caractéristique de tiges et de chavées, à l'écart de l'action érosive des principaux cours d'eau. La morphologie rurale domine, avec une prépondérance de l'occupation agricole, des labours en particulier. Les villes sont absentes. Les noyaux villageois et hameaux aux bâtiments de calcaire ou de grès présentent une structure souvent étirée, parallèle aux courbes de niveau, généralement en haut des tiges. La trame historique du bâti compte aussi, dans les villages ou à l'écart, un grand nombre de châteaux et de fermes seigneuriales. La périurbanisation récente se concentre surtout à proximité des pôles urbains mosans (Namur, Liège, Huy, Dinant).

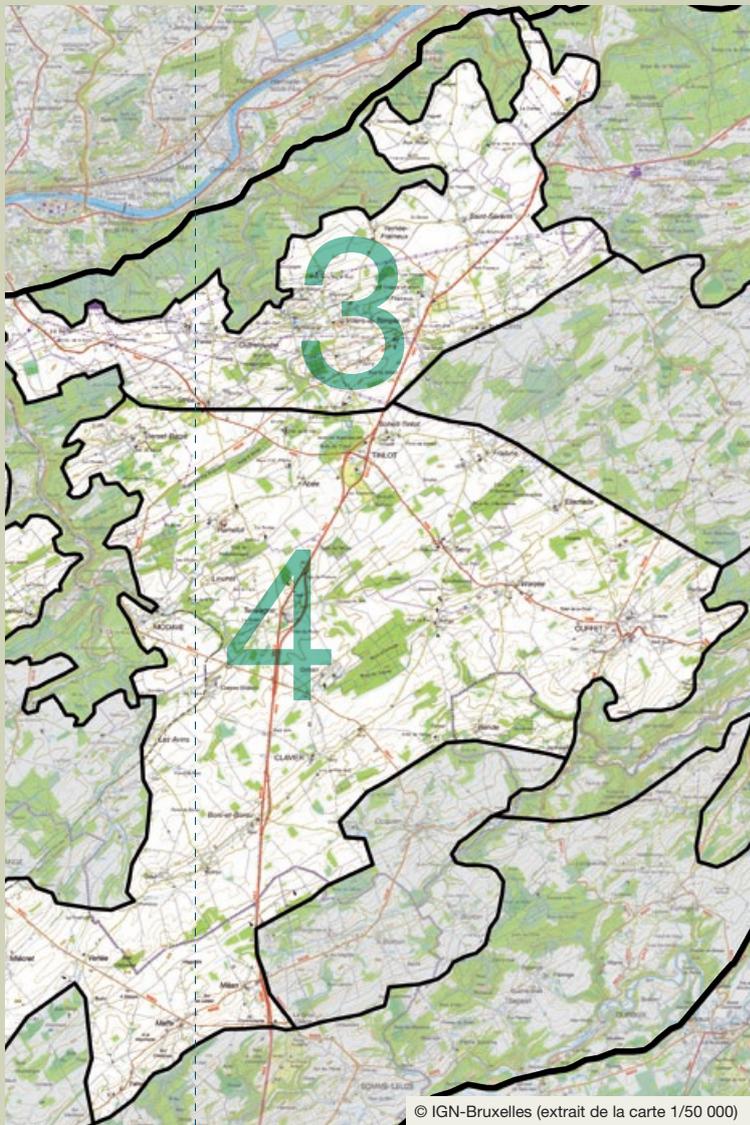


0 2 4 Km N



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

- 1. Plateau agricole de Gesves – Ohey
- 2. Plateau agricole d’Achêne
- 3. Campagne périurbaine de Nandrin
- 4. Plateau agricole d’Ouffet



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



Au cœur du moyen plateau du Vrai Condroz, les aires des Plateaux de Gesves – Ohey, d’Achêne, d’Ouffet et de la Campagne périurbaine de Nandrin présentent une succession caractéristique de tiges et de chavées orientés sud-ouest – nord-est. Le dénivelé entre le fond de la chavée et le sommet du tige s’accroît vers le sud, où il peut atteindre septante mètres. La disposition topographique génère de nombreuses vues longues tant du haut des tiges que dans l’axe des chavées. La succession de tiges est souvent perceptible en horizons multiples.

Les COURS D’EAU sont représentés par de petits ruisseaux, principalement inscrits dans la structure topographique générale. Seuls quelques-uns, tel le Ruisseau des Fonds d’Oxhe dans la Campagne périurbaine de Nandrin, lui sont perpendiculaires ; ils perturbent alors l’orientation caractéristique du relief.

L’occupation du sol s’organise en lien avec le relief. Les TERRES AGRICOLES, majoritaires, se répartissent entre champs et herbages, au léger avantage des premiers. Les labours (céréales, cultures fourragères, colza...) s’étendent le plus souvent sur les pentes douces des chavées, parfois sur des tiges dont le relief adouci a été recouvert de dépôts limoneux. Les herbages occupent les fonds humides, les versants plus pentus et ceinturent les villages et les fermes isolées.

Les BOISEMENTS, composés essentiellement de feuillus, occupent préférentiellement le sommet des tiges aux sols gréseux peu favorables à l’agriculture, ainsi que les pentes raides et mal exposées.

L’HABITAT traditionnel se groupe en de nombreux villages et hameaux, souvent en haut de versant de tige, voire sur la crête elle-même. Ce type de sites permet d’épargner au mieux les terres agricoles, tout en facilitant l’accès à l’eau qui sourd à la ligne de contact entre les grès du tige et les calcaires de la chavée.

Corollaire de ces implantations, beaucoup de noyaux d’habitat présentent une disposition parallèle aux courbes de niveau ou en sommet de tige, aisément perceptible depuis le versant opposé. L’habitat ancien est constitué de fermettes bi ou tricellulaires, auxquelles s’ajoutent quelques grosses fermes en carré. Des maisons ouvrières sont parfois présentes au centre des villages en fonction des activités industrielles passées, notamment celle des carrières. Le bâti vernaculaire utilise les matériaux locaux : calcaire ou grès selon le site. La brique est peu présente, sauf dans l’aire de la Campagne périurbaine de Nandrin ; ailleurs, son usage était réservé à quelques bâtisses plus cossues qu’elle distinguait de la maison commune en pierre.

De nombreux CHÂTEAUX et fermes seigneuriales apparaissent à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne. Le relief contribue à rendre très visibles ces bâtiments imposants, ainsi que leurs drèves lorsque celles-ci subsistent dans le paysage agricole qui les cerne.

La présence de grands axes routiers transversaux (E411, N4, N63 notamment) contribue à une diffusion de l’URBANISATION dans ces espaces ruraux, en particulier à proximité du sillon mosan et de ses grands pôles urbains de Liège, Namur, Huy et dans une moindre mesure Dinant.

Les ACTIVITÉS INDUSTRIELLES et TERTIAIRES n’imprègnent qu’une faible portion des paysages. Quelques carrières sont encore en activité sur les plateaux, par exemple aux Avins ou à Ouffet. Des zones d’activité économique sont en cours de développement, comme à Tinlot, Assesse ou Achêne ; leur impact visuel global demeure toutefois relativement limité.

Traits communs



Les ondulations du relief créées par la succession des tiges et des chavées constituent un caractère structurant fondamental des paysages des Plateaux de Gesves - Ohey, d'Achêne et d'Ouffet. Elles s'atténuent dans la Campagne périurbaine de Nandrin. L'agriculture et les boisements se partagent l'espace de manière généralement très structurée, en fonction des conditions topographiques et pédologiques. Du sommet des tiges, les horizons sont souvent formés par le tige suivant (à gauche, vue depuis la N698 à Winget). En contrebas, lorsqu'elle suit l'axe du relief, la vue s'échappe à longue distance dans la chavée (à droite, chavée au sud d'Atrin).



La localisation de l'habitat par rapport au relief est diversifiée. Toutefois les villages occupent le plus souvent les hauts de versant de tige.

Le hameau de Sovet, devenu paroisse au 19^e siècle, a connu alors un important développement autour de sa nouvelle église, sur d'anciennes terres communales au sommet du tige (1). En bas de versant se présente le hameau de Croix (2). Le bois situé sur le tige à côté du village dissimule un château, tandis que sur la droite un rideau arboré signale le cours d'un ruisseau au bord duquel s'implante le hameau.

Certaines localités s'étirent le long du sommet du tige (Atrin, photo du bas). Du bas des chavées qu'ils dominent, leur silhouette se découpe alors de façon très caractéristique sur l'horizon.





Se détachant dans le paysage, de nombreuses drèves révèlent la proximité de demeures seigneuriales, tel que cet alignement de peupliers à Wagnée.



De nombreuses fermes isolées se marquent dans le paysage, situées au milieu des terres agricoles qu'elles exploitent. C'est particulièrement le cas lorsqu'elles se localisent en position sommitale, comme ici la ferme la Nouve Pire près de Furfooz.



Plusieurs axes routiers majeurs relient directement certaines zones aux pôles économiques de Namur, Liège, voire Bruxelles. Ces voies rapides favorisent une périurbanisation principalement résidentielle, accompagnée çà et là du développement de petites zones d'activité économique, à l'exemple d'Assesse ci-dessus.

Proche de la nationale N4 qui croise l'autoroute E411 à quelques kilomètres de là, le village d'Assesse a connu un important développement résidentiel depuis les années 1960. Il en résulte la diffusion d'un habitat pavillonnaire en rupture avec le noyau villageois ancien dissimulé dans la végétation. A cette urbanisation résidentielle très perceptible s'ajoute l'impact visuel des hauts poteaux d'éclairage bordant la N4 et de vastes bâtiments industriels du parc d'activité de La Fagne visible à droite (entrepôts blancs).



Activité jadis répandue, l'extraction de la pierre subsiste en quelques sites comme à Ouffet, ci-dessus à gauche. Depuis les hauteurs les surplombant, ces carrières sont en général peu perceptibles. Des petites buttes boisées marquent parfois l'emplacement d'anciens sites d'extraction (photo de droite, près de Barsy).



Plateau agricole de Gesves – Ohey



Les ondulations du relief sont régulières, aux chavées souvent très larges. Entre Sorée et Spase, la chavée atteint la largeur exceptionnelle de trois kilomètres (ci-dessus à gauche, vue vers Ohey). Les villages se répartissent sur le sommet des tiges, préservant ainsi l'espace central fertile. A cet endroit, la présence de limons sur les calcaires rend en effet les sols particulièrement aptes à l'agriculture. Dans le centre de l'aire, de nombreuses petites dépressions émaillent la surface des chavées, annoncées parfois par la végétation qui les cerne (ci-dessus au centre et à droite). Il s'agit soit d'anciennes fosses d'extraction de terres plastiques, soit d'une caractéristique géologique (dolines*).



Plusieurs localités bénéficient du passage, à l'ouest de l'aire, de la nationale N4 et de l'autoroute E411, liaisons rapides vers Namur et Bruxelles. Ces villages connaissent un important développement résidentiel, comme Gesves (ci-contre en haut). A l'extrémité est de l'aire (photo du bas), le village de Marchin, marqué par une importante périurbanisation due à la proximité de l'agglomération hutoise, s'étend largement en haut du versant d'adret. Sur la droite de la photo, le relief s'accroît à l'approche de la vallée du Hoyoux et les boisements prennent davantage d'importance.



L'usage du grès dit « pierre d'avoine », à la tonalité jaunâtre caractéristique, apparaît dans le bâti traditionnel de bon nombre de localités situées dans la partie centrale de l'aire (Sorée).





Plateau agricole d'Achêne



Depuis le pied du tilleul de Ronvaux, point culminant de l'ensemble paysager atteignant 340 mètres d'altitude et situé au sud-est de l'aire, la vue vers le nord embrasse un large panorama ondulé que limite un horizon très plane. La mosaïque des champs est ponctuée d'arbres isolés ou en alignements, de bosquets et de bois. L'habitat est surtout groupé, mais des implantations isolées sont également visibles.



Au nord de l'aire s'étend une large chavée, dont le sol limoneux est particulièrement propice aux grandes cultures. Les villages, localisés à leurs marges, désertent ces grandes étendues cultivées. Visible de loin, un parc éolien est implanté entre Thyne et Dorinne, profitant du caractère venteux du site.



L'aire est traversée par l'autoroute E411, dont l'impact visuel reste relativement limité grâce à la végétation dense qui la borde (flèche). A contrario, cette bordure continue de taillis interdit la vue vers le paysage environnant aux conducteurs qui empruntent l'autoroute (Sovet ; à l'arrière-plan, le village de Dorinne).



L'agglomération de Dinant (située en dehors de l'ensemble paysager) connaît une extension importante vers le plateau qui la surplombe à l'est. Activités économiques et résidences profitent de la N936, donnant accès à l'autoroute E411 à hauteur d'Achêne. Le caractère rural du paysage est localement altéré par ce bâti hétérogène (Fonds de Bouvignes, Dinant).



Campagne périurbaine de Nandrin



La vue panoramique ci-dessus synthétise les caractères paysagers de l'aire. Le plateau couvert de vastes champs ouverts et de pâtures entourées de fil de fer alterne avec les vallonnements liés au Ruisseau du Fond d'Oxhe. Ces derniers sont ponctués de boisements qui constituent la limite visuelle de l'aire au nord. De nombreux pylônes rendent perceptible la proximité de la centrale nucléaire de Tihange, dont on aperçoit le panache (cercle jaune). Tant l'habitat, qui déborde des vallons, que les lignes à haute tension affirment le caractère périurbain de l'aire paysagère.



Un sous-sol en grande partie gréseux et exploité jadis dans de petites carrières locales explique l'usage abondant de cette pierre dans l'habitat ancien. La brique est également caractéristique et très présente dans le bâti dès le 19^e siècle (Villers-le-Temple, Yernée, Aux Houx).



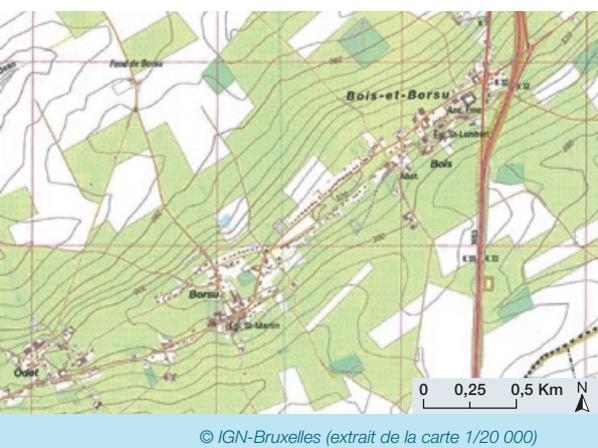
La N66 et la N63 sont des axes de diffusion de l'urbanisation, depuis Huy à l'ouest et l'agglomération liégeoise à l'est. Le développement en lien avec ces chaussées se caractérise par un bâti multifonctionnel et hétéroclite étiré le long de la N63 (à gauche, proximité des Quatre Bras à Nandrin) ou par la diffusion de nouveaux quartiers d'habitat pavillonnaire (au centre, Les Communes à La Sarte ; à droite, Scry). Le château d'eau, sur les hauteurs de Scry, constitue un point de repère dans une grande partie de l'aire.



Plateau agricole d'Ouffet



Les vastes panoramas sont fréquents dans cette aire, qui est l'une des plus caractéristiques des paysages condrusiens. Ils offrent à la vue l'alternance des chavées agricoles, au parcellaire partagé entre champs et herbages, et des tiges, boisés ou parfois cultivés. Ici, une exploitation agricole isolée se signale par des hangars (Bois-et-Borsu). Les boisements plus importants sur la gauche de la photo signalent les pentes des vallons des affluents du Hoyoux, hors aire.



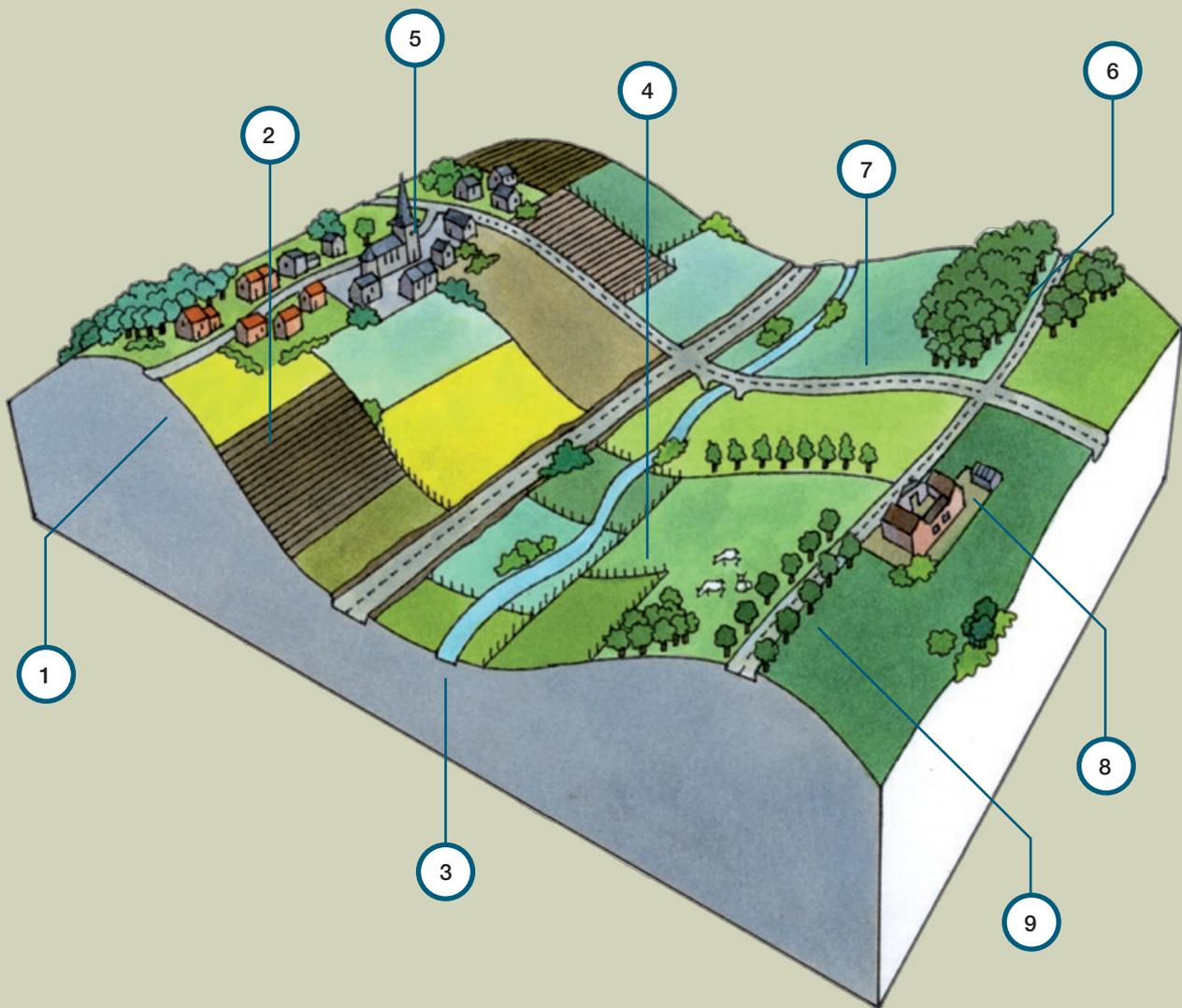
L'aire concentre une majorité de localités implantées le long d'une rue de sommet du tige. La carte topographique ci-contre illustre bien ces implantations linéaires, particulièrement marquées à Bois-et-Borsu ; la silhouette de son habitat, vue depuis la chavée au nord-ouest, se découpe au sommet du tige.



La N63 ou « route du Condroz » traverse l'aire du nord au sud. Elle se signale par l'alignement de poteaux d'éclairage et le flux des véhicules qui l'empruntent, mais reste relativement discrète (ci-dessus à gauche, Clavier). A Tinlot, à l'approche de l'agglomération liégeoise et profitant de cette voie rapide, une zone d'activité économique aux vastes bâtiments blancs s'est implantée à proximité de la nationale (ci-dessus à droite). Le panache de vapeur d'eau visible à l'horizon sur les deux photos localise les tours de refroidissement de la centrale nucléaire de Thiange.

Plateaux centraux

1. Relief caractérisé par une alternance de tiges gréseuses (crêtes) et de chavées calcaires (dépressions).
2. Cultures sur les pentes douces, voire parfois sur les sommets.
3. Petits ruisseaux s'écoulant selon la structure du relief, dans le fond des chavées.
4. Pâturages en fond de vallée humide ou sur versant mal exposé.
5. Village en grès et calcaire étiré le long de la crête.
6. Massifs de feuillus sur les crêtes ou sur les versants mal exposés ou abrupts.
7. Réseau routier perpendiculaire à la structure du relief, permettant une bonne perception des ondulations. Réseau secondaire dans l'axe des vallées.
8. Ferme isolée des noyaux villageois et positionnée en haut de versant.
9. Drève parcourant le sommet des crêtes.



Enjeux

- Le développement de la périurbanisation de Namur (via la N4 et la E411), de Huy (par la vallée du Hoyoux jusqu'à Marchin) et de Liège (via la N63) déstructure l'éirement en haut de versant de certains villages, typique du Condroz. Un enjeu se pose en termes de possibilités de restructuration des villages affectés par l'étalement sur les versants et en termes de mesures anticipatives pour les autres.
- De nombreuses drèves plantées et des campagnes à l'allure de parc (campagnes paysagères), associées à d'anciens domaines seigneuriaux, caractérisent les plateaux agricoles centraux. Leur conservation ou replantation constitue un enjeu paysager majeur.

Objectifs paysagers

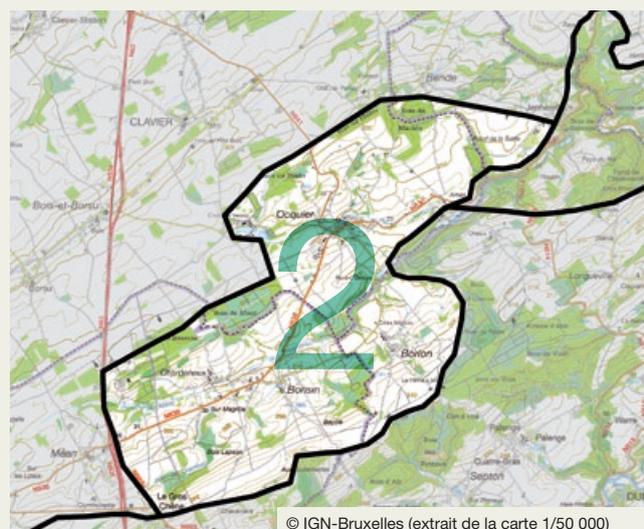
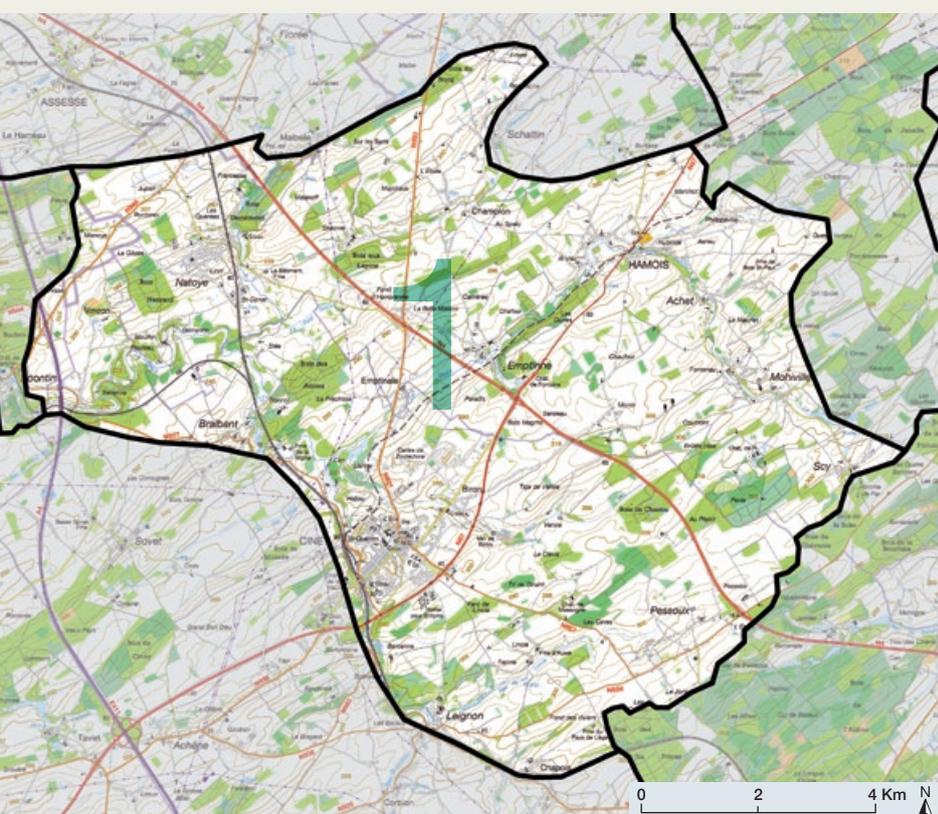
1. Assurer un développement des villages respectueux de leur éirement linéaire en haut de tige.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Assurer la préservation des campagnes paysagères et le maintien ou le renouvellement des drèves associées aux châteaux.	PROTECTION-GESTION

Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques et paysagères garantissant le développement des villages en haut de versant afin d'empêcher l'étalement vers le bas du versant.
- Définir des périmètres d'intérêt paysager couvrant les campagnes paysagères associées aux châteaux.
- Préserver les drèves par des mesures de classement ; assurer leur remplacement (rajeunissement) de manière globale et coordonnée afin de garantir la rigueur de l'alignement.



Vallonnements herbagers de Ciney¹ et d'Ocquier²



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	10 232	2 554
Superficie agricole (ha)	7 136	1 903
Terres arables (%)	46	33
Prairies (%)	54	67
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 613	452
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	790	104
Nombre d'habitants^B	15 362	1 287

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Les Vallonnements herbagers de Ciney et d'Ocquier présentent une succession de tiges et de chavées au relief accentué ou perturbé à maints endroits par l'action érosive des ruisseaux qui parcourent les deux aires. Les fonds de vallées et versants pentus, peu propices aux labours, sont couverts d'herbages, très exposés visuellement. Lorsque le relief s'adoucit, de vastes superficies labourées s'interposent parfois entre ces vallées.

Les noyaux villageois sont implantés en général à proximité des cours d'eau, en bas de versant.

La périurbanisation se marque essentiellement autour de Ciney et se diffuse depuis les grands axes routiers qui traversent son aire paysagère. Elle est nettement moins perceptible dans l'aire d'Ocquier, davantage éloignée des grands pôles économiques mosans.



Insérés dans le moyen plateau du Vrai Condroz, les Vallonnements herbagers de Ciney et d'Ocquier offrent la même succession caractéristique de tiges et chavées orientés sud-ouest – nord-est. Situées au sud des Plateaux centraux, leurs lignes de crête y dépassent souvent 300 mètres d'altitude.

De nombreux COURS D'EAU parcourent les deux aires. Leur action érosive accentue les ondulations du relief en creusant les chavées au fond desquelles ils s'écoulent. Lorsque le parcours de ces ruisseaux entaille les tiges, il perturbe ces ondulations. C'est le cas du Bocq et de plusieurs de ses affluents, dont le cours transperce les tiges dans les parties orientale et occidentale de l'aire de Ciney. C'est également le cas dans l'aire d'Ocquier, où de petits ruisseaux prennent naissance en versant de tige et rejoignent des affluents du Néblon en s'écoulant dans les chavées.

Les HERBAGES dominent la superficie agricole, apportant au paysage leur teinte verte en toutes saisons. Les prés, implantés de longue date autour des villages et dans les fonds humides des vallées, sont souvent garnis de lignes d'arbres ou de buissons arbustifs bordant un cours d'eau dont ils signalent la présence. S'y ajoutent fréquemment des reliques de haies devenues arbustes. Sur les versants des tiges aux sols médiocres ou trop pentus pour les travaux agricoles imposés par la mécanisation, les pâtures mises en place à la fin du 19^e siècle sur d'anciennes terres communales, non encloses de haies, offrent un paysage beaucoup plus ouvert.

Les LABOURS apparaissent lorsque les pentes s'affaiblissent et que la qualité du sol le permet (bon équilibre en eau, faible charge caillouteuse...). Certaines étendues situées à l'écart des cours d'eau présentent ainsi un faciès de plateau agricole.

Des BOIS et bosquets, principalement feuillus, couronnent les lignes de crête. Ils ponctuent également les versants mal exposés ou aux pentes raides.

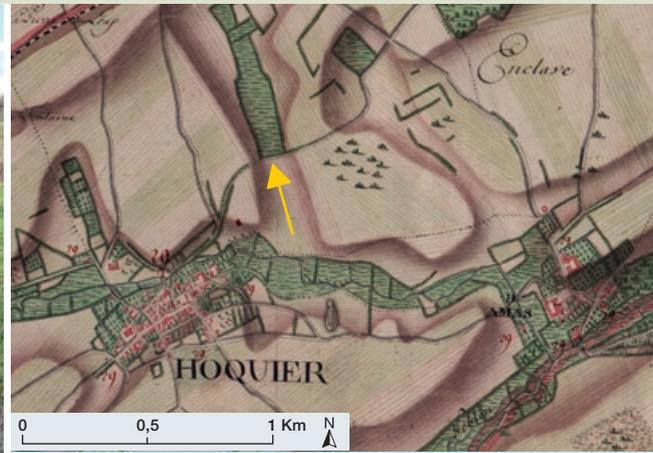
Les NOYAUX VILLAGEOIS sont implantés le plus souvent à proximité des cours d'eau, en bas de versant, plus rarement sur les hauteurs, vers lesquelles des lotissements récents ont par contre tendance à s'étendre, exposés visuellement. Entre ces localités, de petits hameaux, des CHÂTEAUX entourés de leur parc et de grandes fermes isolées au milieu de leurs terres agricoles parsèment les campagnes, dans les vallées ou sur les plateaux.

Le calcaire revêt la majeure partie du bâti ancien. Ce matériau se complète parfois de moellons de grès, dont l'usage se répand dans le courant du 19^e siècle. La brique apparaît çà et là en complément de la pierre, dans les fermes les plus riches et les châteaux, avant l'industrialisation de sa production et la généralisation de son utilisation.

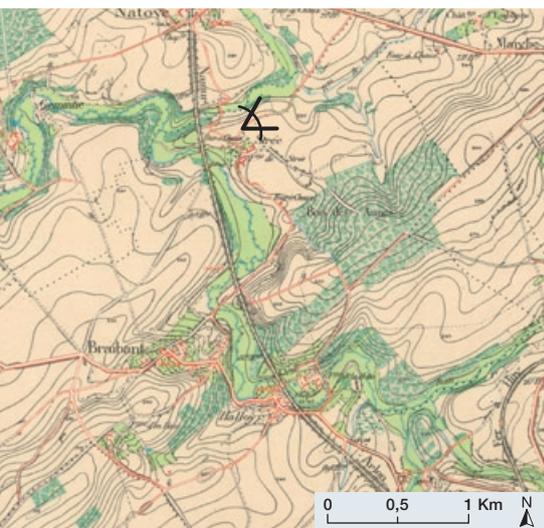
Les phénomènes de PÉRIURBANISATION, résidentielle principalement, sont surtout perceptibles dans les localités de l'aire de Ciney, en communication ferroviaire et autoroutière avec les pôles économiques de Namur et Bruxelles.

L'aire d'Ocquier, beaucoup plus petite et éloignée des centres urbains polarisants, présente une périurbanisation nettement moins marquée.

Traits communs



Source : carte de Ferraris, Durbuy 173 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Natoye LIV-1 (1879), coll. SRBG.



Les herbages dominent un paysage caractérisé par des ondulations souvent prononcées et des vallonnements associés au passage de nombreux cours d'eau. Dans les prés de formation ancienne, bordant les cours d'eau, les formations arbustives se densifient : buissons le long du ruisseau, arbres isolés, reliques de haies. Le pré, parcouru par un affluent du ruisseau d'Ocquier (photo du haut), est déjà présent à la fin du 18^e siècle, comme le montre l'extrait de la carte de Ferraris.

Clôturées de fil de fer, les pâtures occupant le haut des tiges sont apparues seulement à la fin du 19^e siècle et présentent un aspect généralement très dénudé. Les pâtures visibles sur la photo du bas, situées à proximité de Natoye, ont été mises en place après 1880. Ces terres apparaissent en effet non herbagères (couleur beige) sur l'extrait de la carte du dépôt de la guerre dressée peu avant cette date.



A l'écart des vallées et lorsque les tiges présentent un relief adouci, des zones plus ou moins étendues aux faibles ondulations et au sol de bonne qualité sont affectées aux labours. Il en résulte des paysages de plateaux agricoles, parfois de grande étendue, tel qu'ici la chavée à l'est de Ciney vue depuis la route N957.



De nombreux châteaux parsèment les Vallonnements herbagers. Les ondulations du relief contribuent à les mettre en valeur au milieu d'un paysage de prairies aménagées en parc (château de Vervoz, à gauche, et château de Fontaine à Emptinne, à droite).



Localisés dans leur grande majorité dans les vallées, les villages occupent généralement le bas de versant, dans le voisinage proche du cours d'eau. Depuis le noyau villageois ancien, des lotissements se développent vers les hauteurs et marquent plus ou moins fortement le paysage. Les terrains qui accueillent ces lotissements sont généralement d'anciennes terres communales, prisées pour les vues qu'elles offrent.

Ci-dessus, le village de Hamois se profile sur le versant nord du Bocq. Autour de l'église, son noyau ancien, à dominante calcaire, s'abrite en bas de versant (1), à proximité du ruisseau bordé d'un ancien moulin (2). L'installation en fond de vallée de la ligne de chemin de fer Ciney – Huy en 1876 a entraîné à la fin du 19^e et début du 20^e siècle une importante extension du village dans ce même site. Cette extension est partiellement masquée par la végétation, dans laquelle le grès s'impose (3). En rupture avec l'implantation ancienne, un ruban pavillonnaire s'étend sur les hauteurs du tige (4), très exposé dans un paysage ouvert de grandes pâtures et de labours.



Contrairement aux pavillons récents qui occupent le sommet du versant, le noyau ancien est souvent caché par le relief. Depuis le sommet du versant en bas duquel s'implante le village, seul le clocher d'Ocquier (cercle vert) se discerne entre les nouvelles habitations.



Vallonnements herbagers de Ciney



L'aire présente une alternance de vallonnements au relief souvent prononcé. De vastes herbages couvrent les versants, garnis de rideaux d'arbres ou de buissons en fond de vallée, davantage ouverts sur les hauteurs. Lorsque les pentes s'adoucissent, les labours apparaissent. Partout, des bois occupent les sommets (ci-dessus, hameau de Lincia, Ciney ; ci-contre, vallée du Bocq à Achet).



La vallée supérieure du Bocq présente, entre Mohiville et Harnois, une continuité de villages et de hameaux étirés de manière relativement lâche le long du cours d'eau et sur les versants. Ci-dessus, les extensions du village d'Achet, dissimulées derrière le rideau d'arbres bordant le Bocq, rejoignent en aval le hameau d'Hubinne, visible à l'arrière-plan.



La nationale N4 traverse l'aire et la met en communication rapide avec Namur et Bruxelles. Elle est source d'une extension contemporaine de nombreux villages de l'aire. Sur la photo ci-dessus, la nationale passe à proximité du village d'Emptinne, dont on aperçoit le noyau ancien composé de bâtisses en pierre calcaire, implanté le long du Bocq (1). Des développements résidentiels récents, aux teintes diverses, étirent le village vers le haut du tige (2). A gauche, un lotissement marque la limite du hameau d'Emptinale (3). Une ligne à haute tension marque l'horizon.



Desservie en 1858 par la ligne ferroviaire la reliant à Namur et Bruxelles, Ciney, « Capitale du Condroz », a connu dès cette époque un important développement, notamment la mise en place d'une continuité urbaine reliant son cœur historique (le cercle jaune indique le clocher de la collégiale) à la gare (1). Depuis les prés non lotis traversés par le ruisseau de Biron au nord de la ville, la collégiale conserve son rôle de point d'appel dominant. La vue sur celle-ci est toutefois dénaturée par un bâtiment scolaire de hauteur excessive qui masque sa nef (2). Au sein de l'aire, l'extension périurbaine se poursuit de façon marquée vers le nord-est et la N4, dans l'axe de la chaussée de Saint-Gilles.

Des lotissements récents englobent le village de Biron et atteignent l'importante zone d'activité économique de Ciney, localisée par le cercle (3). Ce zoning accueille le plus grand marché aux bestiaux couvert du pays et des entreprises actives dans la filière de la viande (4).





Vallonnements herbagers d'Ocquier



Le relief de cette aire, étirée dans l'axe de deux chavées relativement encaissées parcourues par des affluents du Néblon, apparaît généralement peu propice aux labours qui cèdent la place aux herbages. Une grande partie de l'aire présente un aspect presque bocager, où des haies et des arbres isolés bordent prés et pâtures. Sur les hauteurs, des boisements occupent les crêtes et les pentes fortes (en haut, la vallée du ruisseau de Chardeneux et le village de Bonsin ; ci-contre, la route vers Borlon).



Les phénomènes de périurbanisation sont peu marqués dans cette aire exclusivement rurale, éloignée des grands pôles économiques du sillon mosan. Seule une petite zone d'activité économique s'est implantée à l'ouest du village d'Ocquier. Dans l'axe de la chavée située entre Vervoz et le village, la masse blanche des hangars de la zone signale sa présence, au milieu d'un paysage qui à cet endroit s'adoucit et est couvert de cultures.



Ocquier et Chardeneux présentent une exceptionnelle homogénéité architecturale due à un emploi quasi exclusif de moellons calcaires dans les constructions anciennes. Le caractère jointif des maisons, leur gabarit relativement uniforme, la présence de trottoirs en gros pavés confèrent au premier une grande unité (photo de gauche). Chardeneux, labellisé « plus beaux villages de Wallonie », est en outre soumis à un Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) qui édicte des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans le périmètre bâtissable du village. Ce périmètre présente un habitat relativement serré de fermettes et fermes calcaires, implanté sur un versant pentu surplombant le ruisseau de Chardeneux (photo de droite).

Enjeux

- La morphologie des villages de bas de versant est souvent affectée par un développement vers les hauteurs, phénomène surtout marqué dans l'aire de Ciney, concernée par une périurbanisation en lien avec la proximité de Namur via la N4 et le chemin de fer.
- Au sein des herbages, les couloirs d'arbres et d'arbustes bordant les cours d'eau, les reliques de haies et les arbres isolés contribuent à la diversité et à la structuration du paysage. Un enjeu important est de garantir l'entretien et la préservation de ces éléments, par ailleurs essentiels sur le plan écologique.

Objectifs paysagers

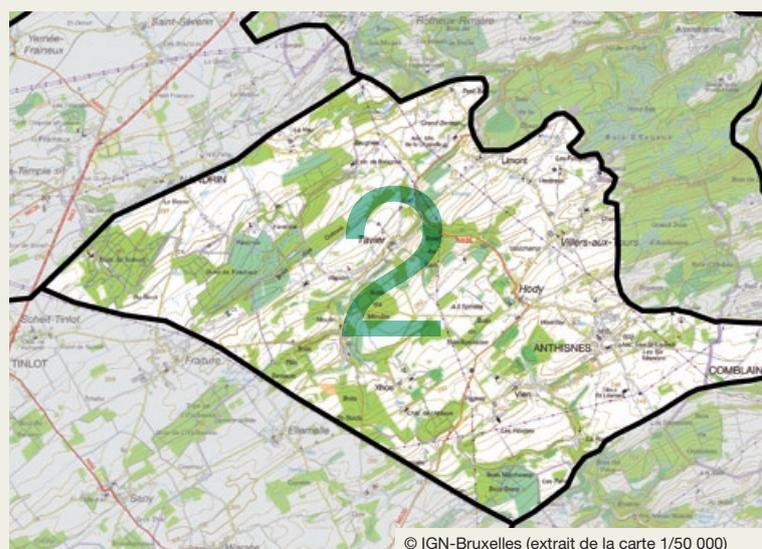
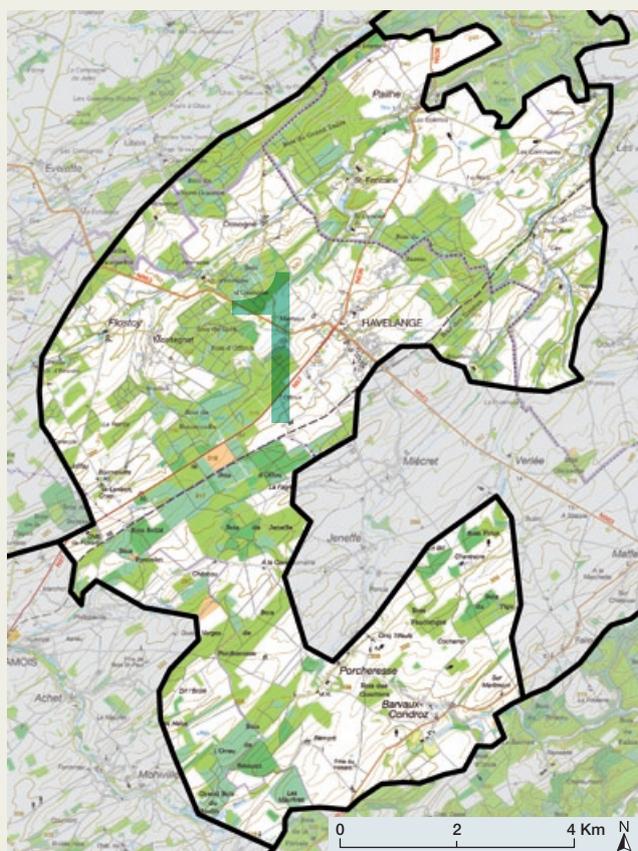
1. Contenir l'étalement des villages vers les hauts de versants, en privilégiant un développement dans la continuité de la structure originelle de bas de versant.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Conserver et entretenir le patrimoine de cordons arbustifs et arborés et d'arbres isolés.	PROTECTION-GESTION

Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques garantissant le développement des villages en bas de versant afin d'empêcher ou mettre un terme à l'étalement vers le haut du versant.
- Appliquer des prescriptions paysagères sur les hauts de versant lotis surplombant les implantations villageoises, destinées à en atténuer l'impact visuel depuis le versant opposé (dissimulation derrière des massifs ou cordons boisés, haies...).
- Sensibiliser davantage les agriculteurs aux méthodes agro-environnementales, en particulier celles visant à entretenir les éléments du réseau écologique et du paysage existant dans les exploitations (MAE 1) : les haies et bandes boisées (MAE 1a) et les arbres, arbustes ou buissons isolés (MAE 1b).



Vallonnnnements boisés de Havelange¹ et d'Anthisnes²



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	7 624	4 712
Superficie agricole (ha)	4 484	3 034
Terres arables (%)	53	49
Prairies (%)	47	51
Superficie boisée et milieu semi-naturels (ha)	2 653	1 183
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	220	303
Nombre d'habitants^B	3 007	4 435

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Au sein des plateaux agricoles du Vrai Condroz, les Vallonnements boisés de Havelange et d'Anthisnes s'individualisent par leur relief davantage prononcé et l'omniprésence des bois et bosquets. Ceux-ci s'étendent sur des bancs gréseux parfois très larges, aux sols défavorables à l'agriculture, et sur les versants pentus des vallées. Entre ces formations boisées, des espaces agricoles plus ou moins étendus se dégagent, couverts de labours et d'herbages.

L'implantation des noyaux villageois varie, occupant les bas de versant en vallées, les hauts de versant sur les ondulations des plateaux.

Peu développée dans l'aire de Havelange, la périurbanisation résidentielle est par contre très présente dans l'aire d'Anthisnes, proche du pôle liégeois.



A l'instar des plateaux agricoles centraux dont ils constituent le prolongement, les Vallonnements boisés de Havelange et d'Anthisnes présentent une alternance de tiges et de chavées orientés sud-ouest – nord-est.

Cependant, comme dans les aires de Ciney et d'Ocquier, le RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE a déterminé une topographie de vallonnements. A l'accentuation des dénivellées lorsque les cours d'eau s'écoulent en fond de chavée s'ajoutent des vallonnements perpendiculaires aux plissements lorsque ces cours d'eau traversent les tiges, tel le cours supérieur du Hoyoux dans l'aire de Havelange ou la Magrée dans l'aire d'Anthisnes.

La présence de larges bancs gréseux, générant un sol de médiocre aptitude agronomique, s'accompagne d'une extension marquée des MASSIFS BOISÉS. Ces bois couvrent le quart de la surface de l'aire d'Anthisnes, plus du tiers de celle de Havelange. Souvent privés et interdits d'accès, ils sont pour la plupart constitués de peuplements feuillus denses : hêtraies ou chênaies mélangées à diverses essences conduites en taillis (charme, noisetier, frêne...). Çà et là apparaissent des peuplements résineux, conservant leur teinte sombre en toutes saisons.

Les boisements se prolongent souvent le long des versants en forte pente des vallonnements et des versants encaissés des cours d'eau, accentuant ainsi leur importance visuelle et le cloisonnement du paysage.

Les TERRES AGRICOLES se localisent dans les chavées, très souvent aussi sur les sommets aplanis des tiges lorsque le sol est suffisamment profond et limoneux. La répartition spatiale entre labours et herbages est classique : pentes faibles à bon équilibre en eau pour les premiers, déclivités plus fortes et fonds humides des vallées pour les seconds.

L'implantation des NOYAUX D'HABITAT est variée, mais deux grandes tendances se dessinent : en bas de versant à proximité d'un cours d'eau, comme Tavier ou Osogne, en haut de tige sur les reliefs de plateaux, tels Porcheresse ou Limont.

Comme c'est généralement le cas au sein des plateaux centraux, les deux aires présentent une importante densité de CHÂTEAUX. Ils apparaissent dans les campagnes, au milieu d'herbages à l'allure de parcs. Dans les villages ou leur périphérie, il s'agit souvent de châteaux-fortes, impressionnants par leur allure de forteresse.

La couleur de la pierre caractérise l'habitat ancien des villages et hameaux, calcaire pour les implantations en chavée, grès pour les sites sur tige. Reflet de l'importance du sous-sol gréseux, bon nombre de localités présentent une grande homogénéité dans l'usage de ce matériau.

Les phénomènes de PÉRIURBANISATION se limitent essentiellement à Havelange pour cette aire. Ils sont davantage présents dans l'aire d'Anthisnes, sous l'influence du pôle liégeois proche.

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE est représentée par plusieurs carrières en activité : parois rocheuses bien visibles à flanc de versant (Tavier, Petit Avin) ou excavations signalées par de grandes buttes de pierre (Petit Avin, Anthisnes).

Traits communs



Des vallonnements prononcés et couverts de massifs boisés caractérisent les deux aires. Ces bois, parfois très étendus, occupent les sommets de tiges souvent très larges et se prolongent sur leurs versants pentus ainsi que sur ceux des vallées. Majoritairement feuillus, ils sont le plus souvent constitués de chênes ou de hêtres, au pied desquels des essences diverses sont conduites en taillis. Cà et là, des peuplements résineux, plus uniformes, se distinguent par leur teinte sombre. Partout, les boisements délimitent les horizons et cloisonnent le paysage (à gauche, Moulin ; à droite, Havelange).



Des chavées, généralement étroites, accueillent les terres agricoles. En l'absence de cours d'eau, leur relief peu prononcé se couvre de grandes cultures (à gauche, entre Houchenée et Fraiture). Lorsqu'un ruisseau y a créé une vallée, les herbages prennent davantage d'ampleur, occupant le fond humide et les versants moyennement pentus (à droite, Ossogne).



En site de vallées, les villages occupent généralement le bas de versant, à proximité du cours d'eau (ci-dessus, Tavier). Sur les plateaux, l'implantation en haut de tige prédomine (ci-contre, Porcheresse).





Certaines localités présentent une grande homogénéité gréseuse, comme Montegnet (ci-dessus à gauche), qui occupe le versant d'un tige, ou Limont (ci-dessus à droite), implanté sur une crête. Dans les sites de chavée, le calcaire prédomine (ci-contre, Pailhe).



Les châteaux, nombreux dans les campagnes, sont entourés de leur parc paysager (ci-dessus à gauche, le château de Hoyoux ; au centre, le château de Bagnée). Souvent entourés de formations boisées, il n'est pas toujours facile d'en apercevoir les bâtiments, comme à Xhos ci-dessus à droite, où le château de l'Avouerie (photo en médaillon) se dissimule à côté de sa ferme visible à gauche sur la photo.

Des demeures seigneuriales anciennes sont également souvent présentes dans le tissu villageois. A droite, le « Vieux Château » de Vien, bâtisse de calcaire et grès des 17^e et 18^e siècles, flanquée d'une tour circulaire.



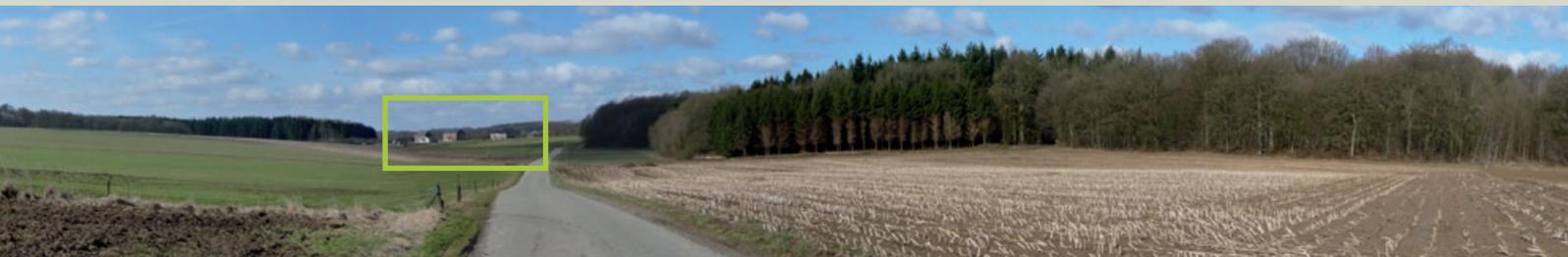


Des carrières en activité s'inscrivent localement dans le paysage. Implantées à flanc de tige, elles laissent entrevoir leurs parois rocheuses entaillées (ci-dessus, la carrière de la Chapelle Notre-Dame à Tavier) ou se signalent par de hautes buttes de pierres peu à peu envahies de végétation lorsqu'il s'agit d'excavations (ci-dessous à gauche, excavation à Petit Avin ; à droite, la butte derrière laquelle elle se situe).





Vallonnements boisés de Havelange



Une succession de grands massifs forestiers recouvre une bonne partie de l'aire, entrecoupée de campagnes agricoles peuplées de fermes isolées et de très petits hameaux, tel celui de Chéricou (ci-dessus, dans l'encadré).



Témoin d'une grande concentration de châteaux, un important réseau de drèves caractérise le nord-ouest de l'aire et accentue son caractère boisé. Ces alignements, bordant les routes, se composent d'essences diverses (ci-dessus à gauche, drève de peupliers à Bormenville ; au centre, drève de mélèzes à Saint-Fontaine). Au lieu-dit La Caracole (ci-dessus à droite), un tertre arboré domine la drève menant au hameau de Bormenville ; il s'agit d'une glacière de la fin du 18^e siècle, appartenant jadis au château du lieu.

L'eau est très présente au sein de l'aire. De nombreuses localités se sont implantées à proximité d'un cours d'eau, comme le village de Saint-Fontaine, dont la rue principale traverse à gué le ruisseau de Saint-Lambert (ci-contre à gauche). A Barvaux-Condroz, un vaste complexe de viviers a été créé en tête de vallée d'un petit ruisseau, au sein du village.



Havelange constitue la principale agglomération de l'aire et concentre les phénomènes d'urbanisation les plus significatifs de l'aire. Dominant une chavée agricole, le noyau villageois ancien se localise sur le haut de versant d'un tige et présente une dominante gréseuse (1). L'installation, dans le dernier tiers du 19^e siècle, d'une gare de chemin de fer vicinal en contrebas a induit le développement du village vers celle-ci, le long de la route dévalant le tige ; la brique est très présente (2). Des lotissements plus récents sont venus grossir le village, principalement à l'est de cette route (3) et, au sommet du tige, à l'emplacement d'anciennes terres communales (4).



Vallonnements boisés d'Anthignes



L'aire se distingue par son relief très prononcé et une topographie perturbée par l'action des cours d'eau. Partout, cordons et massifs boisés garnissent les pentes fortes des tiges et des versants de vallées. Souvent dégagés et couverts de cultures, les sommets des tiges offrent depuis les points dominants des vues très étendues par-dessus ces boisements (vue vers le nord à hauteur du Carrefour des Quatre Chemins entre Xhos et Tavier, à 280 mètres d'altitude).



Au 20^e siècle, les localités se sont progressivement étendues de manière linéaire, le long des grands-routes, phénomène amorcé par l'essor des carrières et la construction de maisons ouvrières. Ci-dessus à gauche, la route liant Anthignes à Vien longe un site carrier en activité. La proximité du pôle économique liégeois a entraîné une amplification du phénomène au cours des dernières décennies, en particulier dans la partie orientale de l'aire où bon nombre de villages finissent par se toucher (ci-dessus à droite, entre Anthignes et Hody).



A Hody, un petit parc d'activité économique s'est récemment implanté. Ses bâtiments bleus apparaissent relativement discrets, contrastant peu avec les teintes de leur environnement boisé et agricole (à gauche, vue depuis Hestreux ; à droite, vue depuis le sommet du tige entre Anthignes et Villers-aux-Tours).

Enjeux

- Les boisements constituent un élément paysager majeur des deux aires. Un risque existe cependant que le développement trop important de ceux-ci devant certains points ou lignes de vue empêche d'appréhender le paysage.
- L'organisation linéaire des villages et hameaux le long des voiries est caractéristique de l'aire d'Anthisnes. L'accentuation de leur étirement le long des grands-routes finit toutefois par créer une urbanisation continue entre les localités, amenant une perte de repère des limites des villages.

Objectifs paysagers

1. Assurer des ouvertures visuelles sur le paysage et ses éléments remarquables.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Maîtriser l'étirement des villages le long des grands-routes (aire d'Anthisnes).	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Ménager des ouvertures visuelles dans les boisements devant des points et lignes de vue d'intérêt paysager. Dans l'axe de ces points de vue, dégager les éléments paysagers intéressants (bâtiments remarquables, étangs...).
- Réfléchir à la possibilité de reporter les nouveaux développements résidentiels plus au coeur des villages, en conservant le faciès linéaire de ceux-ci (densification interstitielle, nouveaux axes parallèles à la voirie principale...).



Plateau périurbain de Beaufays¹

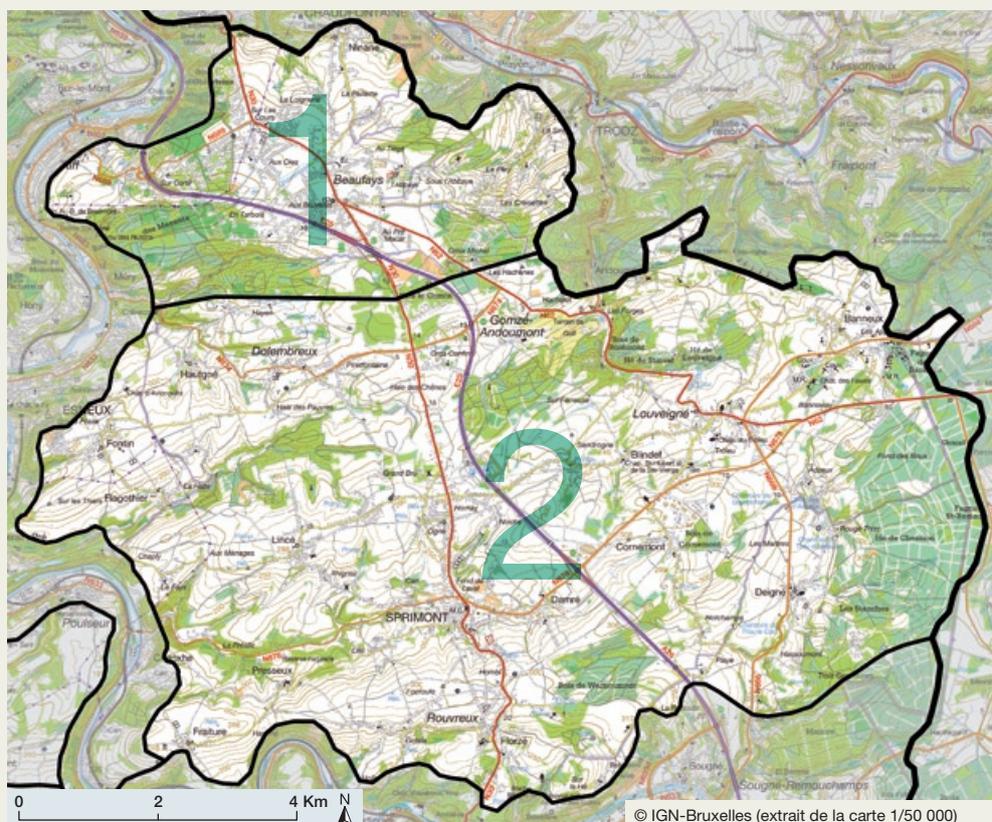
Plateau herbager de Sprimont²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha) ^A	1 997	8 045
Superficie agricole (ha)	811	5 070
Terres arables (%)	14	13
Prairies (%)	86	87
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	486	1 534
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	511	788
Nombre d'habitants^B	10 109	13 637

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Ces deux aires orientales sont caractérisées par un relief de plateau dominé par les herbages et profondément incisé à son pourtour par l'Ourthe, l'Amblève, la Vesdre et leurs affluents. La proximité de Liège et la bonne accessibilité liée à l'autoroute E25 contribuent à la diffusion de l'urbanisation dans les deux aires, mais principalement sur le Plateau de Beaufays.



Les aires des Plateaux de Beaufays et de Sprimont constituent l'extrémité orientale de l'ensemble paysager, marquée par la retombée du plateau ardennais. Elles présentent un RELIEF découpé par les affluents de l'Ourthe (à l'ouest) de l'Amblève (au sud) et de la Vesdre (au nord). Les vallées de ces trois rivières constituent des aires distinctes en raison de leur profond encaissement (voir pages 252-263 et l'Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse).

Trois crêtes orientées ouest-est marquent le Plateau de Sprimont qui culmine à 318 mètres, entre Cornemont et Deigné, au lieu-dit de la ferme de Haute-Folie. Ces crêtes délimitent deux petites dépressions calcaires dans lesquelles se sont développés Sprimont et Louveigné. Les côtes des Forges et du Hornay sont les témoins de cette TOPOGRAPHIE agitée. A l'est, entre Louveigné et Sougné-Remouchamps, une petite vallée calcaire évassée marque la fin de la bande calcaire de la Calestienne. Les nombreux phénomènes karstiques* (pertes et dolines) qu'on y observe lui ont valu le surnom de Vallon des Chantoirs, dont la grotte de Remouchamps, dans l'aire de la Basse Amblève, constitue la partie aval et la résurgence dans l'Amblève.

L'OCCUPATION DU SOL est dominée par une agriculture HERBAGÈRE d'élevage. Les conditions sont peu favorables à une agriculture de labours. Les sols gréseux ne sont pas recouverts de limon éolien et les pentes sont parfois fortes. La présence significative de haies est le signe d'un passage aux herbages plus ancien et plus marqué que dans le reste de l'ensemble. Le paysage rappelle celui de la cuvette centrale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse voisin dont la proximité, combinée à la prédominance de petites propriétés indépendantes de la noblesse, a influencé ce choix précoce des herbages. Par opposition au reste du Condroz, il s'agit principalement d'un élevage bovin laitier plus que viandeux. Récemment, quelques herbages ont été mis en culture, mais ils sont principalement consacrés au maïs fourrager et préservent dans certains cas le caractère bocager des aires.

Les BOISEMENTS sont présents dans les conditions les plus défavorables à l'agriculture : sur les sols schisto-gréseux de l'aire de Beaufays (Condroz ardennais), dans l'est de l'aire de Sprimont (sols acides du versant ardennais) et dans les petits vallons aux pentes trop fortes.

L'HABITAT du Plateau herbager de Sprimont se présente sous forme groupée. Les habitations isolées sont rares, mais de nombreux petits noyaux s'intercalent entre des bourgs plus importants. L'habitat est situé sur les replats en haut de versant des vallées secondaires, voire en tête de vallons naissant. Dans le vallon calcaire, les petits hameaux se situent à proximité immédiate des chantoirs, là où les eaux s'engouffrent sous terre. De son côté, le Plateau de Beaufays est fortement urbanisé. La proximité de Liège, sa bonne accessibilité et une disponibilité foncière favorisée par une structure villageoise plus lâche à l'origine ont contribué à la diffusion de l'urbanisation dans l'aire, sous ses deux formes habituelles de lotissements groupés et d'urbanisation en ruban. Des pâturages subsistent, mais sont parfois presque enclavés entre les lotissements. Dans l'aire de Sprimont, la périurbanisation est moins marquée qu'à Beaufays et se développe principalement en ruban le long des routes N30 (Beaufays – Aywaille) et N62 (Beaufays – Spa). Ces deux routes et l'autoroute E25 (Liège – Luxembourg) constituent les principales infrastructures de transport des deux aires.

Sprimont constitue le bourg le plus important de son aire. Son essor démographique au 19^e siècle trouve son origine dans l'industrie de la pierre bleue et du grès, qui est encore particulièrement active dans la région. Entre Sprimont et Louveigné, deux zones d'activité économique proches de l'autoroute E25 prolongent la vocation industrielle de la région, avec notamment une verrerie. Situés sur une crête, leurs bâtiments se voient de loin.

Traits communs



Source : PPNC (1997), © Région wallonne

La périurbanisation touche les deux aires, même si elle est beaucoup plus marquée dans l'aire de Beaufays, plus proche de Liège. Dans cette aire (2 et 3), il s'agit principalement d'une urbanisation sous forme de lotissements groupés, tandis que sur le plateau de Sprimont (1), c'est une urbanisation en ruban linéaire. Louveigné s'étend ainsi de plus en plus vers la E25, les habitations modernes ayant rejoint les extensions de Blindef.



Source : collection privée

Les deux vues de la route N30 à Beaufays, l'une prise dans les années 1920, l'autre en 2010, illustrent les changements paysagers qui affectent particulièrement les deux aires en termes d'urbanisation. A Beaufays, l'évolution est telle qu'il est difficile de percevoir qu'il s'agit du même endroit à un peu moins d'un siècle d'intervalle. Seul le château d'eau (flèches jaunes), présent sur les deux photos, permet d'en attester.



Dans les deux aires, en dehors des zones périurbanisées, le maillage de haies hérité du choix précoce d'une agriculture herbagère est souvent bien préservé, comme à Deigné (à gauche) et Beaufays (à droite).



Le maïs remplace une partie des pâturages typiques des aires, en raison des besoins actuels en fourrage. Cette tendance récente modifie le paysage agricole des deux aires. Ici en hiver, cela lui confère la teinte brunâtre des champs labourés au lieu de son aspect vert permanent. Les structures bocagères ont été conservées.

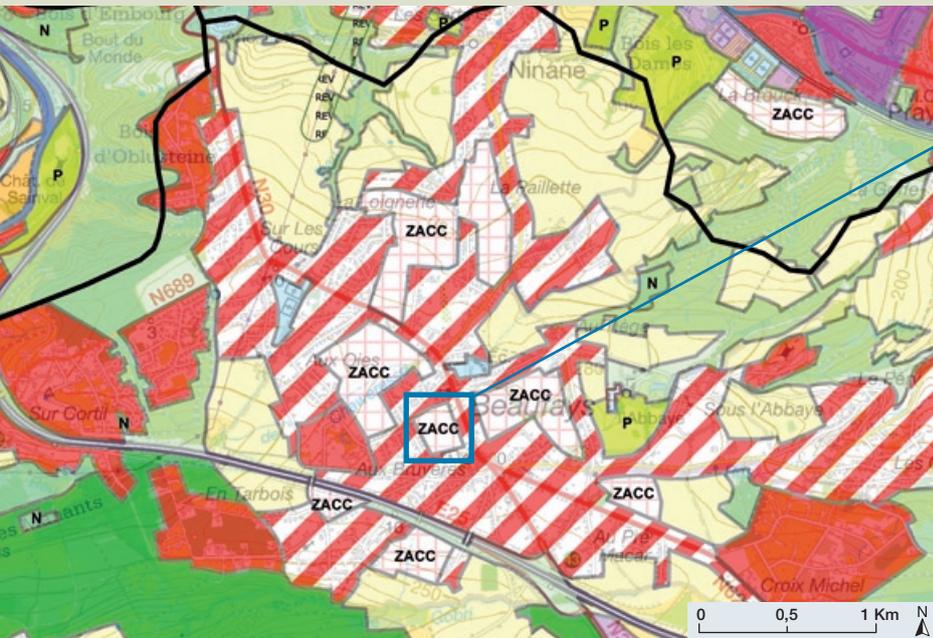
L'autoroute E25 traverse les deux aires. Le relief local rend parfois sa présence assez discrète dans le paysage. La bonne accessibilité a induit l'implantation d'une zone d'activité économique.



Aux marges des plateaux, à mesure qu'on se rapproche des vallées encaissées (la Vesdre se trouve sur la gauche en arrière-plan), la topographie prend une allure très agitée. Ce type de relief et les vues qu'il permet sur la vallée sont particulièrement recherchés par les nouveaux habitants (Le Pery, Trooz).



Plateau périurbain de Beaufays



L'extrait du plan de secteur centré sur Beaufays illustre l'importance d'une réflexion sur la maîtrise de l'urbanisation dans et autour de ce village. Le pâturage relique en plein centre du village, le long de la N30, est une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) au plan de secteur. Il s'agit d'une zone à l'affectation non définitive (réserve foncière), qui est entourée de lotissements déjà construits. Vaut-il mieux densifier ces espaces déjà urbanisés ou les conserver comme espace de respiration, au risque de reporter plus loin le front d'urbanisation ?

Source : carte IGN 1 / 50 000 et Plan de secteur (2007)



A, Beaufays, commerces et habitations s'égrènent le long des axes principaux, conférant au village de jadis une fonction de petit bourg à la morphologie très urbaine.



Le Prieuré des chanoines de Saint-Augustin, dont on voit l'église datant du début du 18^e siècle, est un élément patrimonial de l'aire (monument classé). L'usage de la brique marque ici un signe de richesse. Mais elle est également typique du bâti traditionnel de cette aire aux sols argileux.



Plateau herbager de Sprimont



Les extensions périurbaines le long de la N62, au sommet de la côte des Forges, se voient de loin.

L'habitat est groupé en petits villages, comme ici à Gomzé et Andoumont.

Les boisements sont situés dans les positions défavorables (fonds de vallons humides et sols pentus). Dans le lointain, on distingue une crête couverte de résineux qui marque la limite entre le Condroz, l'Ardenne et l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

La superficie agricole est principalement occupée par les herbages.

Les haies, ici arbustives, sont très présentes dans le paysage de l'aire.



Cette grosse ferme du 18^e siècle a été reconvertie en plusieurs logements. Ce phénomène est particulièrement présent dans cette aire fortement marquée par la pression urbaine (Gomzé).



Le terrain de golf de Gomzé s'inscrit discrètement dans ce paysage herbager.



La carrière des Fonds de Correux, située dans l'agglomération même de Sprimont, témoigne de l'importance de l'industrie de la pierre dans l'aire. Dans cette carrière se côtoient une partie toujours en exploitation et un centre d'enfouissement technique pour les inertes de construction.



Des initiatives locales ont permis la conservation d'une partie du patrimoine carrier local, comme ici à Damré où l'on a aménagé le chemin de fer vicinal qui acheminait les roches extraites vers la vallée de l'Ourthe.

Le parc d'activité économique de Damré, voisin de l'autoroute E25, se voit de très loin, souligné par les masses blanches de ses bâtiments. Les extensions périurbaines de Sprimont sont situées dans la chavée, le long des N30 (vers Rouvreur) et N678 (vers Damré). Il y a désormais continuité du bâti entre Sprimont et ces deux villages.



Dans les bancs de calcaire qui marquent l'extrémité orientale de la Calestienne s'est creusée une petite vallée évasée (Vallon des Chantoirs). Le village de Deigné s'y caractérise par la dominance du calcaire comme matériau de construction. L'excavation (photo de droite) est une doline associée à un des nombreux chantoirs présents dans cette partie de l'aire (ici, celui d'Adzeux, masqué par les arbres).

Enjeux

- Favorisée par la proximité de l'autoroute E25 et des routes N30 et N62, la périurbanisation de l'agglomération liégeoise se marque dans les deux aires.
- A Beaufays, il existe plusieurs zones non urbanisées enclavées au sein du tissu résidentiel, offrant des espaces de respiration visuelle. Le centre du village bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun et d'une offre en commerces et en services abondante. D'autres zones plus excentrées ne bénéficient pas des mêmes avantages.
- Aux marges des aires, certaines vues sur les vallées encaissées (Vesdre, Ourthe, Amblève) sont appropriées par des logements privés ou sont faiblement mises en valeur (manque d'aménagements).
- Le maillage de haies risque de perdre sa cohérence du fait du développement de l'urbanisation résidentielle, notamment par la plantation d'essences non indigènes dans les nouveaux lotissements ou par la disparition des haies en zone agricole.

Objectifs paysagers

1. Définir des priorités de mise en œuvre des réserves foncières selon leur accessibilité et essayer de conserver le rôle d'espace de respiration de certaines.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
2. Améliorer la visibilité des vallées en bordure des aires.	AMÉNAGEMENT
3. Protéger le maillage existant de haies et l'étendre au travers des nouvelles zones de constructions.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Inventorier les zones à urbaniser en priorité, c'est-à-dire celles qui jouissent d'une bonne accessibilité en transports en commun et sont bien fournies en services et commerces de proximité.
- Dans le cas d'une mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté, garantir le maintien d'espaces verts publics.
- Éviter l'urbanisation des points de vue sur les vallées encaissées voisines.
- Mettre au point un itinéraire touristique reliant les points de vue (existants ou à aménager) sur ces vallées.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du maintien du réseau de haies via notamment les méthodes agro-environnementales.
- Sensibiliser les candidats bâtisseurs à la plantation de haies utilisant des essences indigènes autour de leur propriété.



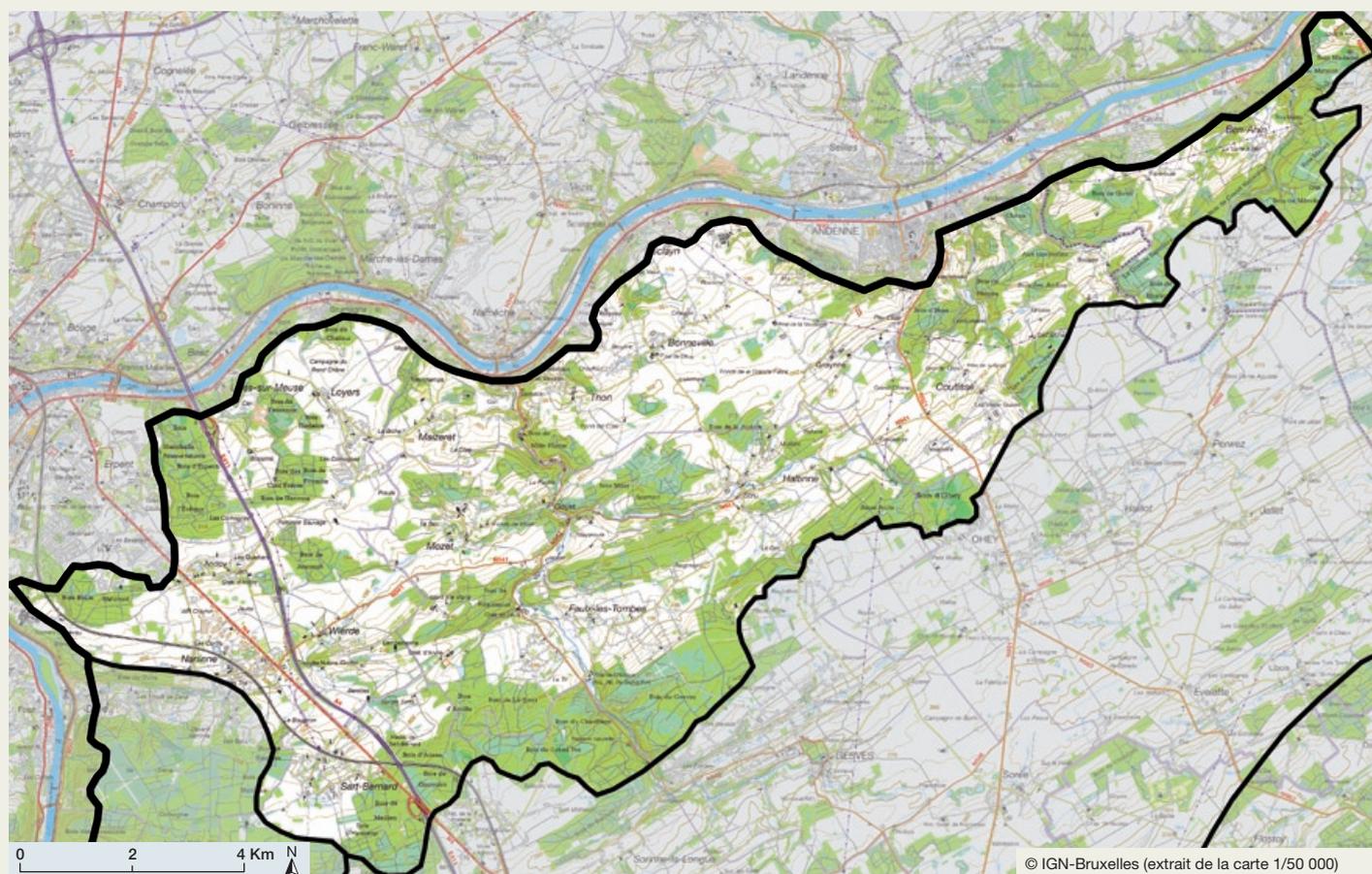
Bordure agro-forestière du Samson



Superficie totale de l'aire (ha)^A	12 517
Superficie agricole (ha)	6 085
Terres arables (%)	48
Prairies (%)	52
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	4 436
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	932
Nombre d'habitants^B	13 951

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

La Bordure agro-forestière du Samson est disséquée par un important réseau de ruisseaux affluents de la Meuse. Son relief mouvementé conditionne la présence de nombreux boisements sur les pentes et au sud de l'aire. L'espace agricole se partage équitablement entre prairies et cultures. L'habitat est le plus souvent groupé en villages, dont certains se sont densifiés et étendus dès les premiers mouvements d'urbanisation des campagnes au 20^e siècle.



La Bordure agro-forestière du Samson s'étend entre les pentes abruptes du versant mosan et le relief régulier des tiges et chavées des plateaux centraux de l'ensemble paysager.

Le RELIEF se caractérise par une succession de vallées séparées par des crêtes dont l'altitude augmente progressivement vers le sud. Le réseau hydrographique forme un treillis. Les affluents directs de la Meuse (Samson, ruisseaux d'Andennelle et de Solière) présentent une orientation sud-nord, recoupant la structure générale du relief. Leurs affluents les rejoignent perpendiculairement. Vers l'est, le réseau hydrographique se densifie et les dénivelées s'accroissent.

L'occupation du sol se partage entre agriculture et boisements, à l'avantage de la première. Les superficies AGRICOLES se répartissent équitablement entre labours et pâturages, mais pas de manière homogène au sein de l'aire. Quand ils sont présents, les limons sont parfois mal drainés et acides en raison du sol schisto-gréseux (Condroz ardennais).

Néanmoins, deux replats limoneux mieux drainés et propices aux labours s'individualisent autour de Bonneville et de Loyers-Maizeret. Leurs paysages cultivés, qui offrent des vues plus longues, rappellent ceux des aires de plateau situées plus au sud.

Les BOISEMENTS referment les horizons visuels et sont très présents dans le paysage, particulièrement dans l'est de l'aire, défrichée plus tardivement et moins complètement. Dans les pâturages ou en bordure des champs, des éléments arbustifs renforcent le caractère boisé et compartimenté des paysages. Enfin, quelques vieux vergers subsistent à travers l'aire, prolongeant – dans des conditions moins favorables – les plantations de la vallée mosane.

Le semis originel de l'habitat est lié à d'anciennes structures seigneuriales féodales dont témoigne un nombre élevé de châteaux d'origine médiévale. La fin du 16^e siècle et le

17^e siècle ont connu une nouvelle période prospère, à en croire les nombreux châteaux et remaniements de cette époque, comme à Haltinne. La fin du 19^e siècle marque l'arrivée d'une population bourgeoise dans l'ouest de l'aire, construisant de grosses demeures dans les paysages pittoresques très proches de Namur.

L'HABITAT est groupé en villages, hormis certaines fermes isolées. De manière générale, son aspect est assez disparate : matériaux et revêtements multiples (calcaire, grès, brique, badigeon ou crépi), typologie diversifiée (anciennes petites fermes, maisons ouvrières...) et alignements variables se mêlent. Cependant, certains noyaux villageois comme ceux de Mozet, Goyet ou Thon-Samson, par leur matériau calcaire, offrent une grande homogénéité. La partie est de l'aire compte peu de noyaux villageois anciens.

L'aire paysagère est parsemée d'une série de bâtiments et autres vestiges rappelant l'activité industrielle révolue de cette région. En effet, dès le 17^e siècle, des propriétaires industriels s'installent dans la région. Sous leur houlette, se développent les industries du bois, du fer, de la terre plastique (derle), de la houille et de la pierre. Seules la sylviculture et l'industrie extractive subsistent aujourd'hui.

Récemment, les villages de l'aire ont connu un développement de l'habitat en raison de leur proximité à Namur et Huy. Les maisons « quatre façades » ont étendu les noyaux d'habitat originels, s'alignant le long des voiries ou se regroupant sur les anciens terrains communaux (les « comognes ») valorisés sur le marché foncier. Les infrastructures de transport convergeant vers Namur (N4, E411 et ligne 162) ont été le support d'un développement périurbain plus important sur toute la frange ouest de l'aire (Andoy, Nannine, Wierde et Sart-Bernard). Si le chemin de fer et l'autoroute sont relativement discrets dans le paysage, la N4 marque l'approche de Namur par les zones d'activité économique et les implantations commerciales qui s'y égrènent.



Suite à sa topographie animée par de nombreux ruisseaux, l'aire présente une occupation du sol très variée : des bois sur les sols les plus médiocres et les pentes les plus fortes, des champs sur les terres les plus planes et fertiles et des prairies sur les terrains aux pentes et conditions pédologiques intermédiaires.

Autour de Bonneville, un relief calme et des sols limoneux plus aptes à l'agriculture ont été à l'origine d'un défrichement assez étendu. Ce paysage aux vues longues, que l'on retrouve également autour de Loyers – Maizeret rappelle celui du vrai Condroz.



L'est de l'aire paysagère (à partir de Coutisse) est plus fortement vallonné, disséqué par une série de ruisseaux. Les boisements y sont particulièrement abondants.



Le Samson est le cours d'eau le plus important de l'aire. Avec l'une des pentes longitudinales les plus fortes de Belgique, il détermine une vallée aux versants escarpés et boisés là où il recoupe les reliefs mais qui s'élargit dans les dépressions, comme ici à Jausse.



Goyet, hameau où domine le calcaire, est situé le long du Samson. L'homogénéité du bâti contribue au charme de la vallée.



Lié à la proximité de Namur et Huy, l'habitat pavillonnaire s'est développé dans l'ensemble de l'aire paysagère. A l'ouest, les villages sont marqués par les axes de communication rejoignant Namur (N4, E411 et chemin de fer). Sart-Bernard présente une silhouette villageoise déstructurée par les nombreuses nouvelles habitations à quatre façades. A Maizeret, les nouvelles constructions s'alignent le long de la route menant au village et sont d'autant plus visibles que le noyau original se fond dans la végétation.



A Mozet, l'urbanisation des « comognes », anciens terrains communaux, a complètement déstructuré la silhouette du village, caractérisée par un cœur tout en calcaire. Ce type d'urbanisation, qui affecte également d'autres villages de l'aire, permet néanmoins de répondre à la demande en logements en évitant une urbanisation en implantation linéaire.



L'autoroute E411 est peu perceptible dans le paysage car elle est bordée de rideaux d'arbres s'intégrant plutôt bien dans cette aire au caractère boisé. Seul le viaduc de Sart-Bernard se marque réellement dans le paysage.



La nationale N4 a plus d'impact dans le paysage que l'autoroute, particulièrement au niveau de la zone d'activité économique de Nannine. Ses imposants show-rooms et hangars à vocation commerciale aux tonalités claires s'intègrent assez mal dans le paysage d'entrée de ville de Namur.

De nombreux témoins bâtis contribuent à la qualité patrimoniale des paysages de l'aire.

- 1 Parmi eux, le château d'Haltonne est un imposant quadrilatère entouré d'eau, construit au 17^e siècle. Le monument et ses douves sont classés Patrimoine exceptionnel de Wallonie.
- 2 De l'ancienne abbaye cistercienne de Grand-Pré, fondée en 1231 à Faulx-les-Tombes et démolie lors de la Révolution française, seule subsiste la ferme avec porche classique surmonté d'un clocheton qui marquait son entrée.
- 3 L'église romane (11^e - 12^e siècles) de Strud, agrandie au 19^e siècle dans le même style, a été classée en 1948. Ses environs immédiats, qui constituent un bel exemple de l'architecture rurale des 17^e et 18^e siècles, ont été classés en 1982.



Le paysage rural conserve les traces de diverses activités anciennes non agricoles. Le carreau de la mine toujours visible témoigne de l'extraction de la houille sur ce site, exploité jusqu'à la fin des années 1950 (Groyne).



De nombreux petits étangs parsèment l'aire, bien souvent colonisés par la végétation. Il s'agit d'anciennes fosses de derle (terre plastique) ou parfois d'anciennes carrières désaffectées qui se sont remplies d'eau. En fond de vallée, il s'agit plus souvent d'anciennes retenues d'eau, jadis destinées à actionner les roues hydrauliques ou les marteaux des forges (Groyne).

Enjeux

- Le nord-ouest de l'aire subit une forte pression foncière due à sa proximité de Namur. La diffusion de l'urbanisation est favorisée par les voies de communication (N4, E411 et ligne de chemin de fer 162).
- La N4 est l'une des principales portes d'entrée vers Namur. Des commerces et leurs enseignes encombrant et dénaturent le paysage d'entrée de ville.
- La partie aval du Samson offre un caractère naturel bien préservé appelant à sa protection.
- Certains villages présentent une cohérence et une homogénéité reconnue et labellisée. Malgré cette protection, une évolution négative est parfois constatée (par exemple à Mozet où l'urbanisation des comogènes déstructure la silhouette du village).

Objectifs paysagers

1. Recomposer l'entrée de ville de Namur par la N4.	AMÉNAGEMENT
2. Développer un plan global de gestion paysagère de la vallée du Samson entre Gesves et la Meuse.	GESTION- PROTECTION
3. Pérenniser la cohérence et l'homogénéité des villages les mieux préservés.	PROTECTION

Pistes d'action

- Requalifier la N4 entre Naninne et Erpent par une intervention paysagiste sur la route et ses abords.
- S'appuyer sur les options du schéma de structure communal de Gesves pour l'ensemble de la vallée du Samson, de Gesves à la Meuse.
- Sensibiliser les habitants et les candidats bâtisseurs à l'utilité des règlements d'urbanisme visant à maintenir le caractère homogène des villages les mieux préservés.



Bordure forestière d'Amay et Engis¹

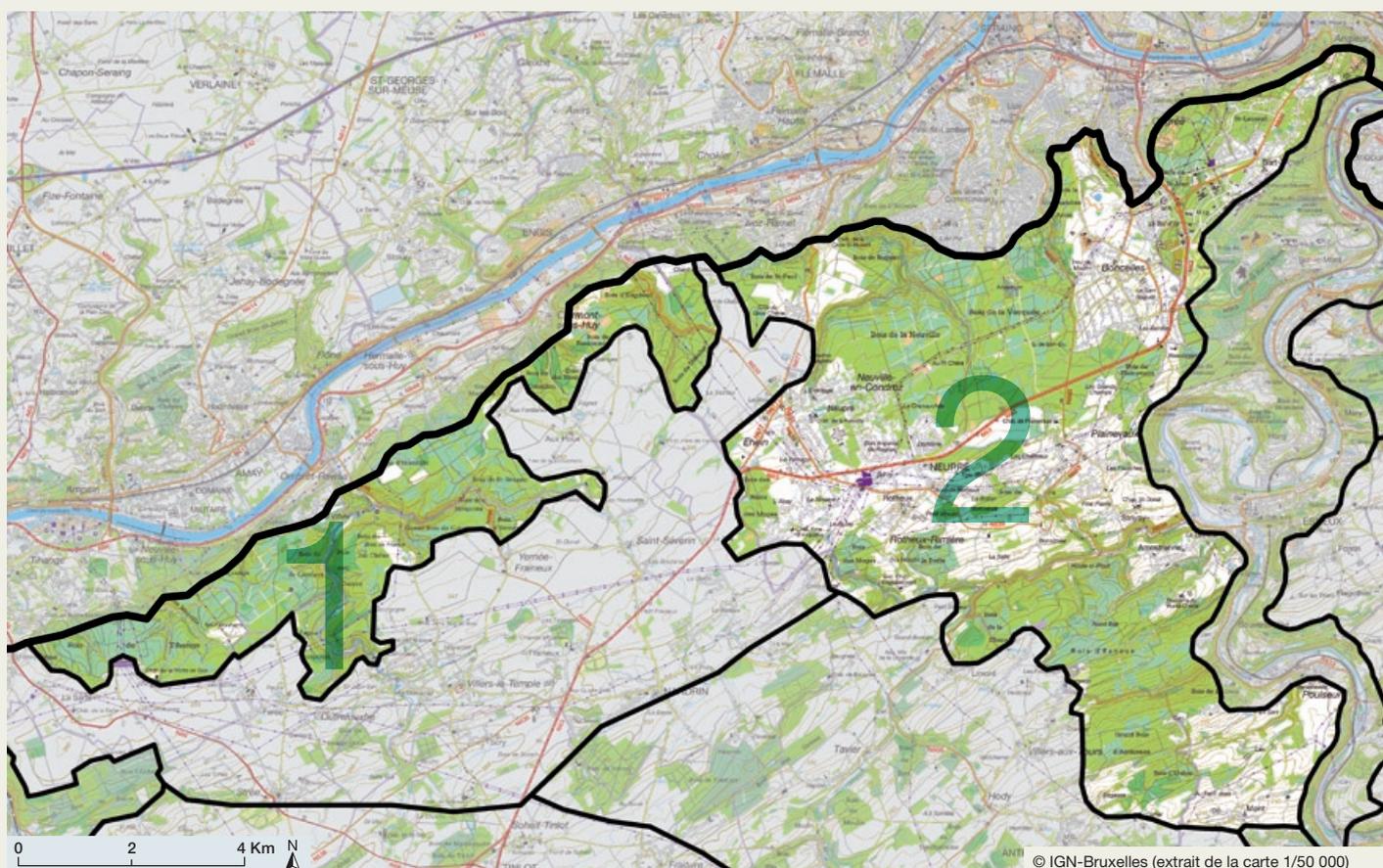
Bordure forestière périurbaine de Neupré²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	2 167	7 303
Superficie agricole (ha)	181	2 049
Terres arables (%)	11	22
Prairies (%)	89	78
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 848	3 279
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	36	1 070
Nombre d'habitants^B	214	22 222

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

Ces deux aires sont situées dans la bordure nord de l'ensemble paysager, entre la Meuse au nord, les plateaux centraux au sud et l'Ourthe à l'est. La prédominance de la forêt en est le trait majeur. L'habitat, peu présent dans la Bordure forestière d'Amay et Engis occupe une place importante dans l'autre aire, où se ressent très fortement la périurbanisation de l'agglomération liégeoise.



Appartenant à la bordure nord de l'ensemble paysager comme la Bordure du Samson (pages 180-187), ces deux aires s'en distinguent par une couverture forestière plus importante. Elles marquent la transition entre les ondulations de la partie centrale de l'ensemble et les versants escarpés de l'ensemble mosan et de la vallée de l'Ourthe.

La **TOPOGRAPHIE** est complexe. La Bordure d'Amay et Engis constitue le versant boisé de la Meuse, disséqué par ses petits affluents directs comme le Fond d'Oxhe. La Bordure de Neupré est un plateau forestier qui culmine à 270 mètres au niveau du tige d'Anthisnes. Une seconde ligne de crête se marque à 260 mètres au niveau de l'interfluve entre la Meuse et la Basse Ourthe, soulignée par la route du Condroz (N63). Le vaste plateau autour de cette crête est incisé par les petits cours d'eau descendant rapidement vers la Meuse ou vers l'Ourthe.

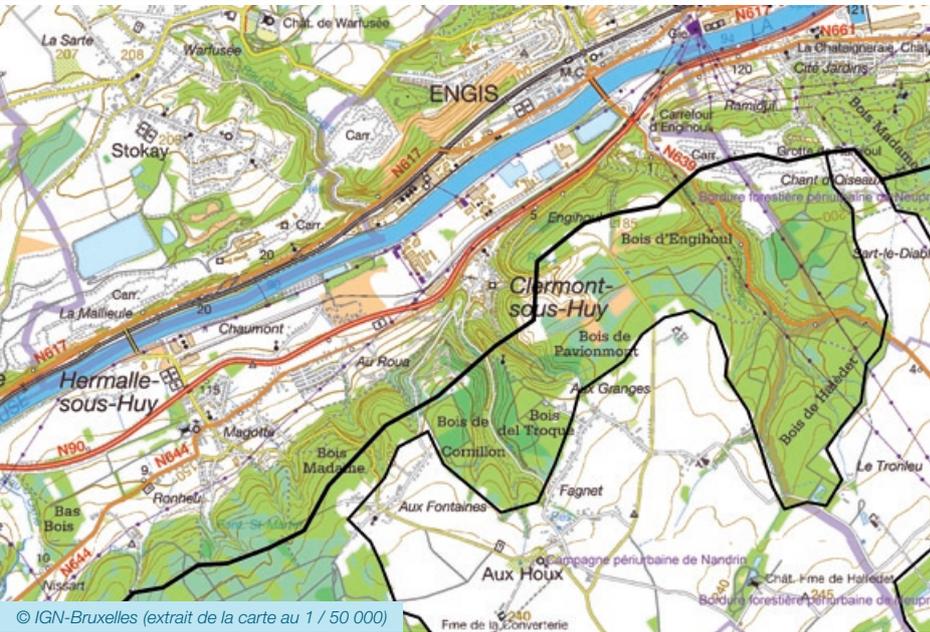
L'**OCCUPATION DU SOL** est dominée par la **FORET**. L'ampleur des défrichements tardifs y fut moindre que dans la Bordure du Samson. Ces boisements constituent aujourd'hui des endroits appréciés par les promeneurs et aménagés pour leur usage. Certains toponymes témoignent néanmoins des défrichements, comme le Sart-Tilman. La superficie agricole est surtout occupée par des **PÂTURAGES**, là où le relief est moins accidenté (replats et fonds de vallée). Le sous-sol est principalement constitué de roches schisto-gréseuses (Condroz ardennais) comme sur le Plateau de la Marlagne et dans la Bordure du Samson. La partie sud de l'aire de Neupré (Bois d'Esneux) se trouve sur une large zone de grès famenniens. Les sols et les pentes des aires ne se prêtent donc pas à une agriculture de labours.

C'est la **COMPOSANTE BÂTIE** qui permet de différencier fortement les deux aires. La Bordure d'Amay et Engis ne compte que de très petits noyaux d'habitat (par exemple, les Neuf Bonniers à Tihange ou le Fond d'Oxhe à Ombret). Par contre, la Bordure de Neupré présente des

noyaux d'habitat plus importants (Neuville en Condroz, Bonnelles, Rotheux...). Ces noyaux villageois se sont étendus et densifiés dès les premiers mouvements d'urbanisation de la couronne liégeoise. Les espaces laissés libres par une structure villageoise originelle assez lâche étaient favorables à une densification de l'habitat. Le cadre boisé de l'aire et la proximité de la vallée industrielle mosane ont aussi joué un rôle attractif dans cette vague d'urbanisation. Les premiers lotissements furent construits dès les années 1950, d'abord au détriment de la forêt puis des espaces agricoles. Des traces de cette activité passée sont toujours présentes, notamment sous la forme de fermettes reconverties en habitations dès les années 1950 – 1960. La périurbanisation ne se limite pas à l'habitat. A la fin des années 1960, l'Université de Liège décide de se délocaliser au Sart-Tilman, construisant un campus et un parc scientifique dans l'aire forestière. La diffusion de l'urbanisation progresse encore aujourd'hui le long de la route du Condroz. Des zones commerciales existent à Bonnelles et à Neupré. Celle de Neupré, consacrée à l'ameublement dans les années 1970, accueille désormais aussi des commerces d'équipement de la personne, suivant en cela la demande locale.

La Bordure de Neupré est très bien desservie par les **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**. La route du Condroz (N63), qui relie Marche-en-Famenne à Liège, est la route principale de l'aire. Son gabarit à quatre voies lui confère un aspect et une véritable fonction d'autoroute. Les petites routes qui y sont directement connectées engendrent une diffusion de l'urbanisation. Par contre, la Bordure d'Amay et Engis ne compte aucune infrastructure routière importante, en lien avec le petit nombre de noyaux d'habitat. Seules quelques routes relient le plateau à la vallée mosane. La liaison Tihange – Strée (E42 – N63), en construction, traversera l'aire. Cela ne devrait cependant pas engendrer une urbanisation massive en raison de l'absence de zones urbanisables.

Traits communs



Le paysage des deux aires forestières s'appréhende également depuis l'extérieur de celles-ci. Cette vue est prise depuis le versant de rive gauche de la Meuse. On distingue la couverture forestière de l'aire en arrière-plan. La limite entre l'aire et l'ensemble mosan se marque au niveau de la rupture de pente.



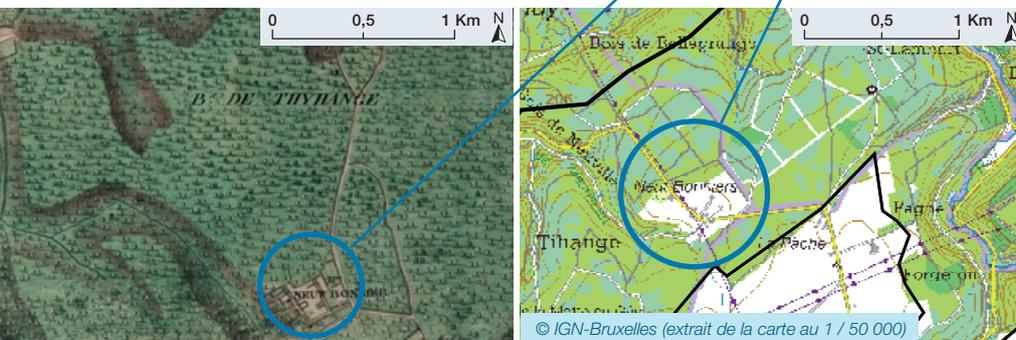
Cette couverture forestière est le trait dominant des deux aires, donnant des paysages intérieurs confinés. Le bois de la Vecquée à Seraing en est le témoignage (photo de gauche). Des itinéraires balisés permettent d'y découvrir ses ambiances forestières, situées à quelques kilomètres à peine de la vallée industrielle de la Meuse en amont de Liège. Les petits cours d'eau qui parcourent les deux aires incisent le relief, comme ici le ruisseau de Falogne près d'Hermalle-sous-Huy (photo de droite).



Bordure forestière d'Amay et Engis



A proximité d'Ombret, la plaine alluviale du Fond d'Oxhe s'élargit, à la faveur d'une petite dépression schisteuse. C'est l'un des rares endroits de l'aire où l'on trouve des prairies et un peu d'habitat. Dès que les pentes des versants s'accroissent la forêt domine.



Source : carte de Ferraris, Huy 153 (1777),
Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Le hameau des Neuf Bonniers (Neuville-sous-Huy) est un hameau-clairière issu d'un défrichement antérieur à l'époque de la carte de Ferraris, même si les bâtiments actuels ne peuvent plus en témoigner. La superficie agricole est uniquement constituée de prairies, ce qui n'était pas le cas à l'époque de Ferraris.



Bien que peu peuplée, l'aire connaît certaines modifications paysagères, marquées ici par la présence d'habitations récentes (l'une peu visible entre les deux routes, l'autre sur la droite) et la fermeture d'ouvertures visuelles par la végétation arbustive.



Bordure forestière périurbaine de Neupré



L'aire compte de nombreux lotissements de haut standing. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un lotissement sous bois, assez fréquent pour cette catégorie de logements. La densité du bâti est également très lâche (Neupré).



A Rotheux, les villas de style propre à différentes décennies illustrent la dynamique de périurbanisation ancienne de l'aire mais toujours en cours aujourd'hui.



L'Université de Liège s'est progressivement délocalisée au Sart Tilman dès la fin des années 1960. Le caractère boisé de l'aire a néanmoins pu être conservé (photo de gauche, campus du Sart Tilman). Les bois sont restés accessibles au public par l'aménagement de chemins. A côté du campus, un parc scientifique a été créé (photo de droite). Le campus et le parc sont accessibles en bus, mais la voiture reste un moyen de transport largement utilisé.



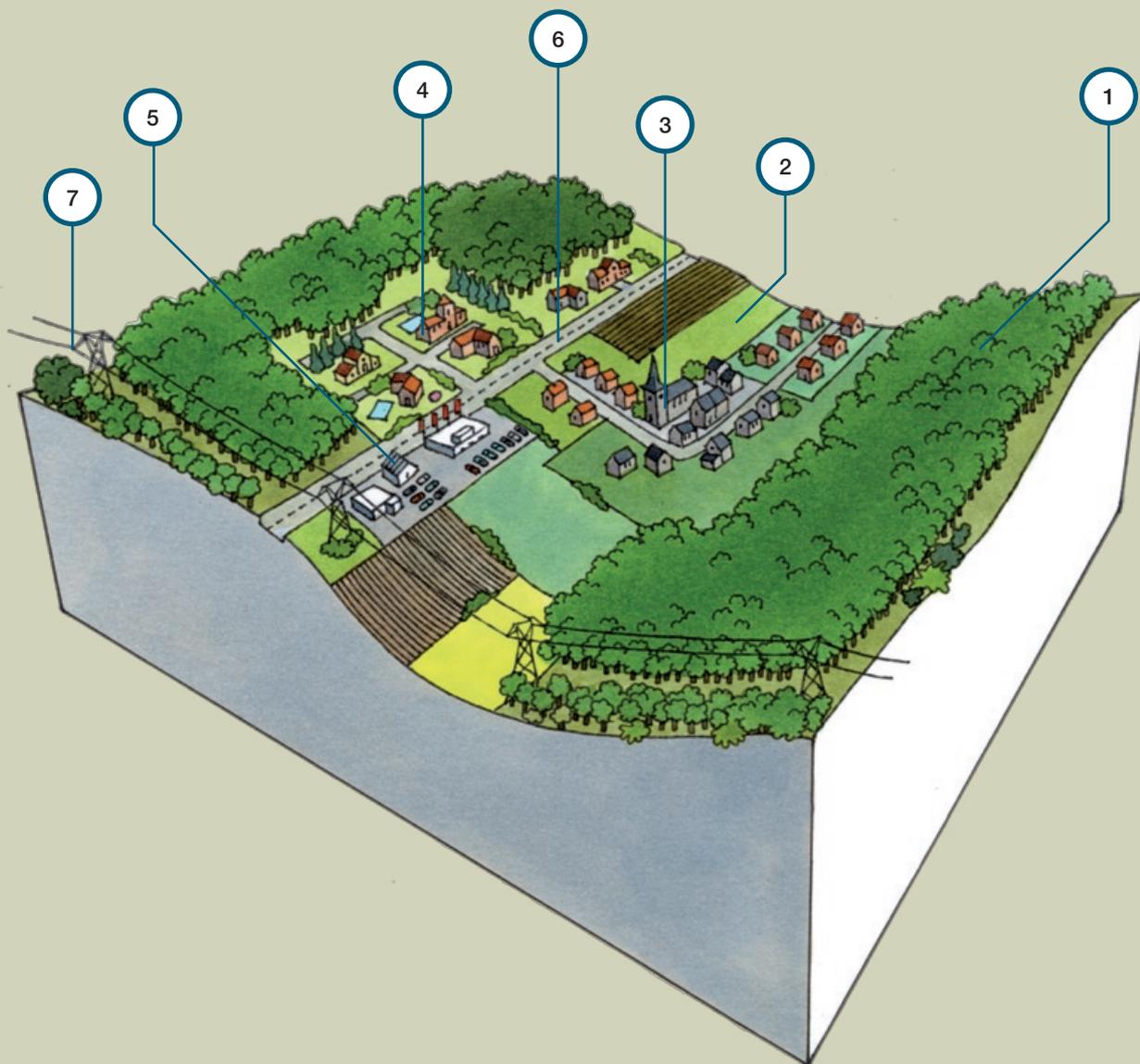
Quand on s'éloigne des grands axes, l'aire offre des paysages à la physionomie plus condrusienne : majoritairement des pâturages mais aussi quelques labours et du maïs fourrager, avec les boisements fermant les horizons. La périurbanisation n'est cependant jamais bien loin, comme on peut l'observer sur la photo de gauche.



La route du Condroz (N63) est le principal vecteur de la périurbanisation liégeoise dans cette aire. Cette séquence de Liège vers Marche-en-Famenne montre successivement la route à hauteur de la zone commerciale de Bonnelles (1), au carrefour de Plainevaux (2), entre ce village et Neuville-en-Condroz (3) et enfin au niveau de la zone commerciale de Neupré (4). A Bonnelles et Neupré, l'urbanisation résidentielle a été suivie par un développement commercial bien visible sur les deux photos. Sur la troisième photo, la végétation dissimule de luxueuses villas.

Bordure Nord

1. Couverture forestière étendue.
2. Agriculture, peu présente, dominée par les pâturages.
3. Noyau villageois le long d'un axe secondaire, densifié et étendu sous l'effet de la pression urbaine.
4. Lotissement haut standing inséré dans la couverture forestière.
5. Commerces de grandes surfaces, consommateurs d'espace et recherchant une bonne accessibilité routière.
6. Axe routier majeur catalyseur de l'urbanisation.
7. Lignes électriques à fort impact visuel.



Enjeux

- La proximité de Liège, une densité du bâti initialement faible et la bonne accessibilité par la route du Condroz ont engendré une forte dynamique périurbaine dans l'aire de Neupré dès les années 1950. Le paysage est déstructuré et peu de modifications importantes sont encore envisageables dans les zones bâties (Bonnelles, Neupré).

Objectifs paysagers

1. Mener des actions ponctuelles de recomposition du paysage dans les zones urbanisées.

AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Atténuer l'effet « boîtes à chaussures » de certaines implantations commerciales par un aménagement de la N63, particulièrement à Bonnelles et Neuville-en-Condroz (plantations, homogénéisation des équipements publics).
- Maîtriser l'urbanisation en préservant le caractère rural ou forestier des zones non encore urbanisées.



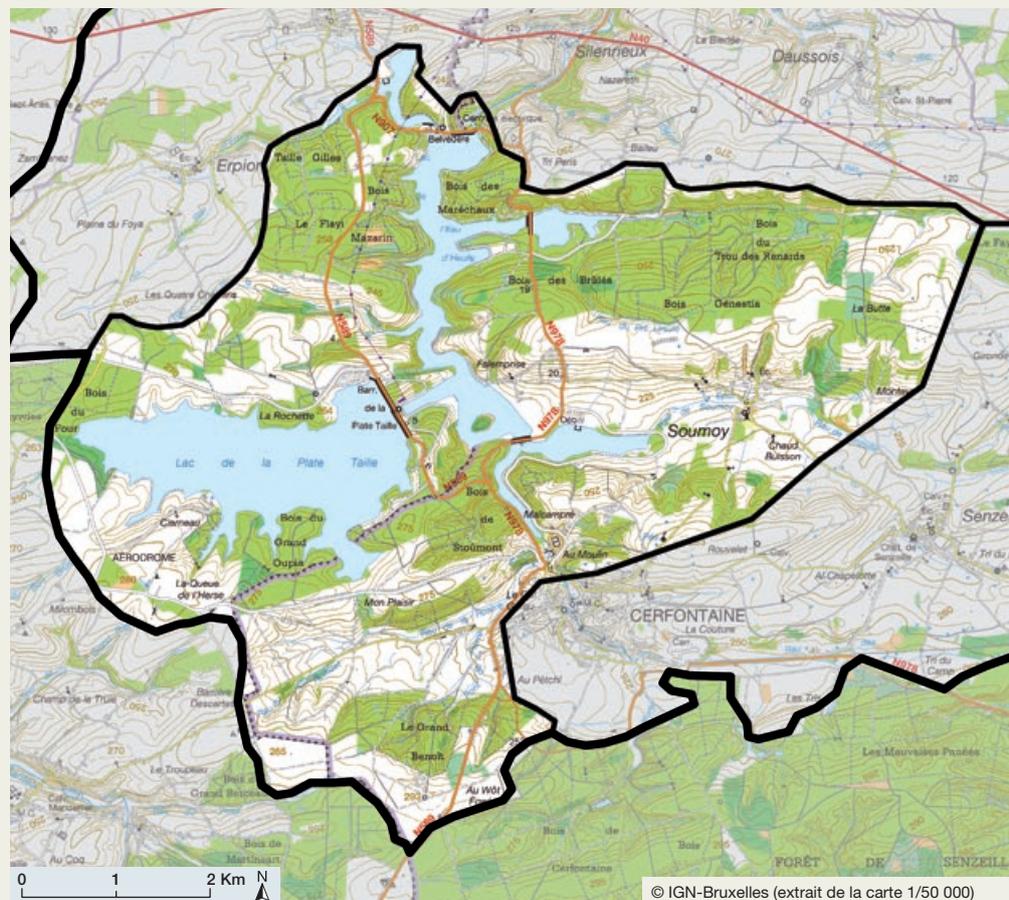
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure



Superficie totale de l'aire ^A	4 226
Superficie agricole (ha)	1 636
Terres arables (%)	30
Prairies (%)	70
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 612
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	82
Nombre d'habitants^B	889

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



La Bordure des lacs de l'Eau d'Heure est formée en grande partie de vallées ennoyées suite à la construction de cinq barrages le long de l'Eau d'Heure. Le lac de la Plate Taille, le plus important, structure le paysage par son étendue et voit ses berges accueillir des activités de loisirs qui contribuent au dynamisme de la région. Au-delà de ce paysage artificialisé, on trouve les traces d'un paysage plus ancien caractérisé par des surfaces agricoles entrecoupées ci et là par des haies, sur un relief qui se rapproche du reste de l'ensemble paysager par la succession régulière des crêtes et des vallées.



La Bordure des lacs de l'Eau d'Heure offre un paysage largement marqué par la présence de L'EAU. La rivière de l'Eau d'Heure forme la colonne vertébrale, s'écoulant selon un axe sud-nord. Ses six affluents impriment également au sein du plateau de petites vallées perpendiculaires au cours d'eau principal. Mais la présence de l'eau se manifeste avant tout par cinq plans d'eau totalisant près de 600 hectares, formés suite à la construction de deux BARRAGES et trois pré-barrages le long de l'Eau d'Heure. Leur réalisation, dans le courant des années 1970, s'est faite dans le but de soutenir le débit de la Sambre pour l'alimentation du canal Charleroi-Bruxelles. Outre cette fonction de régulation de l'étiage, l'objectif était de réduire par dilution les effets de la pollution industrielle et urbaine et de donner accès à une eau bon marché dans un contexte d'essor économique. Le plus grand des lacs, celui de la Plate Taille, s'étend sur 351 hectares, ce qui lui vaut d'être le plus grand lac de Belgique. Il est alimenté par pompage depuis le lac de l'Eau d'Heure, le deuxième en importance au sein de l'aire. Viennent ensuite les lacs de Falemprise, du Ry Jaune et de Féronval.

La STRUCTURE TOPOGRAPHIQUE reste bien perceptible au sein de l'aire, même si l'eau a gommé la profondeur des vallées. Au nord, le relief, typiquement condrusien, est de structure plissée tandis qu'au sud, il se simplifie et annonce la Fagne.

Sur les replats, entre les vallées, le plateau présente une occupation du sol où les BOIS dominent légèrement les CULTURES. Au nord, une large bande boisée vient s'imposer. La disposition serrée des vallées empêche les cultures d'occuper de grandes superficies. Les HERBAGES sont également très présents et sont souvent maillés de haies, qui ont toutefois tendance à disparaître. La combinaison de ces éléments donne un paysage diversifié et harmonieux.

Seul un VILLAGE, Soumoy, est repris au sein de l'aire. Son positionnement sur le flanc nord de la vallée du ruisseau de Soumoy le rend discret dans le paysage.

Les lacs de l'Eau d'Heure présentent également un intérêt en termes de développement de l'ACTIVITÉ TOURISTIQUE. Depuis les années 1980, cette activité s'impose en effet en tant que moteur économique de la région : des activités récréatives, sportives et touristiques voient le jour. Cette dynamique s'affirme encore aujourd'hui avec la construction, sur les berges nord du lac de la Plate Taille, d'un centre d'hébergement touristique.



Le lac de la Plate Taille (ci-dessus) est le plus important de l'aire. Son alimentation se fait par pompage à partir du lac de l'Eau d'Heure (ci-contre), ce qui génère peu d'apport en substances organiques extérieures et garantit une eau de relativement bonne qualité. Le lac accueille la pratique de sports non motorisés (planche à voile, kayak...) ainsi que la pêche. La longueur totale du barrage est de 790 mètres pour une hauteur de 70 mètres. Mais c'est surtout la tour panoramique, surplombant le lac d'une hauteur de 65 mètres, qui constitue un point d'appel dans le paysage.



Les lacs et leurs abords (ici le lac de l'Eau d'Heure depuis le barrage de Falemprise) ont une valeur environnementale indéniable. La grande majorité des berges restées à l'état naturel contribue à cette qualité et participe à la valeur paysagère des lieux.



Malgré l'impact des aménagements hydrauliques qui ont fortement artificialisé le paysage, l'aire paysagère garde encore les traces séculaires de l'activité agricole. Celle-ci prend la forme de labours sur les replats sommitaux. Les herbages se localisent préférentiellement sur les pentes et sont séparés par des haies qui forment un maillage écologique lâche en même temps qu'un élément de diversification du paysage (environs de Soumoy).



Le village de Soumoy est inséré dans le bas du vallon du ruisseau du même nom, ce qui le rend discret dans le paysage. On y observe un habitat mitoyen et de nombreuses petites fermes en long, construites en pierre calcaire chaulée.



Les lacs de l'Eau d'Heure jouent aujourd'hui un rôle touristique important, avec pour objectif de revitaliser l'Entre-Sambre-et-Meuse. Alors que le lac de la Plate Taille accueille déjà un centre ADEPS et un port de motonautisme, l'image d'un lieu récréatif et sportif est amplifiée par la création, depuis 2003, d'un centre d'hébergement et d'équipements commerciaux et sportifs au nord du lac. Depuis la rive opposée (photo du bas, près du Cierneau), la zone s'insère de façon très visible et forme un nouveau paysage d'activités et d'équipements touristiques.



Enjeux

- Le développement de l'activité touristique est aujourd'hui une des composantes du paysage de l'aire. Au-delà d'une bonne insertion des équipements, il existe une possibilité de faire découvrir (et respecter) le paysage par les visiteurs afin que le tourisme ne soit pas déconnecté du contexte paysager.
- Parallèlement au paysage artificialisé des lacs, il subsiste une matrice paysagère qui comporte des caractéristiques anciennes héritées (agriculture, habitat...). Ce paysage appelle à la protection et à la valorisation.

Objectifs paysagers

1. Composer de nouveaux paysages touristiques de qualité ancrés aux caractéristiques du relief et des grandes structures végétales.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Développer l'opportunité de découverte de la valeur du paysage de l'aire par les visiteurs.	GESTION
3. Conserver les structures relictuelles de l'aire, témoins du profil originel du paysage.	PROTECTION

Pistes d'action

- Accompagner tout développement touristique d'un cahier des charges paysager afin de garantir leur bonne insertion et préserver l'importance économique du paysage.
- Sensibiliser les utilisateurs des équipements touristiques à la valeur du paysage par la mise en place, par exemple, de circuits didactiques, en s'appuyant sur les initiatives existantes.
- Définir des périmètres de protection des zones non affectées par les ouvrages hydrauliques et les activités touristiques.



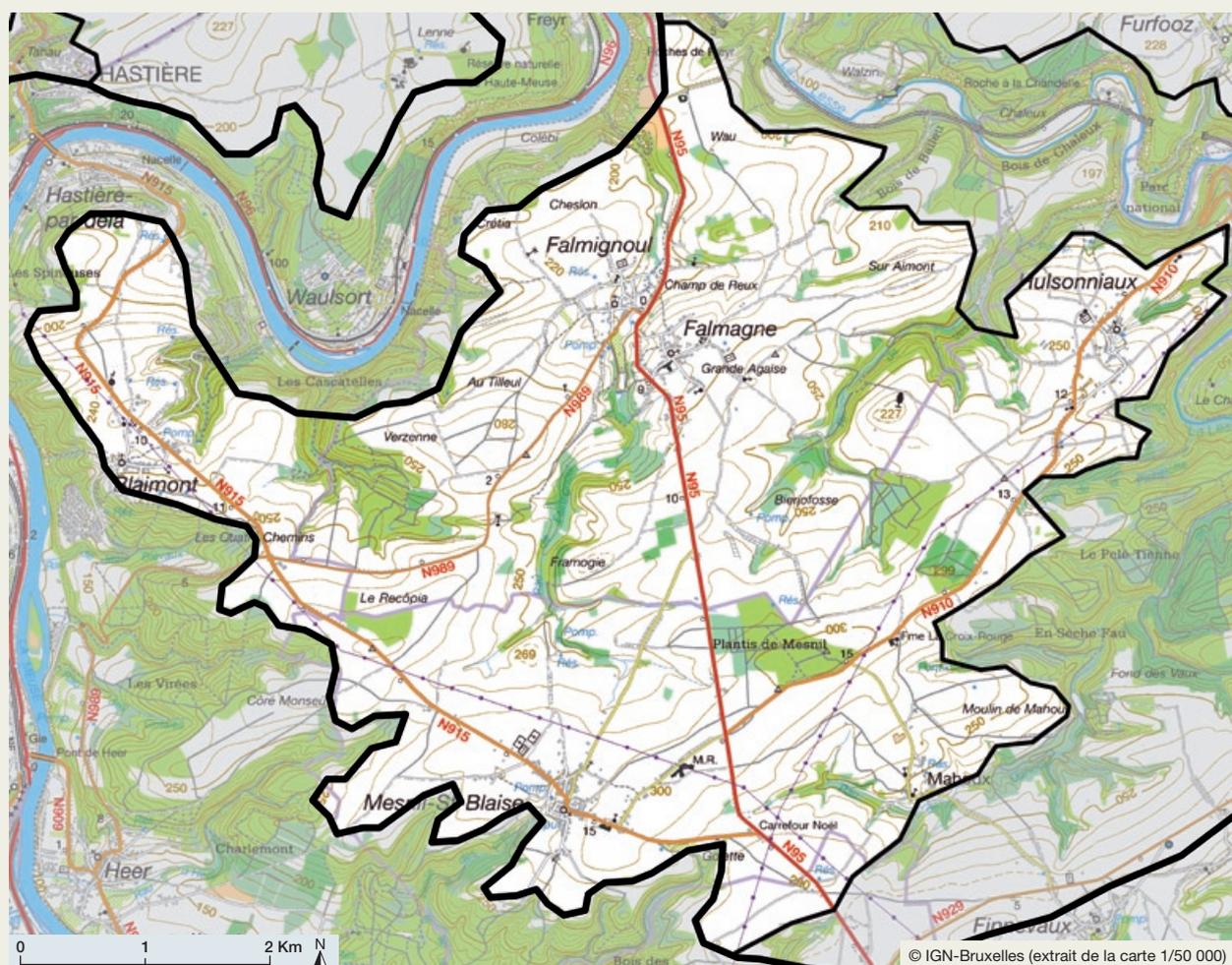
Plateau agricole de Falmignoul



Superficie totale de l'aire^A	3 520
Superficie agricole (ha)	2 856
Terres arables (%)	56
Prairies (%)	44
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	558
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	106
Nombre d'habitants^B	1 945

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Le Plateau agricole de Falmignoul présente un paysage de plateau, qui prolonge le plateau central jusqu'à la bordure sud, beaucoup plus incisée. Les cultures et les prairies occupent une place importante et se mêlent parfois à quelques boisements. Les six villages que compte l'aire se positionnent sur les versants des vallées, parfois sur la partie haute, à la charnière avec le plateau. Un réseau routier assez dense, en position parfois sommitale, permet d'apprécier un paysage de qualité.



Le Plateau agricole de Falmignoul forme un paysage qui se différencie du reste de l'ensemble paysager et jouit d'un grand intérêt par la diversité qu'il abrite.

L'aire se loge entre les entailles de la Haute Meuse et de la Lesse, au contact de la dépression de la Fagne-Famenne. Le RELIEF de la partie centrale, uniquement traversée du nord au sud par le ruisseau de Falmignoul, se caractérise par de larges ondulations, sans orientation préférentielle. Les zones sommitales (autour de 300 mètres), dont les plus élevées occupent la partie sud, permettent des vues qui embrassent la quasi-totalité de l'aire (aux environs de Falmagne et Falmignoul notamment). Aux marges de l'aire, les affluents de la Meuse et de la Lesse impriment un relief de vallées naissantes. Les vues portent au-delà des limites de l'aire, en direction des cours de la Meuse et de la Lesse, à la rupture de pente entre le plateau et les vallées (entre autres aux environs de Blaimont, Mesnil-Saint-Blaise, Mahoux ou Hulsonniaux).

Les faibles pentes du plateau supérieur et des sols limoneux bien drainés permettent une mise en CULTURE importante des terres. Ces cultures sont localement accompagnées de PARCELLES BOISÉES, lorsque la qualité agronomique du sol diminue, ou aux franges de l'aire, à l'approche des vallées. Souvent, des rangées d'arbres ou des chemins plantés d'arbustes ajoutent à la diversité du paysage déjà engendrée par le relief. À l'ouest, au-delà du ruisseau de Falmignoul, les PRAIRIES prennent une part plus importante que les cultures.

Les VILLAGES se positionnent préférentiellement en haut de versant, mais évitent toujours les positions sommitales exposées au vent. La disposition des constructions est généralement lâche, voire désorganisée sur les franges suite à une urbanisation récente parfois mal maîtrisée (Mesnil-Saint-Blaise). L'église se positionne généralement au centre du village. Les habitations alternent avec un nombre important de petites et moyennes fermes en activité et implantées au sein même du village ou à sa périphérie directe.

Le RÉSEAU DE VOIRIES reliant les villages permet une lecture différenciée du paysage. La N95, qui parcourt l'aire du nord au sud dans sa partie centrale, suit d'importantes variations de relief, faisant alterner vues ouvertes et plans rapprochés. La N915 reliant Blaimont à Mesnil-Saint-Blaise offre d'un côté des vues sur la Meuse et de l'autre des vues sur la partie sud de l'aire. Inversement, certaines routes jouent un rôle dans la composition du paysage, à l'image de la N989 reliant Blaimont à Falmignoul : bordée d'arbres, elle constitue un élément repère de qualité. Enfin, de nombreux chemins maillent également l'aire et permettent une découverte pédestre plus paisible.

Les altitudes élevées et la présence de larges replats sommitaux constituent un contexte favorable à l'implantation d'éoliennes. Un parc, situé juste au-delà de la limite sud de l'aire, est fortement visible depuis les plateaux.



Le Plateau agricole de Falmignoul (ici depuis le sud, à Mesnil-Saint-Blaise) se caractérise par un paysage diversifié où les superficies agricoles, dominantes en termes d'occupation du sol, alternent avec des boisements de taille variable situés généralement sur les pentes et certains sommets. La présence des chemins agricoles se devine par des successions irrégulières de plantations arbustives qui ajoutent à la diversité paysagère une composante écologique importante (cercle de gauche). L'horizon est souligné par les alignements d'arbres bordant la route qui relie Blaimont à Falmignoul. Sa position partiellement sommitale permet des ouvertures visuelles lointaines (cercle de droite).



Les marges de l'aire sont marquées par l'amorce des talwegs* plongeant vers la Meuse ou la Lesse. Au-delà d'un relief légèrement plus marqué, leur présence se lit par un couvert boisé souvent abondant (ruisseau du Grand Etang, aux environs de Blaimont).

La partie ouest de l'aire se distingue par une part plus importante d'herbages, qui prennent le dessus sur les labours. Au second plan, la couverture boisée signale les versants pentus de la vallée de la Meuse qui incise profondément le plateau et marque ainsi la limite de l'aire (Blaimont).





Les villages de l'aire (ici, Falmagne) occupent pour la plupart un site en haut de versant, à la charnière entre le plateau et la vallée. Les habitations s'égrènent de façon assez lâche et dans l'axe de la vallée, tandis que l'église est positionnée au centre du village (cadre 1). Les hangars sont situés en périphérie proche, à l'interface entre le bâti et les labours. Cette position non sommitale, parallèle aux courbes de niveau, et la teinte sombre des matériaux les rendent discrets à la vue (cadre 2). Un arbre isolé, au premier plan, apporte une composante verticale à l'horizontalité dominante du paysage. A l'arrière-plan, à gauche, la route bordée d'arbres reliant Blaimont à Falmignoul anime l'horizon (cadre 3).



Le même village vu depuis le sud permet de mieux se rendre compte du caractère lâche de l'implantation des constructions. Ce type de vue est régulièrement possible depuis la voirie, mais généralement aucune aire d'arrêt sécurisée n'est aménagée.



L'implantation de hangars jouxtant les dernières habitations du village ainsi que le passage régulier des engins agricoles dans les ruelles témoignent de la vocation encore très agricole de l'aire. L'intégration des équipements agricoles au sein de l'auréole villageoise constitue un enjeu paysager majeur de l'aire (Falmagne).



De nombreuses fermes de taille modeste sont situées dans le tissu villageois. Beaucoup sont encore en activité, tandis que d'autres ont fait l'objet d'une rénovation et sont réaffectées en logements. Les bâtisses de vaste dimension sont généralement situées en bordure du village (Falmagne et Falmignoul).



L'aire paysagère forme un substrat favorable au développement de l'éolien (altitudes élevées balayées par le vent, replats importants). Des interventions éventuelles devront être conjuguées à une présence déjà sensible de plusieurs infrastructures verticales afin de ne pas renforcer un encombrement des vues.

Enjeux

- L'aire du Plateau agricole de Falmignoul constitue un paysage de grande qualité auquel peu d'éléments perturbateurs portent atteinte. Le réseau routier qui parcourt l'aire constitue un réel outil – actuellement sous-exploité – de découverte et de mise en valeur du paysage.
- L'identité de l'aire est fortement imprégnée par l'activité agricole. Les nouveaux bâtiments d'exploitation tels que les hangars sont positionnés en périphérie des villages, situation préférable à un positionnement isolé au milieu des labours, car ils y sont plus discrets. Cependant, leur multiplication ou une disposition anarchique risquerait de porter atteinte à la silhouette du village.
- Les caractéristiques topographiques de l'aire lui valent d'être un site potentiellement intéressant pour l'installation d'éoliennes. Une implantation maladroite risquerait de nuire à la qualité de certaines vues, où certains équipements verticaux déjà sont fortement visibles.

Objectifs paysagers

1. Valoriser le réseau routier en tant qu'outil de découverte du paysage.	AMÉNAGEMENT
2. Intégrer la dimension paysagère dans les pratiques agricoles, spécifiquement en ce qui concerne les choix de localisation des équipements, dans la continuité des pratiques actuelles.	GESTION
3. Encadrer tout développement éolien dans une optique de préservation des vues lointaines.	GESTION- PROTECTION

Pistes d'action

- Ménager des ouvertures visuelles et des points d'arrêt le long de la route, aux endroits présentant un intérêt paysager (vue sur un village, vue ouverte depuis le plateau...).
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du choix de localisation des équipements agricoles.
- Réfléchir à l'opportunité d'un document sur l'insertion paysagère des équipements agricoles, en collaboration avec les agriculteurs, afin d'intégrer leurs contraintes professionnelles.
- Définir les périmètres les plus aptes paysagèrement à accueillir d'éventuelles nouvelles implantations d'éoliennes ou autres structures verticales.



Bordure herbagère de la Fagne¹

Bordure agro-forestière de la Famenne²

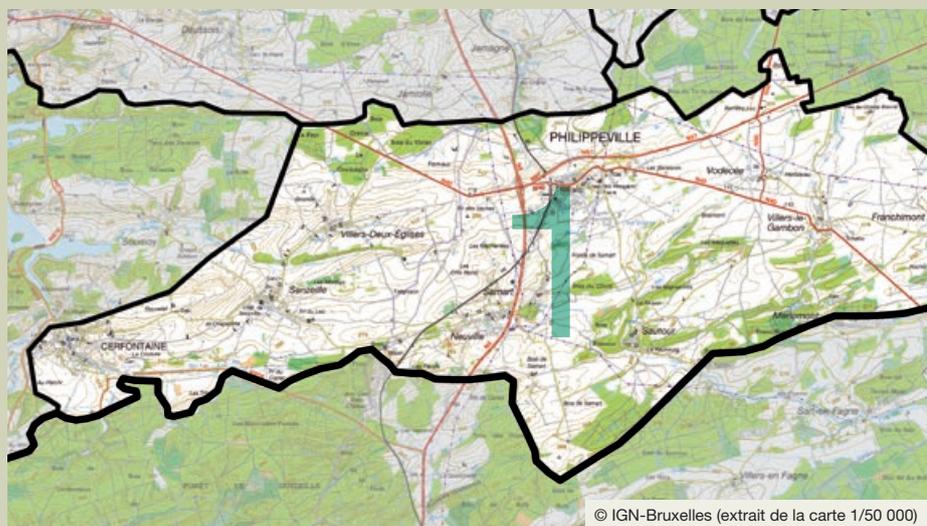


	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	9 819	15 165
Superficie agricole (ha)	7 181	8 095
Terres arables (%)	34	28
Prairies (%)	66	72
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 531	5 655
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	397	558
Nombre d'habitants^B	8 050	6 336

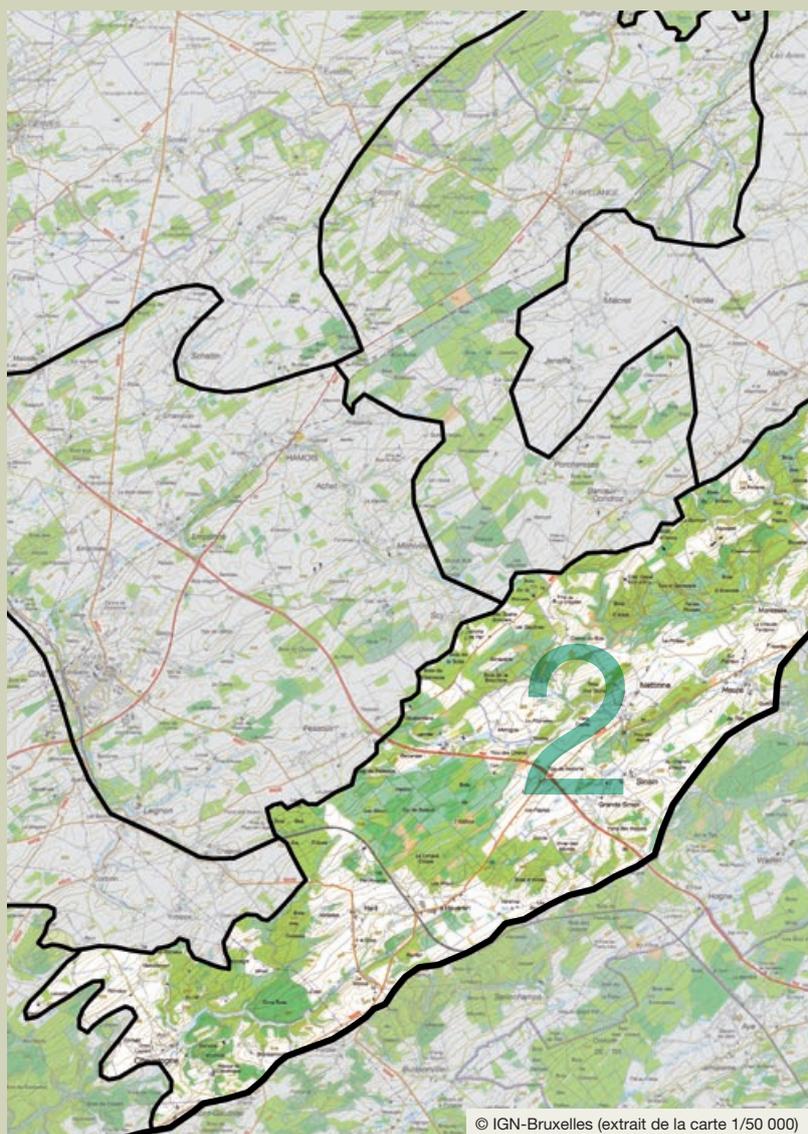
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Les Bordures herbagère de la Fagne et agro-forestière de la Famenne, transition entre le plateau condrusien et la dépression de la Fagne-Famenne, sont caractérisées par un relief plus irrégulier que dans le reste de l'ensemble paysager, suite à l'entaillement de la structure du relief par de nombreux cours d'eau. Les boisements, en position sommitale ou dans les vallées, occupent une place importante dans le paysage, surtout dans la partie est. Les villages sont implantés à flanc de versant et sont relativement peu touchés par le développement d'un habitat récent, malgré la présence de trois nationales de grand gabarit leur conférant une bonne accessibilité.

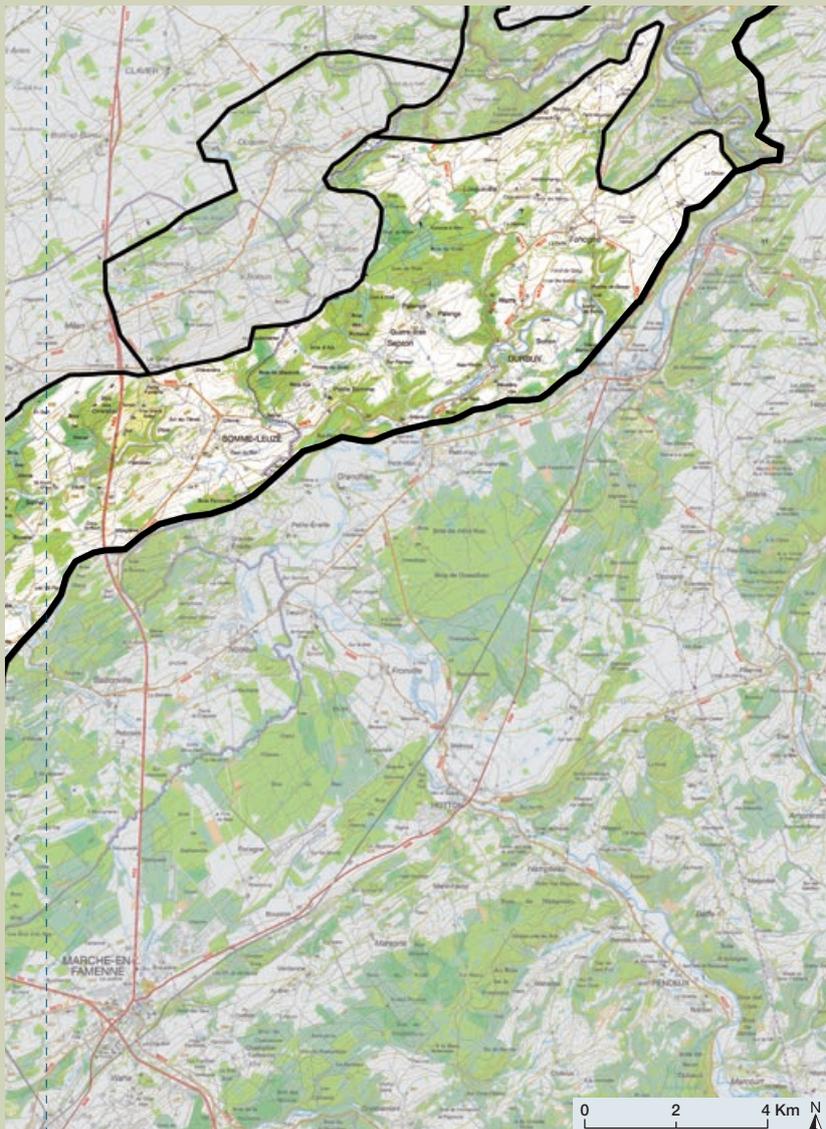
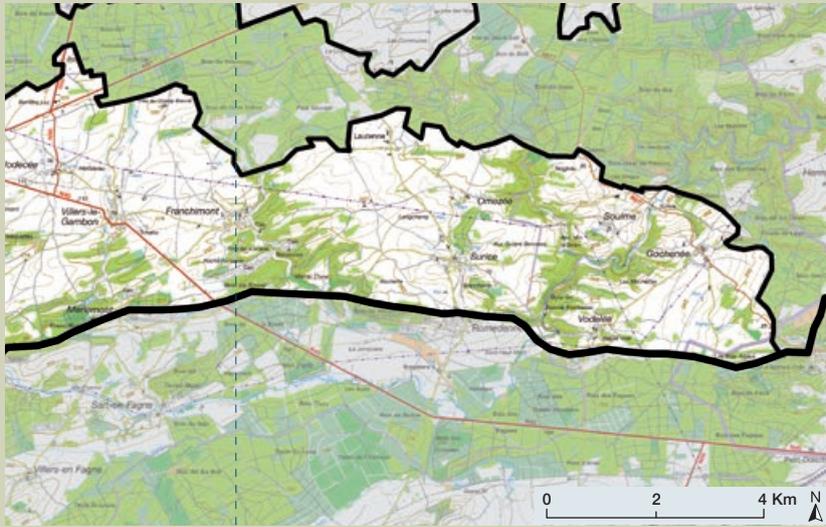


© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

- 1. Bordure herbagère de la Fagne
- 2. Bordure agro-forestière de la Famenne





Les Bordures herbagère de la Fagne et agro-forestière de la Famenne s'étirent sur le flanc sud de l'ensemble paysager. Elles constituent une transition entre le plateau condrusien à proprement parler et la dépression schisteuse de la Fagne-Famenne. Le RELIEF est composé en grande partie par la dernière chavée de l'ensemble condrusien. Celle-ci est accentuée en vallée profonde parallèlement au plissement ou érodée perpendiculairement par des vallées attaquant le tige précédent (Hermeton, Ywoigne, Somme, Néblon). Les variations d'altitudes sont importantes, et les sommets dépassent régulièrement les 300 mètres, permettant des vues particulièrement lointaines, parfois jusqu'au talus ardennais (notamment entre Barvau-Condroz et Scy).

Les SURFACES BOISÉES occupent des superficies importantes. Mêlant conifères et feuillus dans des proportions équivalentes, elles sont généralement localisées sur les zones de fortes pentes des vallées et dans les fonds de celles-ci. Localement, on les trouve sur les sommets, lorsque la nature du sol est plus défavorable aux activités agricoles. Leur part dans l'occupation du sol est plus importante à l'est, dans la Bordure agro-forestière de la Famenne.

Les PRAIRIES occupent un place plus importante que les labours. On les trouve sur les sols humides de fonds de vallées, aux abords des villages et des fermes. Leur présence est surtout dominante dans la Bordure de la Fagne, ce qui lui vaut le qualificatif de « herbagère ». A l'est, dans la Bordure de la Famenne, elles sont moins présentes mais marquent néanmoins le paysage par leur taille importante.

Les quelques LABOURS sont presque toujours localisés sur les replats sommitaux limoneux ou sur les faibles pentes. Leur importance relative plus marquée à l'ouest s'explique par la présence d'une bande calcaire engendrant de meilleures conditions pédologiques. Les arbustes et les arbres isolés aux pourtours des labours apportent une certaine diversité visuelle.

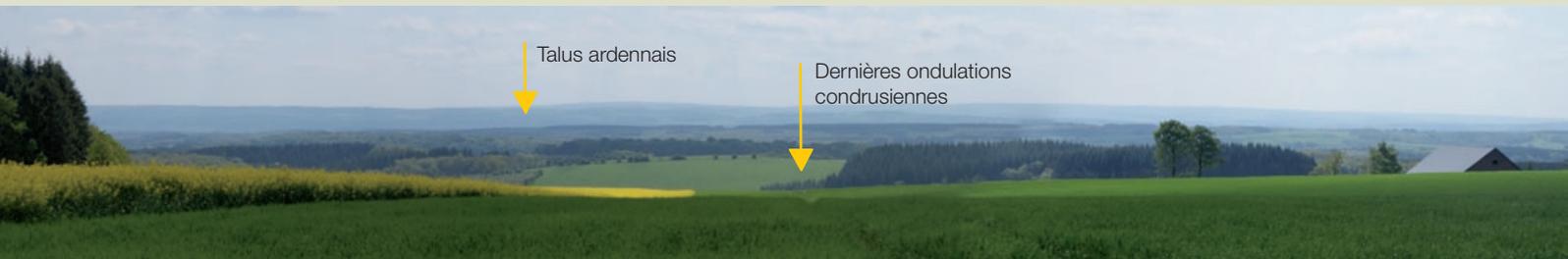
L'HABITAT est groupé en villages, implantés sur les versants de vallées, parfois sur des replats. Ici aussi, une distinction est à opérer entre l'ouest et l'est. La Bordure de la Fagne accueille des villages au caractère groupé et où le calcaire est largement dominant dans les constructions. Les villages de la Bordure de la Famenne montrent pour leur part un profil plus allongé et dispersé, souvent étagé sur les hauteurs du versant. Les constructions en pierres laissent régulièrement la place à celles en briques (Haversin).

Jusqu'au 19^e siècle, seules les populations aisées avaient accès à un habitat en roche cohérente. Les ouvriers agricoles et les paysans se contentaient de maisons modestes en colombage et torchis dont il reste de nombreux témoins dans les villages, surtout à l'est. Aujourd'hui, même si on remarque ça et là le développement d'un habitat récent, les villages ont subi peu de modifications et constituent un patrimoine rural de qualité.

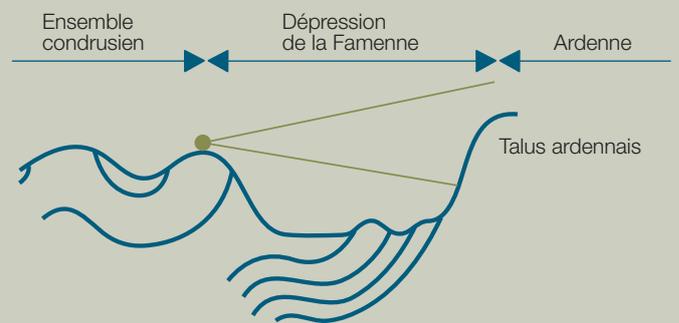
Philippeville constitue le seul noyau d'importance au sein des deux aires paysagères. Ancienne place forte construite de toute pièce en 1555 à la demande de Marie de Hongrie pour faire face aux armées françaises d'Henri II, elle présente un plan radioconcentrique qui fait converger dix rues vers la Place d'Armes. La plupart des constructions de la partie centrale sont héritées du 18^e siècle et mêlent la brique et la pierre bleue. Durbuy, de bien moindre dimension, constitue néanmoins une importante destination touristique, drainant un public souvent étranger.

Les nationales N5, N4 et N63 constituent les principaux axes de desserte des deux aires. Leur orientation est généralement nord-sud, laissant la desserte est-ouest aux routes de gabarit plus local.

Traits communs



Les aires de la Bordure de la Fagne et de la Famenne sont formées par la dernière ondulation du plateau condrusien avant la plongée vers la dépression de la Famenne. Présentant les sommets les plus élevés (ici 339 mètres), elles permettent des vues portant jusque sur le talus ardennais (entre Barvaux-Condroz et Scy).



De vastes étendues agricoles, généralement liées à des placages limoneux, occupent les sommets du relief. Les pentes sont couvertes par des prairies ou par des bois lorsqu'elles deviennent trop raides. L'aire de la Bordure herbagère de la Fagne (photo du haut, Surice) montre en général des vues plus dégagées tandis que celle de la Bordure agro-forestière de la Famenne (photo du bas, Haid) comporte une composante boisée plus importante qui réduit la longueur des vues.



Les parcelles agricoles sont souvent structurées par des cordons arbustifs qui apportent une diversité dans le paysage tout en jouant un rôle dans le maillage écologique de la région (Soulme).



A l'approche du village

La diversification de l'occupation du sol annonce généralement la présence d'un village (ici Gochenée). Celui-ci se distingue sur le plateau lorsque les cultures laissent place aux arbres, qui se mêlent aux habitations.

Aux abords du village, la structure de l'auréole villageoise est parfois encore lisible : le bâti est ceinturé par des prairies ou de vieux vergers, eux-mêmes entourés par les cultures.

A l'intérieur du village, les constructions sont le plus souvent en pierres et de disposition variée. La présence de murets et de parcelles non bâties donnent un aspect aéré au village.



Aux abords



A l'intérieur du village



Parallèlement à l'activité agricole, l'extraction de pierre a longtemps participé au développement de la région fagnarde. Aujourd'hui encore, l'exploitation de la pierre constitue une part importante de l'activité économique. Les carrières actuelles sont de taille importante afin de permettre des économies d'échelle sur un produit de valeur ajoutée souvent faible (ici, une carrière de dolomie près de Franchimont).



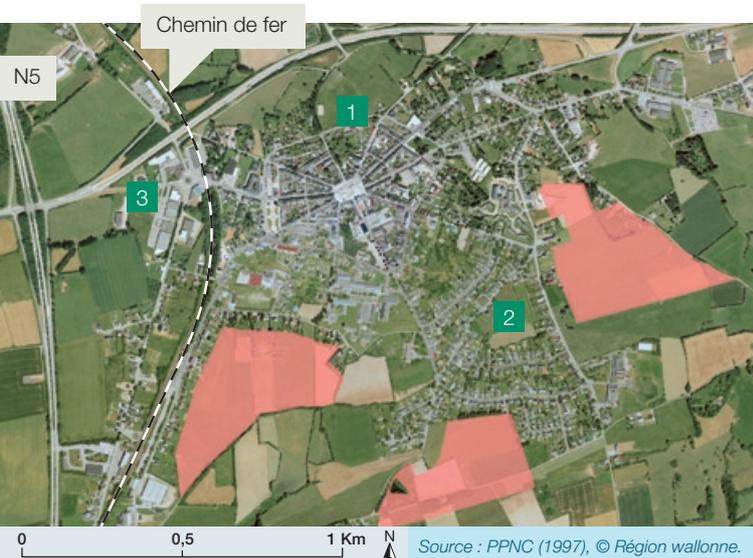
Bordure herbagère de la Fagne



Les villages de l'aire (ici Omezée) se singularisent dans le paysage par leur implantation groupée (trait rouge), le long d'un versant de vallée. On les découvre au détour de la route. Même si les labours sont présents, les prairies caractérisent le plus l'activité agricole. Elles occupent des surfaces légèrement ondulées et sont souvent séparées ou ponctuées par une végétation arbustive, ce qui a pour effet de compartimenter le paysage (traits vert). La couverture boisée signale un relief plus marqué de vallée (trait noir).



Si les villages présentent un profil groupé au sein du paysage, leur partie centrale offre généralement un large espace public ouvert autour de l'église (ici l'église paroissiale Saint-Géry de Gochenée, datant du début du 18^e siècle).



L'agglomération de Philippeville constitue le seul pôle urbain de l'aire. La structure ancienne est lisible sous la forme d'un plan radioconcentrique pentagonal de rues convergeant vers une place centrale rectangulaire. L'emplacement des anciens remparts est partiellement occupé par la ligne de chemin de fer, à l'ouest (1). Plus récemment, un bâti résidentiel s'est développé dans le cadran sud-est, sous forme d'un habitat lâche, en rupture avec la densité du centre ancien (2). Trois importantes réserves foncières (en rouge), sont l'occasion de redonner une cohérence morphologique aux franges de l'agglomération. La partie occidentale de la ville est marquée par le développement de grandes enseignes commerciales, consommatrices d'espace et qui sont implantées à cet endroit du fait de la bonne desserte automobile permise par la N5 (3). Ces commerces contribuent généralement à une déstructuration et une banalisation du paysage d'entrée de ville.

Source : PPNC (1997), © Région wallonne.



Bordure agro-forestière de la Famenne



Les villages de l'aire sont généralement implantés de façon lâche, initialement dans l'axe de la vallée ou légèrement étagés sur ses flancs (ici Chevetogne). Au cours des dernières décennies, ce développement lâche et étagé s'est amplifié, ce qui a pour effet de modifier la morphologie initiale du village. Une réflexion est à mener en termes d'intégration de la nouvelle partie du village (couleurs des matériaux, accompagnement végétal, création d'une nouvelle centralité...).



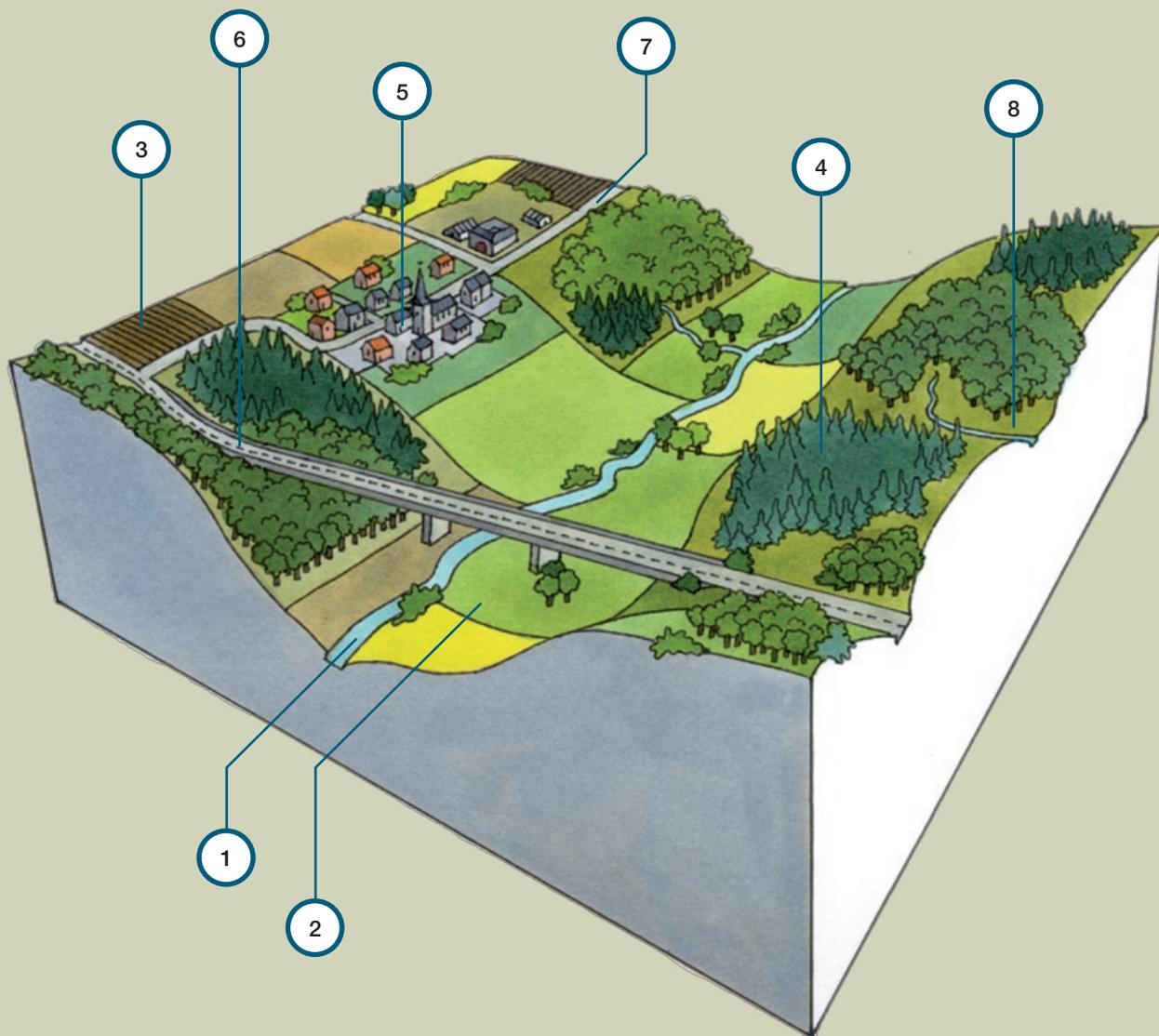
Les nationales N4 et N63 (route du Condroz) traversent l'aire paysagère du nord au sud. Perpendiculaires aux ondulations, elles font bien ressentir le relief lorsqu'on les parcourt. Par ailleurs, elles engendrent une diffusion de l'urbanisation dans des zones parfois éloignées des grandes agglomérations, même si actuellement, le phénomène est modéré (N4 entre Sinsin et Haversin).



La petite ville de Durbuy constitue un centre d'attractivité touristique connu à l'étranger. Un important patrimoine architectural, un parc d'aventure, des équipements d'hébergement et de restauration ainsi que des alentours propices à la randonnée en font une destination touristique appréciée. La présence d'un anticlinal, valorisé par un aménagement à ses pieds, rappelle l'activité géologique de la région.

Bordure Sud

1. Cours d'eau s'écoulant dans l'axe de la vallée et alimenté par de petits affluents.
2. Prairies dans les fonds de vallées humides ou aux abords des villages.
3. Cultures sur les replats sommitaux ou sur les faibles pentes. Présence de petits éléments arborés ou arbustifs.
4. Boisements fort présents, localisés sur les fortes pentes et partiellement sur les sommets.
5. Village allongé dans l'axe d'une vallée secondaire, parfois étagé sur les versants.
6. Axe de circulation de gabarit autoroutier perpendiculaire aux structures du relief et qui incisent parfois les ondulations.
7. Réseau de voiries secondaires desservant les villages et généralement dans l'axe de la vallée.
8. Incision des ondulations du relief par les cours d'eau s'écoulant en direction de la Famenne.



Enjeux

- Les villages des deux aires prennent une place importante au sein de la composition du paysage. Que ce soit dans la Bordure de la Fagne où ils apparaissent de manière groupée ou dans la Bordure de la Famenne où ils s'étagent sur les versants, leur identité sitologique est généralement conservée. Une urbanisation mal encadrée est susceptible d'éroder ces qualités.
- Les routes de grand gabarit (N4, N5, route du Condroz) sont actuellement relativement bien insérées dans le paysage et voient leurs abords peu déstructurés, contrairement à ce que l'on observe ailleurs dans l'ensemble paysager. Cette situation appelle à prendre des mesures anticipatives.

Objectifs paysagers

1. Privilégier un développement des villages en accord avec leur mode d'implantation initial : groupé en Fagne ou linéaire en Famenne.	GESTION
2. Anticiper les développements potentiellement déstructurants le long des principales nationales.	GESTION-PROTECTION

Pistes d'action

- Définir des prescriptions paysagères portant sur l'insertion des silhouettes villageoises afin d'améliorer des situations dégradées et/ou d'anticiper d'éventuels développements futurs.
- Réfléchir à la possibilité de redistribuer les zones urbanisables des villages afin de garantir leur cohérence morphologique.
- Pérenniser la bonne insertion des routes de grand gabarit par la mise en place de périmètres de protection.



Vallée forestière de l'Hermeton¹

Vallée forestière de la Basse Lesse²

Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon³

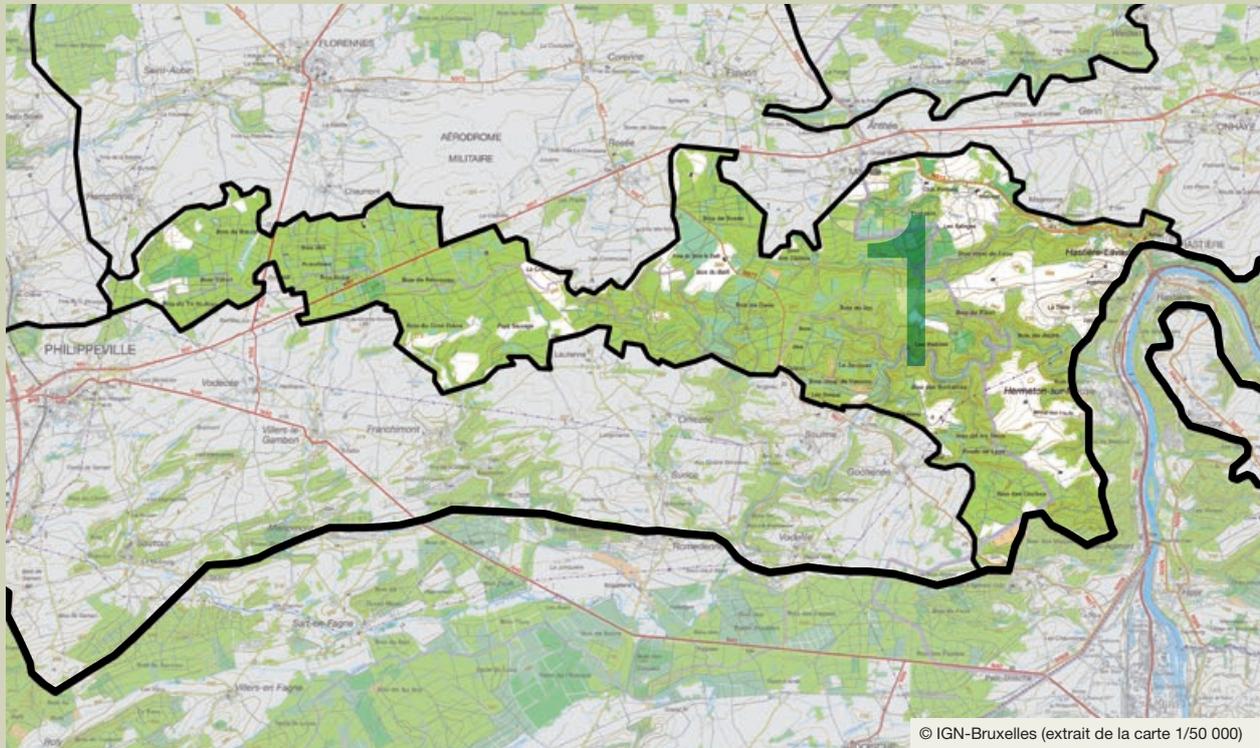


	1	2	3
Superficie totale de l'aire (ha)^A	6 024	7 046	4 592
Superficie agricole (ha)	1 499	2 704	1 866
Terres arables (%)	38	40	18
Prairies (%)	62	60	82
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	4 222	3 715	2 107
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	64	145	248
Nombre d'habitants^B	1 287	1 502	5 500

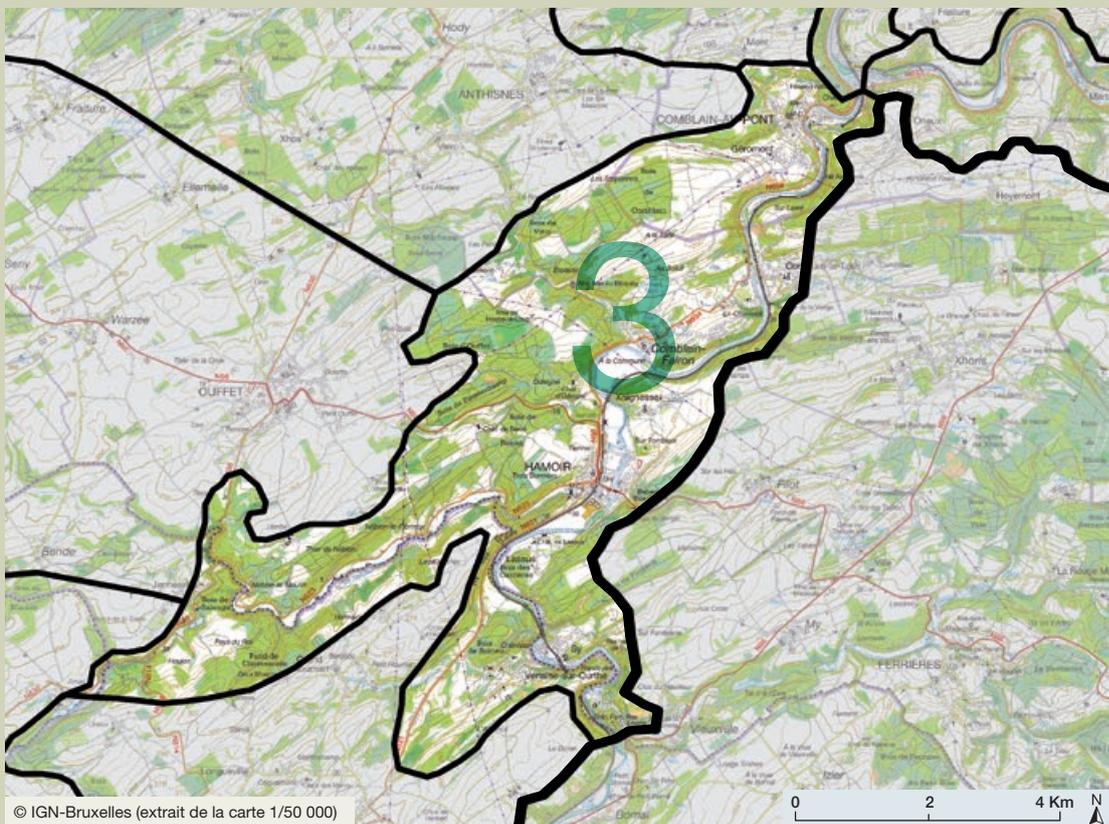
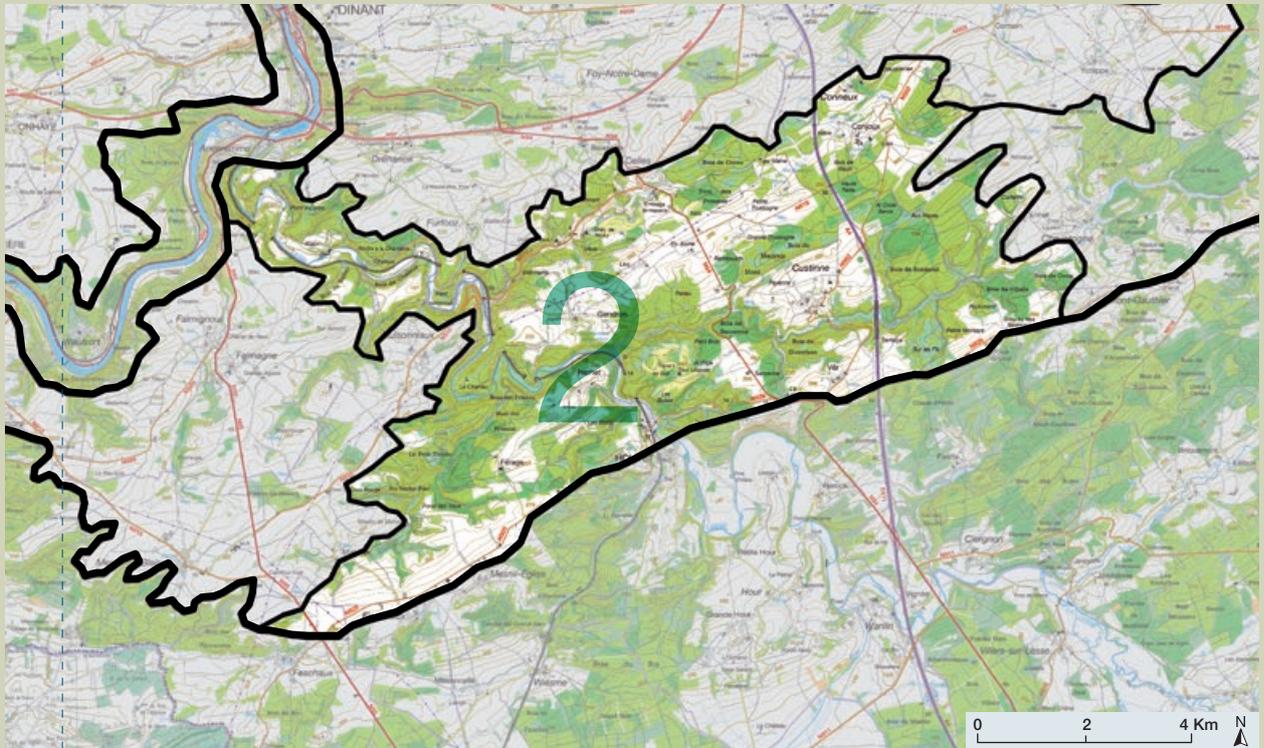
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Les trois aires de l'Hermeton, de la Basse Lesse ainsi que de l'Ourthe et du Néblon, appartiennent à la bordure sud de l'ensemble paysager. Elles sont caractérisées par un réseau hydrographique structurant, accentuant les chavées de bordure en vallées encaissées, ou découpant le relief par des vallées transversales. Du fait de la présence de nombreux versants pentus, la composante boisée tient une place importante dans l'occupation du sol. Les villages sont implantés à mi-pente ou sur les bas de versants, et sont surtout localisés dans la vallée de l'Ourthe où la plaine alluviale est plus large.



1. Vallée forestière de l'Hermeton
2. Vallée forestière de la Basse Lesse
3. Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon





Au sein de la bordure sud de l'ensemble paysager, ces trois aires, de taille comparable, se distinguent par une **TOPOGRAPHIE** mouvementée. Les chavées encaissées forment des vallées longues et étroites dont les interfluvies atteignent régulièrement les 250 mètres d'altitude. L'activité érosive des rivières forme également des vallées profondes et tortueuses qui traversent parfois les plissements (Lesse, partie amont de l'Ourthe).

La première aire identifiée est celle formée par l'Hermeton, affluent de la rive gauche de la Meuse et s'écoulant au pied du tige de Philippeville pour ensuite rejoindre le fleuve. Sur la rive opposée, à l'est, au-delà de l'aire de Falmignoul, la Lesse et ses affluents (dont l'Iwoigne est le plus important) contribuent à la formation d'une deuxième aire, au relief nettement plus chahuté suite à un écoulement sud-est – nord-ouest, perpendiculairement aux replis du relief. Enfin, à l'extrémité est de l'ensemble paysager, l'Ourthe et le Néblon, aux écoulements parfois perpendiculaires, parfois parallèles aux structures géologiques, amènent à identifier la troisième aire.

Outre le relief marqué, ces trois aires possèdent un autre dénominateur commun, largement expliqué par le premier : l'occupation du sol y est dominée par la composante **FORESTIÈRE**. Les fortes pentes, inadaptées aux cultures, sont occupées par un couvert forestier qui s'étend jusque sur les sommets où il laisse parfois la place à des espaces plus dégagés de prairies voire de cultures. Les bois, essentiellement constitués de feuillus, s'observent dans les vues lointaines par leur effet de couverture accompagnant les ondulations du relief.

La composante forestière détermine presque à elle seule l'occupation du sol de l'aire formée par l'Hermeton, les composantes agricole et bâtie étant marginales.

Au sein des deux autres aires, on trouve par contre une **ACTIVITÉ AGRICOLE** plus marquée, même si elle reste minoritaire en superficie. Les prairies sont prédominantes par rapport aux labours et localisées en contact direct avec les villages, à l'image de l'organisation spatiale traditionnelle et dans un souci de réservation des meilleures terres aux labours (Gendron, Custinne). Les prairies occupent également les versants les moins pentus et les fonds de vallées. Au-delà de la couronne villageoise, les labours s'accommodent des quelques espaces, généralement sommitaux ou de haut de versant, où les faibles pentes et l'aptitude agronomique suffisantes se conjuguent pour permettre une mise en culture des terres.

L'HABITAT se groupe sous la forme de villages, relativement peu nombreux et localisés à mi-pente des versants d'adret des vallées, les mieux exposés à l'ensoleillement. L'éloignement des grands centres urbains a pour effet un faible développement des habitations récentes, la pratique la plus répandue étant la rénovation de bâtiments, surtout d'anciennes petites fermes au sein du village. C'est au sein de l'aire située le plus à l'est, dans la vallée de l'Ourthe, que l'on trouve le plus grand nombre de villages, installés le long du cours de l'Ourthe (Verlaine-sur-Ourthe, Hamoir, Comblain la Tour, Comblain-au-Pont...).

Les développements contemporains les plus sensibles y sont liés à l'activité touristique, sous la forme de campings ou d'une succession de chalets installés généralement en fond de vallée et dont l'intégration visuelle est rarement favorable.

Traits communs



La couverture végétale des trois aires consiste essentiellement en boisements sur les fortes pentes tandis que les prairies occupent le fond de vallée lorsque celui-ci est suffisamment large (environs de Géromont).



Quelques ouvertures dans le couvert boisé donnent accès à des points de vue souvent majestueux à partir des sentiers qui sillonnent les hauts de versant.

Les lignes de crête, souvent parcourues par des routes ou des chemins, permettent parfois des vues lointaines sur les replis serrés du relief. Le maintien des espaces ouverts en bordure des routes de crête joue un rôle important dans la perception du paysage (Grande Trussogne).



Les villages (ici, Herhet) montrent une silhouette homogène mais généralement aérée. Installés à mi-pente, ils sont généralement discrets dans le paysage grâce à la fois au maillage d'arbres au sein même du village et à la couleur grise des moellons calcaires. Ce type de vue offerte depuis la route est, dans certains cas, mis en péril par une urbanisation maladroite qui masque les vues.



Vallée forestière de l'Hermeton



Du fait d'un couvert arboré très dense et presque omniprésent, l'aire de la Vallée forestière de l'Hermeton n'offre que peu de vues lointaines. Le village de Inzémonts, perché en haut de versant de la Meuse, est l'un des quelques endroits où se dévoile une vue sur le relief de l'aire. La vallée qui occupe le second plan est celle de l'Hermeton dont on devine le couvert largement boisé, laissant les prairies sur les hauts de versants et sur les sommets.



La couverture forestière est parcourue par de longues routes, au caractère souvent rectiligne. Alors que la plupart du temps, les vues sont fermées et sombres, il apparaît régulièrement des zones de reboisement ou de coupe, parfois colonisées par des plantes herbacées (bryères et callunes), modifiant brutalement la structure du paysage.



D'autres ouvertures dans le couvert forestier sont le fait de fermes isolées entourées de vastes prairies (photo de gauche). Leur position souvent sommitale permet des vues qui s'étendent au-delà de l'aire paysagère (photo de droite, prise en direction de la Fagne).



Quelques espaces occupés par les prairies se retrouvent également dans les fonds de vallée des affluents de l'Hermeton. Outre leur fonction d'abri pour le bétail, les arbres isolés sont des éléments importants dans la composition du paysage (Miavoye).



Le village d'Inzèmonts est installé sur le haut de versant, position lui conférant des vues particulièrement lointaines, enjambant les vallées (le village du versant opposé est visible au centre de la photo). Cette situation est menacée par des zones potentiellement urbanisables. Ici, le premier plan fait partie d'une vaste zone d'habitat et une première habitation (à gauche sur la photo) amorce déjà l'urbanisation en ruban. Outre le fait que les vues depuis la voirie sont susceptibles d'être obstruées, l'implantation sommitale des constructions les rend particulièrement exposées aux vues lointaines.



Au sud, à l'autre extrémité du village, le phénomène d'appropriation des vues se manifeste déjà. Quelques maisons sont positionnées afin de profiter au mieux du panorama mais leur situation dominante et individualisée les rend fortement visibles, portant ainsi atteinte au paysage.



Vallée forestière de la Basse Lesse



Les hauteurs des Aiguilles de Chaleux offrent un remarquable point de vue sur la vallée de la Lesse, mettant en évidence son cours sinueux et les affleurements rocheux dégagés par l'entaille de la vallée. Les différences de résistances à l'érosion du substratum conditionnent de notables variations dans son profil. Les élargissements du fond de vallée, engendrés par une résistance plus faible de la roche, permettent l'implantation de quelques habitations et, parfois, d'activités touristiques.



A hauteur des Puits des Vaux, la résistance plus importante des roches gréseuses sous-jacentes induit une plaine alluviale réduite à son minimum. Les points de vue de ce type, comme ceux de la photo précédente, ne sont aménagés que de façon ponctuelle en contre-haut du cours d'eau.



Un ensemble de bâtiments repris en site classé, dont l'essentiel remonte au 19^e siècle, est installé dans la plaine alluviale d'un méandre de la Lesse. Un bief dérivé de la rivière jouait le rôle de force motrice pour le moulin. A l'arrière-plan : le château de Walzin (bâtiment classé), dont l'édification s'étale du 15^e au 20^e siècle, profite des hauteurs d'un promontoire rocheux (Walzin).

Le château de Vêves, classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie, est un bel exemple de construction médiévale utilisant au mieux les positions stratégiques offertes par la topographie. Surplombant les Ry de la Mirande et de Vêves, il est installé sur un éperon rocheux au plus près de l'abrupt.



L'Ermitage Saint-Adelin, implanté en flanc de colline, domine le village de Celles, le plus important de l'aire. Ce positionnement permet de lire aisément l'organisation du village. La collégiale Saint-Adelin (1), en moellons de calcaire et de grès, constitue un exemple des plus parlants et des mieux conservés de l'architecture romane mosane. Bien qu'elle ne se situe pas au centre de gravité actuel du village, ses abords n'en sont pas moins le pôle de la vie villageoise. Les habitations de calcaire et d'ardoise, maillées par des plantations, s'étendent de façon libre et linéaire le long du ruisseau Saint-Adelin (2), tandis qu'un équipement sportif plus récent s'intègre difficilement dans la morphologie globale du village (3). En arrière-plan, les versants boisés de la vallée viennent doucement fermer le paysage (4). A l'extrême est, on devine le quartier Bel Air construit à l'écart du village dans le courant du 19^e siècle (5).



Vallées forestières de l'Ourthe et du Néblon



La vallée de l'Ourthe présente de larges flancs boisés, laissant aux prairies les fonds de vallée et parfois les replats sommitaux. La voie de chemin de fer reliant Liège à Marche-en-Famenne et desservant les villages de la vallée, épouse le tracé du cours d'eau, profitant ainsi d'une topographie calme (Géromont).



Les gros villages s'étalent dans le fond de la vallée de l'Ourthe et sont généralement contraints par la verticalité du relief dès que l'on quitte la plaine alluviale. La masse bâtie se distingue harmonieusement du couvert naturel par la densité des constructions. L'utilisation de tuiles rouges pour certaines toitures vient néanmoins briser l'homogénéité des teintes foncées : ardoise naturelle pour les constructions traditionnelles ou artificielle pour les constructions plus récentes (Comblain-au-Pont).



Dans la vallée du Néblon, la morphologie et l'occupation du sol sont très homogènes. La route longe les prairies qui bordent le cours d'eau. La présence de ce dernier est souvent soulignée par une végétation arbustive.



Régulièrement, des affleurements rocheux jouxtent la route et laissent entrevoir les plissements de la roche, rappelant le passé géologique de la bordure sud-condrusienne.



Les villages présents dans la vallée du Néblon s'accommodent d'une implantation à mi-versant de la vallée, lorsque la pente n'est pas trop abrupte (Maurenne).

Les exploitations agricoles recherchent un site plus en hauteur, à la charnière avec le plateau. Ici, la ferme est entourée de prairies. Plus rarement, les exploitations comportent des labours. On note la présence d'un hangar récent au contact direct de la ferme, localisation qui favorise la bonne insertion paysagère du complexe sur un site exposé visuellement (Maurenne).



Enjeux

- Les paysages de ces trois aires sont animés, pittoresques, remarquablement bien préservés et porteurs d'identité. Leur découverte s'appuie sur un réseau de randonnées et de points de vue intéressants mais trop souvent peu valorisés.
- L'activité touristique est bien présente au sein des aires. On trouve beaucoup de zones de loisirs définies par le plan de secteur et encore vierges de toute occupation. Parfois de superficie importante, elles autorisent des implantations difficilement intégrables, et ce surtout dans la vallée de l'Hermeton. Il semble opportun d'adapter cette situation à la demande actuelle et de se tourner vers un tourisme davantage respectueux du paysage.

Objectifs paysagers

1. Contribuer à restaurer ou aménager la visibilité des paysages.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Redéfinir la nécessité d'une mise en œuvre de certaines zones touristiques.	PROTECTION-GESTION

Pistes d'action

- Restaurer ou créer de nouveaux sentiers permettant la valorisation des vues sur les vallées.
- Réfléchir à la possibilité de modifier certaines affectations de loisirs du plan de secteur qui pourraient porter atteinte au paysage en cas de mise en œuvre.



Vallée de la Molignée¹

Boisements des Fonds de Dave et Lustin²

Vallée du Bocq³



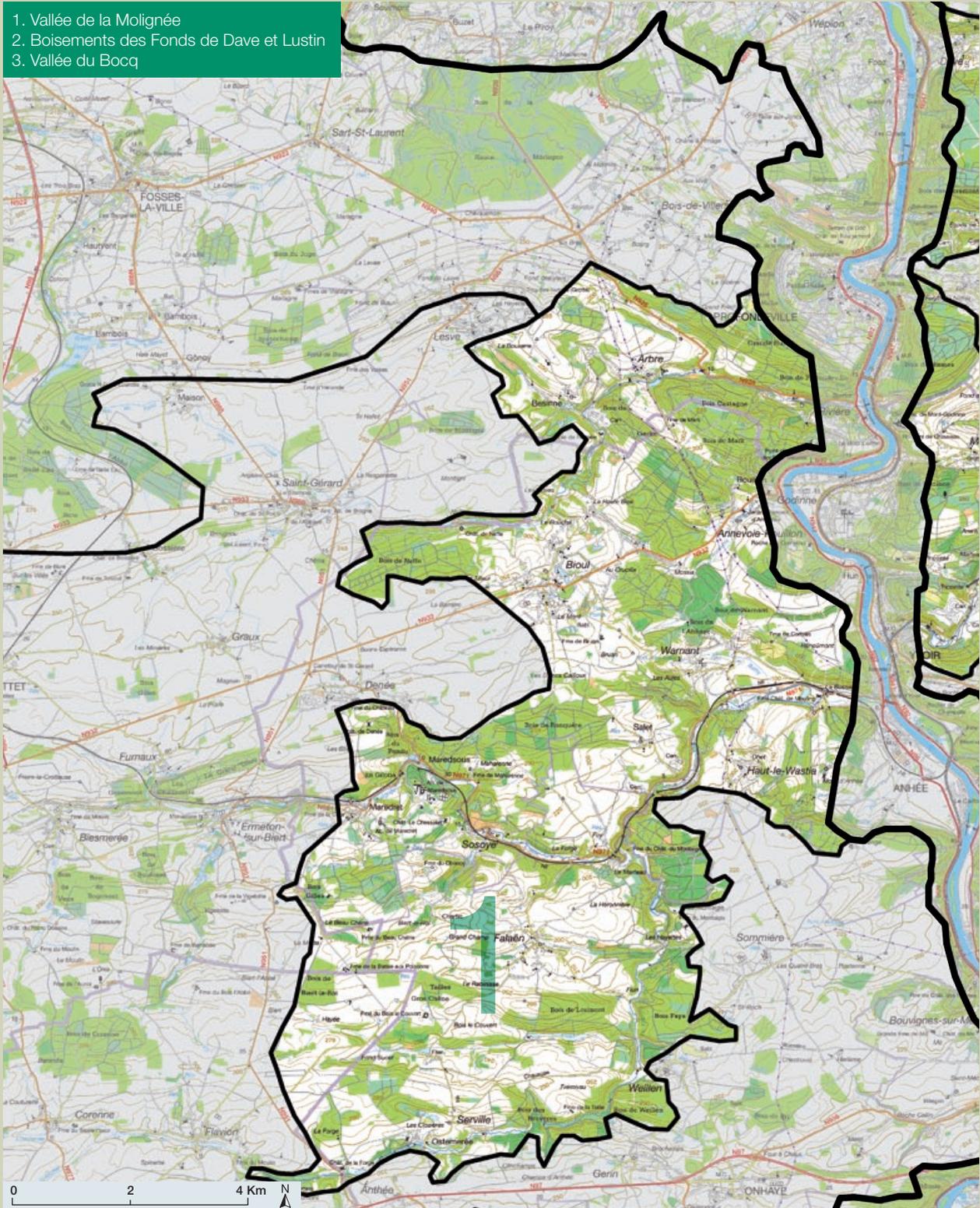
	1	2	3
Superficie totale de l'aire (ha)^A	8 923	1 491	4 054
Superficie agricole (ha)	4 229	281	1 521
Terres arables (%)	47	18	40
Prairies (%)	53	82	60
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	3 859	1 052	1 852
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	358	100	244
Nombre d'habitants^B	5 105	1 368	3 326

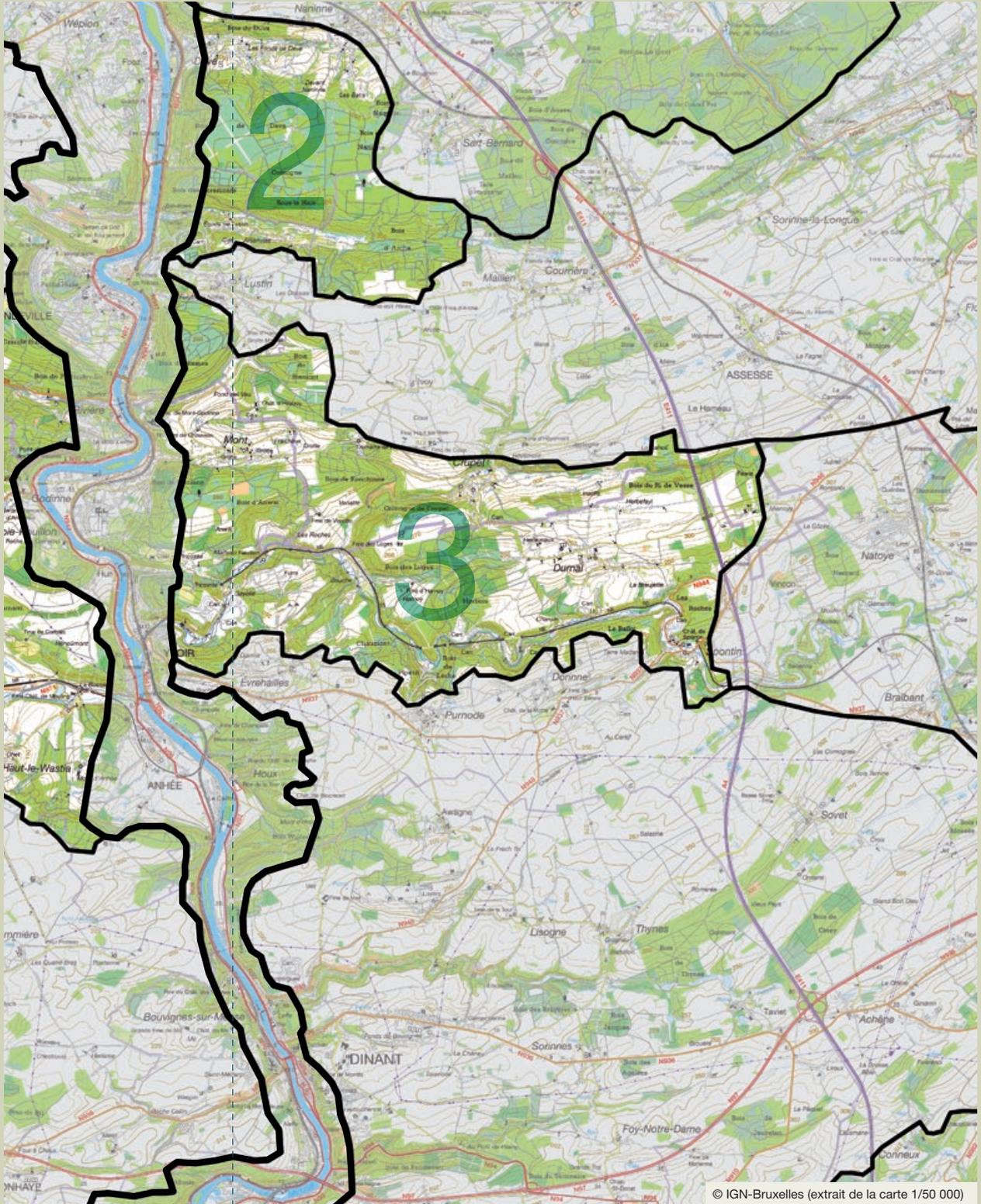
^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

Le relief de ces trois aires est marqué par un réseau hydrographique dense dont le Bocq et la Molignée sont les cours d'eau les plus importants. Si la forêt occupe de vastes superficies en raison des nombreuses pentes fortes, l'activité agricole est présente dès que le relief s'adoucit. Les villages s'organisent dans les vallées, selon des modes variables, mais le plus souvent parallèlement aux courbes de niveau. Les fonds de vallées conservent des témoins d'activités aujourd'hui disparues. Anciens moulins, forges, vestiges de carrières, anciennes lignes de chemin de fer ponctuent le parcours des cours d'eau. Certains éléments connaissent une seconde jeunesse au travers d'une exploitation touristique.

1. Vallée de la Molignée
2. Boisements des Fonds de Dave et Lustin
3. Vallée du Bocq







Le RELIEF de ces trois aires paysagères est conditionné principalement par les cours d'eau de Dave et de Tailfer, le Bocq et la Mollignée, ainsi que par leurs affluents. Alors que les interfluvies culminent à 250 mètres d'altitude, les fonds de vallées avoisinent les 150 mètres, 100 mètres à proximité de la Haute Meuse. Ces différences d'altitude engendrent des versants souvent raides où affleure parfois la roche, formant alors des lignes de force dans le paysage. D'autres versants, parfois en vis-à-vis d'un abrupt, offrent une pente plus douce et de légères ondulations, ayant pour effet d'ouvrir la vallée.

Le plateau, disséqué par ce réseau hydrographique, est rarement plane et présente souvent une partie sommitale qui ménage des vues larges dominant les vallées.

La COUVERTURE VÉGÉTALE est rythmée par ce relief. Les pentes fortes sont occupées par des forêts, généralement de feuillus, tandis que les prairies occupent les fonds de vallées humides, du moins lorsque la largeur du lit majeur le permet. Les pentes douces voient alterner les prairies et les labours, dans des proportions égales, mais ces derniers se retrouvent en majorité sur les replats sommitaux. Un maillage irrégulier d'arbustes et d'arbres isolés vient agrémenter le paysage agricole.

Les VILLAGES, où la pierre calcaire domine, présentent des modes et des sites d'implantation variables, mais toujours conditionnés par le relief : allongés dans l'axe de la vallée en bas de pente (Dave, Fond de Lustin, Crupet, Spontin), étalés et marqués par un habitat récent lâche aux marges (Mont, Bioul) ou étagé sur les versants (Durnal, Arbre). D'autres, comme Warnant et Haut-le-Wastia, dominent le paysage depuis la confluence de deux cours d'eau.

La proximité de l'agglomération namuroise, appuyée par la présence de l'autoroute E411, diffuse une PERIURBANISATION surtout perceptible dans l'aire des Fonds de Dave et Lustin. Un nombre important de villages des deux autres aires reste néanmoins bien préservé, du fait notamment de l'application de réglementations urbanistiques visant à l'intégration des nouvelles constructions dans le bâti ancien.

Les fonds de vallées portent les traces de NOMBREUSES ACTIVITÉS qui ont largement complété l'activité agricole pendant le 19^e siècle : moulins (à huile, à farine, à battre le chanvre), sidérurgie, papeterie mais surtout extraction. Cette dernière est encore présente aujourd'hui même si elle est en déclin depuis la seconde moitié du 20^e siècle. Quelques carrières sont encore en activité dans les vallées du Bocq et de la Mollignée.

Plusieurs voies ferrées, qui servaient à acheminer les marchandises et les personnes jusqu'à la moitié du 20^e siècle, ont été fermées suite à la concurrence du transport routier. Certains tronçons connaissent une seconde vie par l'exploitation touristique et de loisirs de leur tracé.

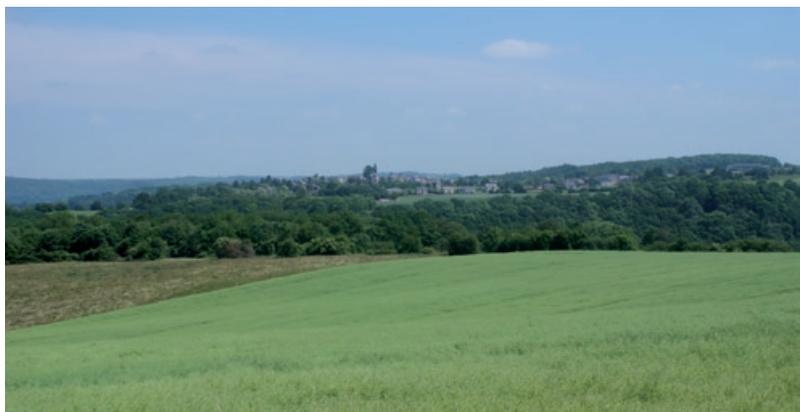
Traits communs



Les cultures occupent le plus souvent les sommets du plateau. Leur position sommitale permet des vues longues où l'entaille des cours d'eau est soulignée par la présence des boisements (environs de Besinne).



Le relief des aires est particulièrement perceptible : les versants abrupts sont occupés par les forêts, tandis que les versants plus doux sont occupés généralement par les pâturages. Ce type de profil asymétrique de vallées se rencontre régulièrement au sein des trois aires (environs de Crupet).



Les villages de Warnant et de Haut-le-Wastia, implantés à la confluence de cours d'eau, occupent une position sommitale dans le paysage. Leur silhouette garde encore aujourd'hui une réelle cohérence qu'il convient de préserver.



Le relief conditionne fortement le mode d'implantation des villages, qui s'organisent souvent en long, dans l'axe de la vallée (Crupet, ci-dessus). A une échelle plus locale, les constructions s'accommodent de ce relief par la réalisation de dispositif de voiries secondaires desservant plusieurs habitations ou d'un encastrement de celles-ci dans le versant (Crupet et Fonds de Lustin, ci-dessous).



Maredret s'étend dans l'étroite plaine alluviale de la Molignée. Hérité majoritairement du 19^e siècle, ce village est formé par des habitations mitoyennes en calcaires de tons gris, qui correspondent aux caractéristiques du Condroz. Tuiles, ardoises naturelles et artificielles alternent en couverture de toitures. L'application du Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) a permis une évolution du village dans la continuité de l'espace hérité. A l'instar de nombreux autres villages, les caractéristiques principales sont le respect des typologies locales pour les nouvelles constructions, le choix d'un mobilier public cohérent, l'enfouissement des lignes électriques ou encore l'aménagement d'espaces publics minéraux en accord avec le site.



Vallée de la Molignée

L'aire de la Vallée de la Molignée présente une agriculture où s'équilibrent prairies et cultures, avec un important maillage de cordons boisés associé aux cours d'eau ou aux limites de parcelles. Les massifs forestiers s'accroissent sur les terres les moins riches. Au deuxième plan (1), des extensions résidentielles récentes de Warnant, dont le centre est groupé à gauche de la photo, viennent rompre l'organisation spatiale séculaire du village. Au troisième plan (2), la ferme de Corbaix est isolée dans ses terres agricoles qui laissent ensuite place à la forêt. À l'arrière-plan (3), un pylône de télécommunication, situé sur un point haut, constitue un point d'appel forcé, situé à plus de cinq kilomètres de la prise de vue de la photo, entre Rivière et Rouillon.



L'abbaye de Maredsous constitue un point d'appel intéressant de la Vallée de la Molignée. Fondée en 1872, elle est construite en pierre calcaire de la région (petit granit et marbre noir de Denée). Le rayonnement spirituel de l'abbaye est complété par un attrait du site comme centre culturel et de détente.



Depuis les hauteurs de la vallée, l'abbaye de Maredret, fondée en 1871, émerge comme second point d'appel (à droite sur la photo). Elle est construite dans les mêmes matériaux et le même style architectural néogothique que l'abbaye de Maredsous.



Des draisines (véhicules de voies ferrées actionnées par un pédalier) parcourent l'ancienne ligne de chemin de fer qui liait Maredsous à Warnant. Au même titre que les éléments patrimoniaux bâtis de l'aire et les nombreuses possibilités de balades, ce type d'équipement contribue à l'attractivité touristique de l'aire.



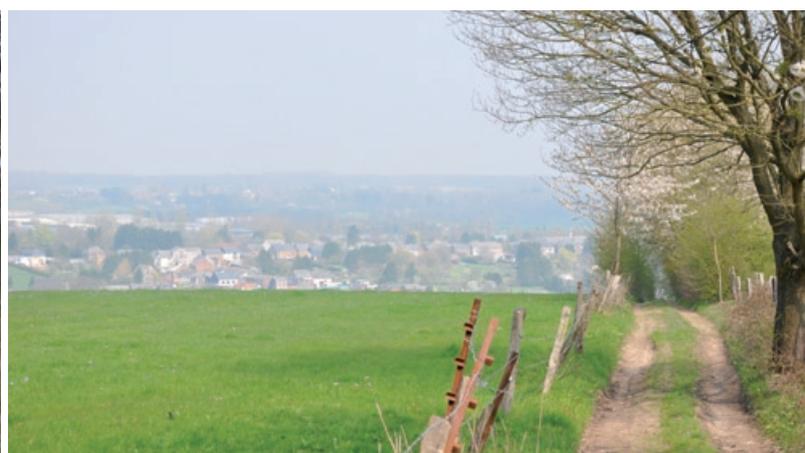
Boisements des Fonds de Dave et Lustin



C'est au sein de l'aire des Fonds de Dave et Lustin que le relief est le plus marqué et le plus perceptible. Depuis les routes qui parcourent les deux vallées, on perçoit la morphologie longitudinale des vallées dans lesquelles sont insérés les deux villages que compte l'aire (Fonds de Dave et Fonds de Lustin). La couverture boisée est importante et située majoritairement sur les sommets. L'activité agricole, localisée sur les pentes, est caractérisée par une large dominance des herbages par rapport aux cultures (environs de Fonds de Dave).



La totalité de l'interfluve formée par les deux cours d'eau est occupée par la forêt, où alternent feuillus et conifères. Celle-ci est parcourue par de nombreux sentiers et chemins utilisés tant pour les activités sylvicoles que pour les loisirs.



Quelques ouvertures dans le couvert forestier dense permettent d'apercevoir le versant opposé de la vallée du ruisseau de Dave. Le village de Naninne (hors aire) est ici visible.



Fonds de Lustin (à gauche) et de Dave (à droite) constituent les deux seules entités bâties de l'aire. Elles présentent la particularité d'une utilisation plus importante du grès, de couleur ocre, ou de la brique pour les constructions plus récentes.



Vallée du Bocq



La vallée du ruisseau de la Vesse, affluent du Bocq, souligne clairement la limite de l'aire. La variation du relief et la présence des bois forment une rupture par rapport aux plateaux cultivés où les cultures, aujourd'hui dominées par les herbages, ont connu une nette régression dans la première moitié du 20^e siècle.



La Vallée du Bocq est ponctuée de nombreuses carrières qui ont procuré du travail aux communes avoisinantes jusque dans les années 1960. Aujourd'hui, seules quelques-unes persistent et sont visibles depuis la route (ici, à proximité d'Yvoir). Les sites dont l'exploitation est terminée retournent à l'état naturel. La visite de leurs vestiges fait l'objet de nombreuses randonnées.



La ligne de chemin de fer 128 reliant Ciney à Yvoir, construite à la charnière des 19^e et 20^e siècles, parcourt le fond de la vallée du Bocq. Elle fut utilisée de façon intensive pour le transport de matériaux des nombreuses carrières de la vallée. Définitivement fermée en 1982, elle est aujourd'hui exploitée comme circuit touristique et permet la découverte des nombreux ouvrages d'art qui jalonnent son parcours (tunnels, viaducs, ponts).



Les évolutions contemporaines marquent le village de Durnal et les vues offertes depuis le tige sur lequel il est implanté. Des habitations récentes occupent parfois une position peu respectueuse des logiques préexistantes d'organisation villageoise.



Au sein du village, on trouve quelques exemples réussis de reconversion d'anciens bâtiments agricoles en habitations. Ce type d'intervention, qui pérennise le patrimoine bâti et qui s'inscrit dans une volonté d'utilisation parcimonieuse du sol, est à encourager.

Enjeux

- Le paysage est caractérisé par une remarquable cohérence. Silhouettes villageoises, massifs boisés et espaces agricoles se combinent pour donner une identité propre aux aires. Les vues d'ensemble permises par les positions sommitales du plateau permettent une lecture globale du paysage et mettent en évidence la fragilité de cette cohérence. L'implantation maladroite d'équipements ou le développement incontrôlé de l'habitat génèrent un impact visuel particulièrement important.
- De nombreux éléments patrimoniaux témoignent de l'ancrage historique des aires (abbayes, châteaux, voies de chemin de fer, vestiges d'industries anciennes...). Une large part de ces éléments connaît une évolution heureuse, comme la réaffectation de bâtiments industriels dans un périmètre villageois, la transformation à des fins touristiques d'équipements ferroviaires ou l'existence de promenades thématiques... Ces activités impriment un dynamisme culturel et économique aux aires et participent au rayonnement de leur identité. Une attention continue mérite d'être portée sur la préservation du fragile équilibre entre dynamisme touristique, respect du paysage et diffusion de l'identité culturelle et historique des lieux.

Objectifs paysagers

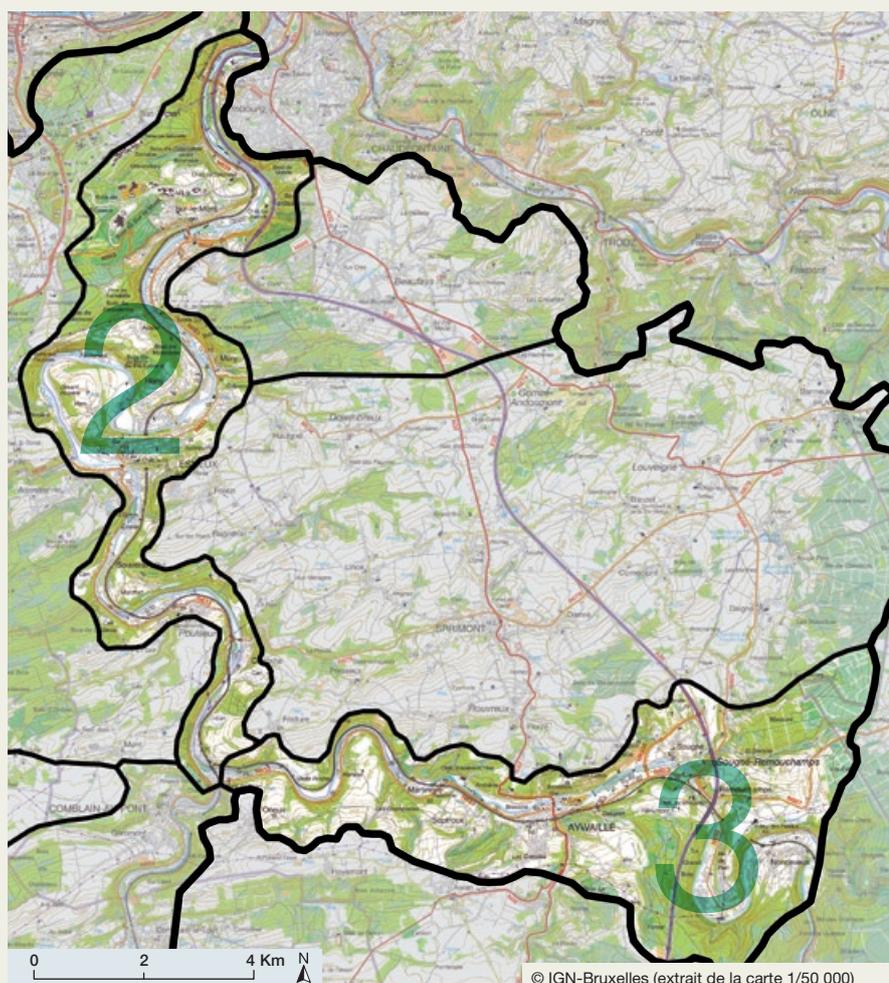
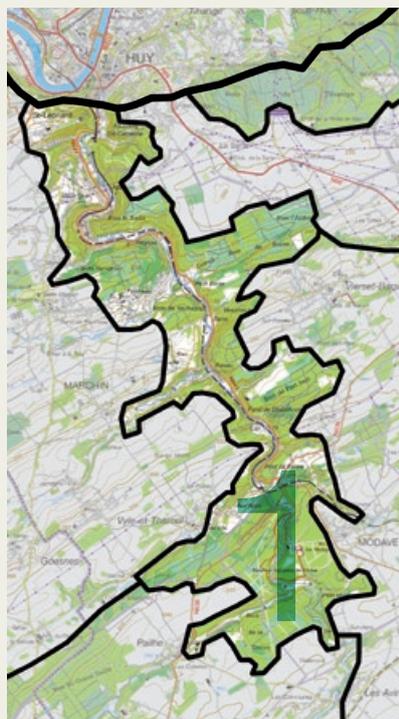
1. Atteindre une gestion globale et transversale du paysage, en s'appuyant sur les outils urbanistiques déjà existants.	GESTION
2. S'appuyer sur le potentiel touristique pour mettre en valeur le paysage.	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Identifier les périmètres paysagers remarquables et émettre des recommandations quant aux éventuelles évolutions.
- Intégrer la dimension paysagère lors de la mise en place d'éventuels projets de développement touristique.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur la valeur du paysage auprès des visiteurs et des professionnels du tourisme ou de l'équipement.



Vallées du Hoyoux¹, de la Basse Ourthe² et de la Basse Amblève³



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

	1	2	3
Superficie totale de l'aire (ha)^A	2 473	2 931	3 225
Superficie agricole (ha)	463	618	1 149
Terres arables (%)	15	5	3
Prairies (%)	85	95	97
Superficie boisée et milieu semi-naturels (ha)	1 543	845	1 270
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	225	491	296
Nombre d'habitants^B	3 859	13 046	7 435

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).

A l'est de l'ensemble, le Hoyoux, l'Ourthe et l'Amblève impriment dans le plateau des vallées encaissées aux versants majoritairement boisés. Les superficies agricoles sont dominées par les herbages occupant les fonds humides, les versants moins pentus ou les replats. L'urbanisation s'étend principalement dans le fond des vallées, débordant parfois en bas de versant. L'activité économique s'y marque par les carrières de calcaire et de grès, les infrastructures touristiques et d'anciens sites industriels.



A l'est du Plateau condrusien, trois rivières, dans la partie aval de leur cours, marquent particulièrement le paysage par leur profond **ENCAISSEMENT** : le Hoyoux, l'Ourthe et l'Ambève. Les deux premières coulent perpendiculairement à la structure générale du relief condrusien. L'Ambève, quant à elle, a creusé un replat calcaire en quittant l'Ardenne.

Leurs **VERSANTS PENTUS** sont principalement couverts par des boisements de feuillus. Dans la vallée du Hoyoux, la couverture forestière domine l'occupation du sol. Dans celle de la Basse Ourthe, les boisements d'une partie du domaine universitaire du Sart Tilman font office d'espaces verts urbains, renforçant l'aspect boisé de l'aire.

L'agriculture occupe des superficies moins importantes que sur les plateaux voisins. Il s'agit presque exclusivement d'une agriculture **HERBAGÈRE**, induite par le caractère inondable des plaines alluviales ou la pente de certains versants. Les labours sont marginaux, situés à la faveur d'un replat en haut de versant.

Les principaux **NOYAUX BÂTIS** des trois aires sont situés en fond de vallée, s'étendant au pied des versants boisés. Dans la vallée du Hoyoux, ces noyaux sont peu nombreux et de petite taille en amont, comme Pont-de-Bonne. Ils s'étoffent en aval, dans l'agglomération industrialisée hutoise. Dans les deux autres vallées, l'habitat prend de l'ampleur, avec Esneux et Tilff dans la Basse Ourthe et Aywaille dans la Basse Ambève. Dans cette dernière, l'escarpement moins prononcé du versant d'ubac* y a permis la construction d'habitations, malgré une exposition solaire peu favorable.

Certains bourgs ont connu un fort **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE** dès le 19^e siècle, sous la forme d'un « tourisme du dimanche » au début. Mais dès 1870-1880, Esneux et Tilff voient la construction de villas cossues par la bourgeoisie liégeoise, situées soit au bord de l'eau, soit en position dominante en haut des versants. Les deux autres vallées sont plus tardivement touchées, mais restent attractives pour le tourisme (par exemple, le château de Modave ou la grotte de Remouchamps, classés Patrimoine

exceptionnel de Wallonie). Après-guerre, le tourisme se marque aussi par l'installation de campings qui permettent l'accès de tous à la villégiature. Ceux-ci sont parfois devenus des lieux d'habitat précaire permanent.

Les affleurements rocheux dégagés par l'érosion des vallées ont entraîné l'implantation de nombreuses **CARRIÈRES** de grès et de calcaire dans les trois aires. C'est aujourd'hui l'activité industrielle principale dans les vallées de l'Ourthe et de l'Ambève où elles marquent fortement le paysage, les grandes parois rocheuses dégagées par l'extraction accentuant l'impression de raideur des versants. La vallée du Hoyoux fut pour sa part l'un des grands bassins de la métallurgie wallonne. Une tôlerie est toujours en activité à Marchin et confère au paysage une allure industrielle. Excepté là, l'industrie des vallées a périclité au profit du bassin liégeois, laissant des friches et un patrimoine peu valorisé.

Historiquement, les trois vallées constituaient des axes importants de **COMMUNICATION**, en particulier celles de l'Ourthe et de l'Ambève qu'empruntent toujours les lignes ferroviaires reliant Liège à Jemelle et Luxembourg. La ligne du Hoyoux (Ciney – Statte) a été reconvertie en RAVeL, sauf une petite portion maintenue en trafic marchandise pour la desserte de la tôlerie.

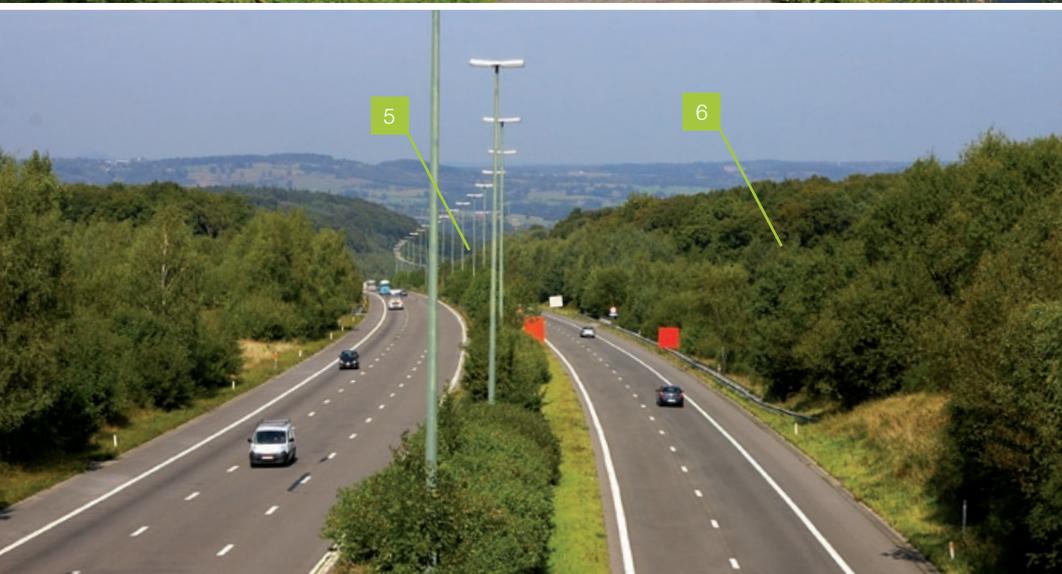
L'autoroute E25 (Liège – Neufchâteau) quitte Liège par la vallée de l'Ourthe, mais s'en écarte rapidement, à hauteur de Tilff, où elle rejoint les Plateaux de Beaufays et Sprimont. Elle enjambe ensuite la vallée de l'Ambève au viaduc de Sécheval (Remouchamps) pour entamer son ascension vers l'Ardenne. Hormis cette autoroute, les infrastructures routières des vallées sont des voies secondaires longeant les cours d'eau ou implantées sur leurs versants.

L'Ourthe a également été un axe de transport fluvial. Un canal latéral à la rivière fut partiellement achevé en 1847. Il devint rapidement obsolète en raison de son faible tirant d'eau et de son petit gabarit (trois mètres au sas d'écluse) mais aussi du fait du développement du chemin de fer dans la vallée. Il servait principalement au transport des pierres extraites dans la région. Ses vestiges sont encore nombreux dans le paysage local : tronçons de canal, écluses et maisons éclusières.

Traits communs



Les versants des vallées des trois aires sont densément boisés. C'est souvent la seule occupation du sol possible sur ces pentes escarpées (Modave, Aywaille).



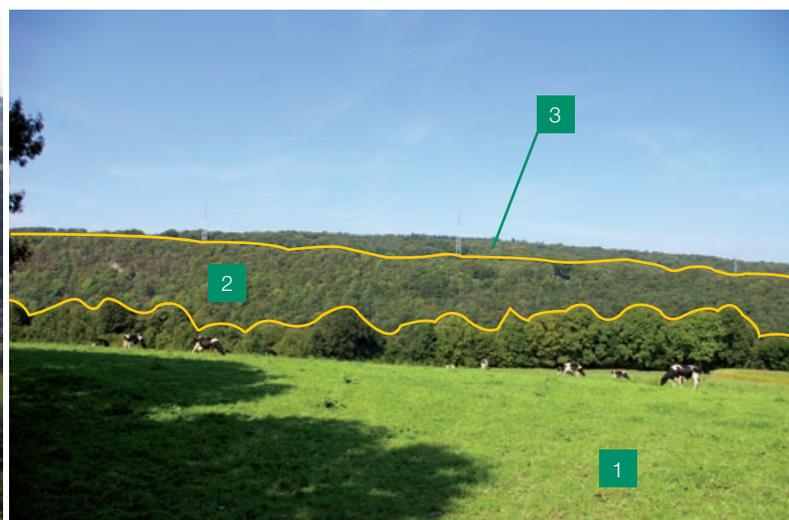
Les vallées constituent des axes de transports privilégiés. Dans ce tronçon de la vallée de l'Ourthe (photo du haut) se côtoient : la route de Tilff (1), dissimulée par la glissière en béton la séparant de la ligne de chemin de fer Liège – Jemelle (2) et l'ancien chemin de halage du canal de l'Ourthe (3) reconverti en RAVeL. Sur la rive opposée, masquée par la végétation, passe l'autoroute E25 (4). Cette dernière traverse la vallée de l'Ambève à Remouchamps (5) où elle entame son ascension vers l'Ardenne le long du versant boisé de la rivière (6) (Colonster, Stockeu).



L'habitat se localise principalement en fond de vallée, souvent à la faveur d'un élargissement de la plaine alluviale. Les extensions plus récentes ont parfois conquis le bas du versant. Sur cette photo, les arbres des versants masquent une partie du cours d'eau, ce qui rappelle l'importance de l'entretien de la végétation pour le maintien d'ouvertures visuelles depuis les points de vue (Esneux).



S'ils ne sont pas urbanisés ou s'ils sont inondables, les fonds de vallée plus larges sont le domaine privilégié des pâturages (Dieupart).



Les replats de haut de versant sont également propices aux herbages (1). Le massif boisé au moyen-plan (2) s'appuie sur la Roche-aux-Faucons. A l'arrière-plan se distinguent déjà les boisements (3) de l'aire de Neupré.



1



2

De nombreux bâtiments historiques confèrent aux aires un attrait touristique, comme par exemple le château de Modave, Patrimoine exceptionnel de Wallonie (1).

A Remouchamps, le tourisme a induit la présence d'infrastructures Horeca, comme ici à proximité de la grotte (2). Les berges des rivières sont aussi des sites de camping (3).



3

Dans ces vallées, les carrières ont un grand impact paysager (ci-contre à droite). Le versant dénudé et le front d'exploitation renforcent l'aspect visuel abrupt. Associés aux carrières de calcaire, les fours à chaux (ci-contre en bas) sont désormais des éléments du patrimoine historique industriel des aires, même s'ils pourraient être mieux mis en valeur (Oneux, Esneux).





Vallée du Hoyoux



Source : collection privée.

La partie aval de l'aire a conservé son caractère industriel ancien par la présence de tôleries. En un siècle, l'industrie a empiété sur le bâti ouvrier proche. Seule l'église de style néogothique (1908-1910), témoin du paternalisme de l'époque, a été conservée au milieu des bâtiments industriels, donnant une allure cocasse au paysage. La route a été déplacée et longe désormais le versant. En aval, l'ancien site des papeteries Godin était en cours de réhabilitation (démolition et dépollution du sol) au moment de la prise de vue (ci-contre). La tour du filtre à eau (sur la droite), bien visible depuis la démolition des bâtiments, a été conservée, mais reste actuellement sans projet de valorisation.



Le hameau de Petit-Modave fut détruit au début du 20^e siècle dans le but de protéger les captages d'eau. Le Hoyoux y a été canalisé et son fond a été bétonné dans le même souci de protection. La maison est l'un des bâtiments de la société de captage.



Les petites cascades formées par l'accumulation des travertins sont une particularité du Hoyoux. La végétation des rives ferme le paysage, les rendant peu visibles en période de végétation.



Vallée de la Basse Ourthe



Les dénivelées atteignent parfois plus de cent mètres comme ici, du haut de la Roche aux Faucons, qui domine le méandre de l'Ourthe à Fêchereux (Patrimoine exceptionnel de Wallonie). Sur la rive occupée par des pâturages, plusieurs niveaux de terrasses* sont bien visibles, soulignant l'encaissement progressif de la rivière au cours du temps. Au sommet du méandre, Ham constitue un ensemble architectural bien homogène, tout en calcaire et classé en 1991.



Ce sas d'écluse, la maison éclésièr et ce tronçon de canal sont des vestiges du Canal de l'Ourthe. La maison éclésièr d'origine (partie centrale à trois travées) a été agrandie par deux annexes et transformée en habitation privée (Chanxhe).



Ces villas bourgeoises au style architectural typique, bâties le long de la rivière, sont des témoins du tourisme de villégiature pratiqué par la bourgeoisie liégeoise au 19^e siècle (Esneux).



Vallée de la Basse Amblève



Le versant exposé au nord est moins pentu, ce qui a permis l'installation de petits noyaux d'habitats et de pâturages. Ces noyaux se sont fortement étoffés d'habitations récentes (Kin vu depuis la Hé des Gattes).



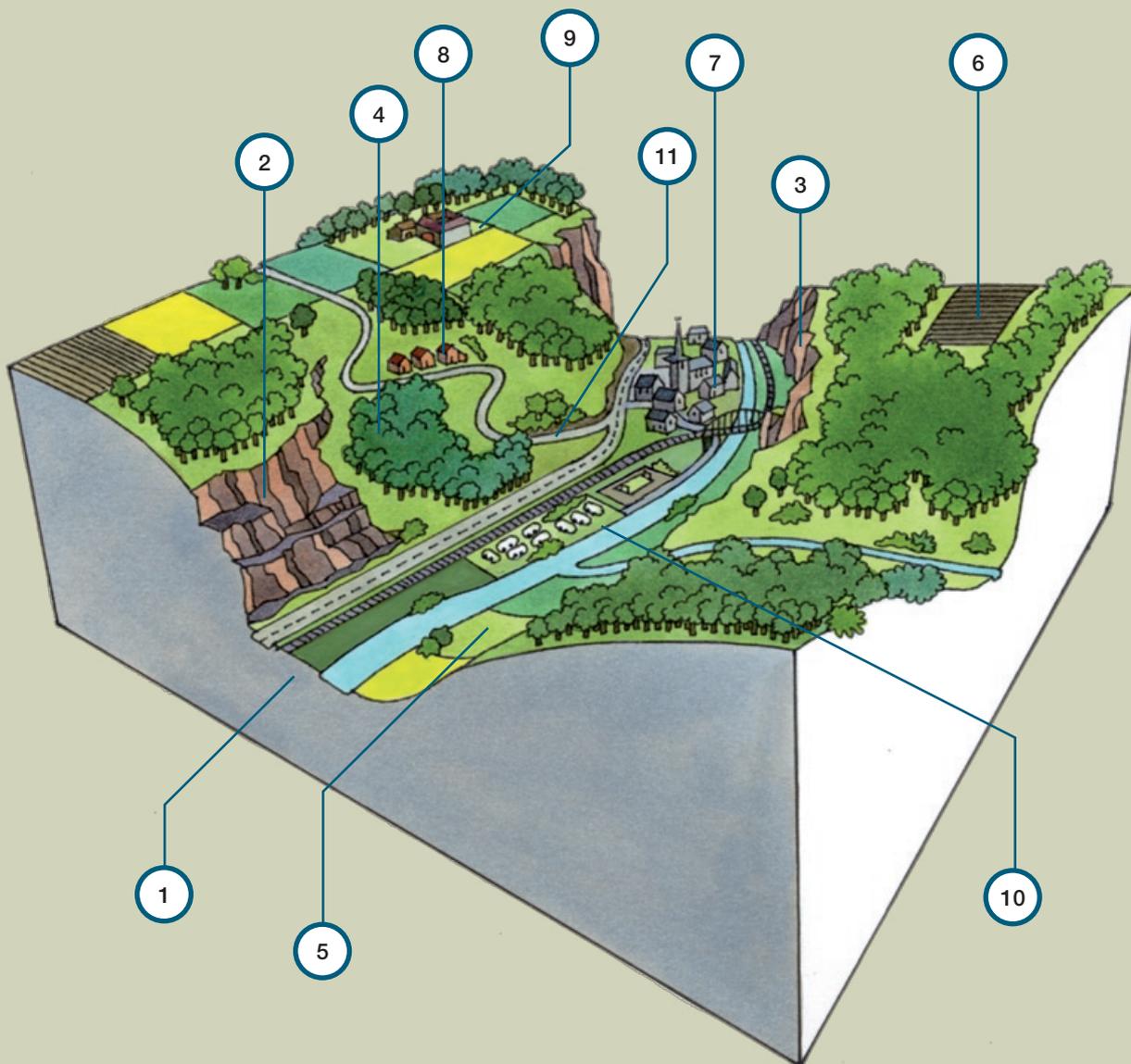
Aywaille est le bourg principal de l'aire. Il s'est développé dans la plaine alluviale de l'Amblève, principalement sur la rive gauche plus large (à droite sur la photo de gauche). Les extensions contemporaines suivent l'axe de la vallée ou sont étalées sur le versant, en longeant la route vers Bastogne. Sur la photo de droite, la cité des Crétalles (construite par « la Petite Propriété terrienne » à la fin des années 1970) dénote par le choix d'une teinte rouge brique peu présente dans l'habitat ancien. En contrebas, l'internat de l'Athénée marque aussi le paysage par sa hauteur et son volume. Par contre, son ton clair correspond mieux aux teintes locales.

Les dimensions du viaduc de Remouchamps (près d'un kilomètre de longueur et jusqu'à nonante mètres de hauteur) attestent de l'encaissement de l'Amblève. Depuis Remouchamps, il domine le paysage de la vallée, contrastant avec le viaduc du chemin de fer, aux dimensions plus modestes.



Vallées

1. Fond de vallée étroit, permettant parfois uniquement le passage d'une route et d'une ligne de chemin de fer.
2. Versants abrupts exploités comme carrières de grès ou de calcaire.
3. Affleurements rocheux.
4. Versants abrupts boisés, principalement par des feuillus.
5. Prairies en fond de vallée, parfois en haut de versant.
6. Rares labours, situés sur le plateau.
7. Petit village ou bourg dans un élargissement du fond de vallée.
8. Constructions récentes implantées sur les hauteurs, dominant la vallée.
9. Fermes isolées implantées au centre de leur pâturage, généralement sur les replats.
10. Infrastructures de loisirs localisées dans la plaine alluviale (campings, terrains de sport...).
11. Route en lacet, témoignant du caractère abrupt des versants et permettant de rejoindre le plateau.



Enjeux

- Le patrimoine industriel typique de la partie aval de la Vallée du Hoyoux est peu valorisé. L'activité industrielle a laissé des friches partiellement en cours de réhabilitation. La disparition des dernières industries sidérurgiques de la vallée laisserait de nouvelles friches qu'il faudrait réaffecter/réaménager.
- L'activité touristique (Ourthe et Amblève) se marque notamment par la présence de campings en fond de vallée dont l'impact paysager est important. Certains de ces campings sont devenus de l'habitat permanent concerné par un plan d'action pluriannuel de relogement. Ces sites seront à réaménager.

Objectifs paysagers

1. Mettre en valeur le patrimoine industriel des vallées et inciter à sa découverte, dans l'optique de diminuer la perception souvent négative de ces sites.	PROTECTION- GESTION
2. Intégrer certains éléments du patrimoine industriel ancien sur les sites en cours de réhabilitation dans la composition des nouvelles implantations industrielles (Hoyoux).	AMÉNAGEMENT
3. Accompagner le plan « Habitat Permanent » d'une politique de réhabilitation paysagère des plaines alluviales (Ourthe et Amblève).	GESTION

Pistes d'action

- Privilégier des projets de réaffectation de sites industriels préservant certains éléments du patrimoine (comme le site des papeteries Godin le long du Hoyoux, pour lequel la tour du filtre à eau pourrait faire l'objet d'un projet de mise en valeur).
- Organiser des circuits pédagogiques pour sensibiliser à l'intérêt de ces sites.
- Réfléchir aux opportunités et aux intérêts de garder les caractéristiques propres du site industriel lors de sa reconversion.
- Réfléchir à l'opportunité paysagère de réaffecter les anciens campings.
- Définir une stratégie de gestion du paysage des plaines alluviales.